



Première contribution du
Conseil National du Développement Durable

A V R I L 2 0 0 3

Ce qui s'élabore au CNDD se réalise collectivement et je tiens à remercier l'ensemble des acteurs réunis, membres et acteurs associés, pour la qualité de leur parole et de leur écoute mutuelle, pour la disponibilité et l'expérience qu'ils partagent, pour leur indulgence comme pour leur exigence, pour leurs idées et leur conviction à les soutenir, pour leur désir d'avancer hors des clivages attendus, avec l'esprit ouvert.

300 personnes qui en représentent de nombreuses autres se sont révélées prêtes à explorer très vite le processus créé et le dialogue proposé par les pouvoirs publics, en restant attentives aux signes émis et à la prise en compte de ce travail.

Je tiens à dire ma reconnaissance aux coordinateurs car animer requiert une écoute, déplacements et réunions, patience et précision, connaissances et expérience et j'ajoute une part d'abnégation pour favoriser l'expression des convictions des autres.

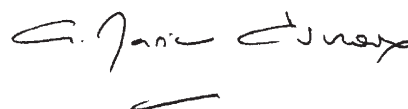
L'élaboration de ce premier document a suscité l'examen en séance d'amendements, reflets du désir d'offrir équitablement à chacun des membres la possibilité d'améliorer le texte initial, avec l'accord nécessaire des autres membres. Ce travail a été conduit sous le regard vigilant et efficace d'assesseurs doublement mobilisés pour leur suivi des travaux des groupes en question et pour la séance. Je les en remercie chaleureusement, de même que les personnes qui nous ont très aimablement fait part de conseils avisés.

Enfin, ce travail a été effectué dans des délais impartis très difficiles qui pour être tenus ont mobilisé toute l'énergie vive et une grande disponibilité de personnes que je remercie particulièrement, chacune à la mesure de sa compréhension personnelle de ce que nécessite un travail d'équipe : Aurélie Marchand, Gilles Pennequin et Dominique Bidou, comme nos deux stagiaires Julie Voldoire et Emmanuel Georgeais qui ont partagé cette première étape.

Cette mobilisation positive n'est pas ordinaire, elle mérite d'être vraiment soulignée aux lecteurs au bénéfice des différents acteurs eux-mêmes.

Elle fournit une première production commune et traduit les adaptations de chacun. Nous avons fait du chemin, il en reste encore. Un acteur du développement durable confie à un autre acteur : " on entend au CNDD une petite musique inhabituelle. " Qu'il soit anonymement remercié pour l'analogie choisie, car la musique contient en elle un tempo partagé, elle traduit moins intellectuellement les grandes questions de la vie et raffine généralement l'âme. De plus son expression est souvent façonnée : collectivement.

Je préfère de beaucoup présenter ce document pour ce qu'il est : un travail commun, mais je signe délibérément les remerciements pour chacun, car ils n'ont aucun caractère obligé, ni complaisant, et sont totalement authentiques.



Anne Marie DUCROUX

Présidente du Conseil National du Développement Durable

Sommaire

Partie 1 : Le cap

Les trois portes	page 7
Changer de cap, changer de références, changer de comportements	
Mise en perspective des changements à initier	page 11
Un processus nouveau	page 13

Partie 2 : Le plan d'action

Des acteurs – des liens – des méthodes – des outils	page 21
Les citoyens acteurs	page 23
Les acteurs économiques	page 35
Les acteurs du territoire.....	page 61
L'État acteur	page 85
Les acteurs de l'expertise et de la recherche	page 107
Les acteurs de la vie internationale	page 119



Partie 3 : Annexes

Liste des directives européennes non transposées	page 145
Liste des membres du CNDD	page 148
Liste des participants	page 152
Listes des contributeurs	page 159

Les membres du CNDD souhaitent expressément préciser que ce document est présenté comme un premier travail effectué par les groupes réunis du 14 janvier au 24 mars. Il constitue donc une étape d'un processus itératif et traduit la première expression des 90 membres de cette assemblée, élargie pendant les travaux à de nombreux " acteurs associés ". Cette contribution est proposée à l'attention du Gouvernement, avec la richesse et la diversité des expériences des acteurs, comme parfois leurs divergences de vue.

Ce travail ne constitue pas la stratégie du Gouvernement mais récapitule et finalise des idées et aspirations de représentants de la société civile et de collectivités territoriales, traduites aux fonctionnaires par étapes successives.

Les membres du CNDD ont confirmé que les plans d'action ici proposés après examen des observations transmises, reflètent l'équilibre et la nature des travaux menés ensemble. Les textes introductifs du document et des thèmes ont été rédigés par les coordinateurs et l'équipe d'animation du CNDD.

Beaucoup des propositions exprimées supposent une décision de l'Etat, mais beaucoup d'acteurs, auxquels l'Etat ne peut se substituer, sont également fortement incités à se mobiliser pour faire converger les efforts.

Les délais impartis n'ont pas permis de traiter également tous les sujets et ont contraint à laisser pour un examen ultérieur des thèmes extrêmement importants. Ils n'ont pas non plus permis de traiter de manière aussi aboutie chacune des propositions qui pour certaines sont encore formulées comme des pistes qui pourraient être précisées ensuite. Certains sujets déterminants pour le développement durable comme l'agriculture et la pêche, l'énergie, les instruments économiques ou les transports, clairement identifiés au cours des travaux, ont fait l'objet d'une première analyse, mais il n'a pas semblé convenable de prétendre les traiter en quelques semaines. Ils requièrent un travail approfondi à lancer dans la durée. Le CNDD choisira plusieurs nouveaux " chantiers " en mai et juin 2003, à partir des vœux des acteurs eux-mêmes et ajustés à la stratégie nationale de développement durable telle

qu'elle leur sera présentée prochainement. Les résultats des travaux à venir du CNDD seront proposés pour enrichir les mises à jour successives de la stratégie nationale du développement durable.

Les membres après avoir accepté de faire partie du Conseil ainsi créé, retiennent très positivement la volonté du Gouvernement d'associer les acteurs. Le développement durable n'apparaît pas cependant aux yeux de nombre d'entre eux comme un " sujet " à traiter comme un autre. Il nécessite un partenariat avec la société civile et les collectivités territoriales, tenant pleinement compte de la disponibilité des membres et des moyens particuliers de chacun à participer, dans des délais plus adaptés à la spécificité du sujet et de ce débat multi-acteurs. La concertation et la consultation des acteurs supposent enfin que ceux-ci puissent reconnaître les liens instaurés avec les décisions.

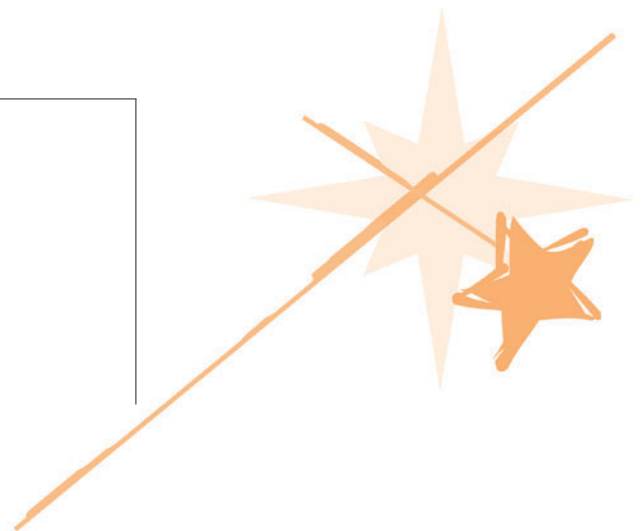
Ce travail a reçu nombre d'encouragements, signes forts d'une mobilisation et de l'intérêt de la société civile et des collectivités territoriales pour un tel processus. Il comporte certainement les limites exprimées mais aussi bien des directions et idées qui méritent un examen attentif.

C'est l'attente des membres du Conseil National du Développement Durable.



PARTIE I

LE CAP



Les trois portes

Changer de cap, changer de références,
changer de comportements

Mise en perspective des changements à initier

Un processus nouveau

Aucun problème ne peut être résolu sans changer l'état d'esprit qui l'a engendré

Les trois portes

Notre maison brûle, nous ne pouvons plus regarder ailleurs.

Il n'est plus possible d'esquiver, déléguer à d'autres, remettre à demain...

Il s'agit bien d'identifier maintenant les urgences, de faire l'effort d'imaginer ce que sera le futur si nous n'initions pas de changements majeurs dès aujourd'hui. Il s'agit bien de constater que nos problèmes actuels et à venir ne sont pas nés des "éboulements du hasard". Il faut changer sereinement de regard pour résoudre les problèmes que notre précédente compréhension du monde a engendrés. Des décisions sont à prendre pour maintenant et pour plus tard.

Les nombreux constats accumulés sur le développement des cinquante dernières années attestent de son caractère non viable, ni soutenable. Nous ne sommes plus face à quelques crises épisodiques à résoudre, mais face à une profonde mutation à comprendre et à entreprendre. Dire que nous sommes "la première génération qui se rend compte que tout est entre ses mains, la première qui a la possibilité de tout détruire"¹ ou alors que "nous sommes probablement la dernière génération en mesure d'empêcher l'irréversible"², c'est exprimer qu'"il serait tout à fait illusoire de croire que l'Homme pourrait survivre s'il rompait la chaîne de vie dont il fait partie ; ce qui est en jeu c'est la capacité de l'humanité, qui se menace elle-même, d'inventer l'humanisme qui la changera"³.

Changer... Il nous appartient encore de changer de cap, changer les références communes à l'action, changer les comportements individuels et collectifs.

Notre responsabilité civile et politique c'est l'ouverture progressive de ces trois portes.

Changer de cap

"Nos modèles actuels nous ont menés, il faut bien le dire, dans une large mesure, dans l'impasse... c'est inévitable et on ne lutte pas longtemps contre les évidences... le développement durable ce n'est pas un outil, c'est un objectif

incontournable"². Le XIX^e et même le XX^e siècles découvraient encore des "terra incognita". Au XXI^e siècle, il ne reste guère de frontière terrestre à franchir; au-delà de laquelle, des espaces vierges ou inconnus s'ouvrent. Il n'y a pas, au-delà de la Terre, d'ailleurs vivable connu à ce jour. Ce désir si humain d'explorer doit changer pour une part d'orientation : il s'agit moins d'explorer de nouveaux espaces géographiques que pour l'homme désormais d'explorer son temps et son avenir; la nature de ses progrès et d'examiner sa propre capacité de destruction, les limites et les finalités de ses activités. Nous avons cru notre monde maîtrisable, inépuisable et prévisible, il se révèle complexe, fini et incertain. Le développement durable est l'histoire à écrire de notre adaptation aux changements de données communes et l'avancée dans cette nouvelle perspective. Aujourd'hui l'humanité doit se forger une conscience universelle de son pouvoir immense, des risques d'abus, des responsabilités.

La finitude est une ligne d'avenir difficile à fixer. Changer de cap, c'est adopter une étoile sur l'horizon, trouver une direction soutenable pour avancer.

Changer de références

De plus en plus, les qualités du tissu social et des milieux naturels apparaissent aussi indispensables à la vie que le sont nos performances économiques. Pourtant certaines des références de notre action collective sont tronquées. Elles sont principalement quantitatives et surtout monétaires. Ce que l'on compte, prend en compte, évalue, se résume souvent à la mesure des flux financiers qui mettent sur le même plan l'essentiel et l'insignifiant au regard de la vie. Les flux physiques ou biologiques sont mal appréciés. Patrimoines, biens communs, solidarités, ne sont pas pris en compte. Ces références et leurs outils étaient adaptés aux nécessités de la reconstruction, de la conquête, mais ne traduisent qu'imparfaitement les nécessités de nouvelles efficacités intégrant mieux le respect des hommes et de la planète, valorisant mieux la sobriété, la mesure, l'attention portée à nos impacts lointains et différés, sociaux et environnementaux. Ainsi, les systèmes de comptabilisation et nombre de nos critères d'appréciation, d'évaluation ou



1. Maurice Strong 2. Jacques Chirac 3. Jean-Pierre Raffarin

bien les normes auxquelles nous avons recours, consciemment ou non, semblent pour une part inadaptes. Ce que nous croyions être notre modernité est à réviser. Une autre est à inventer.

Changer de comportements

Miser sur le fait que le monde continuera à tourner comme nous l'avons toujours connu rend difficiles nos confrontations soudaines avec des problèmes qui semblent d'abord lointains puis deviennent un jour les nôtres : conflits ou tensions, ailleurs, deviennent nos réfugiés, ici, un jour, pollutions d'ici ou d'ailleurs deviennent un jour nos inondations ou leurs sécheresses, etc. Il n'y a pas d'enjeux économiques, politiques, énergétiques, environnementaux, sociaux qui ne soient pas les nôtres. Dès lors chacun doit prendre conscience des conséquences de ses choix et actes quotidiens. Car tout est lié, les uns sont reliés aux autres. Et le développement durable est la compréhension profonde de ces interrelations.

" Nous serons d'autant mieux préparés au monde de demain que nous aurons su intégrer à nos comportements les exigences d'un développement durable "3. Pourtant, il n'est pas aisé " l'effort qui nous oblige à rompre avec bien des habitudes et surtout à créer le mouvement"2. En effet, que de dichotomies encore dans les comportements, entre les actes et les discours, les choix personnels et les préférences sociales exprimées, l'acceptation d'écarts internationaux qui ressemblent à " la dérive des continents "... Changer de comportements, c'est pour chacun passer de la recherche du toujours plus et du toujours moins, à celle du mieux. La recherche systématique du moins disant sans connaissance de ses conséquences, le découplage de l'exigence de droits sans exigence de responsabilités ne sera plus possible. Nous avons acquis des pouvoirs, nous avons accumulé des savoirs. Nos responsabilités sont à leur mesure. " Nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas "2 pour ne rien faire. Agir ne dépend pas du voisin, des entreprises, des politiques, etc, tous ces " autres " que l'on somme généralement d'agir ou de commencer d'abord. C'est de chacun que dépend le niveau de conscience et le passage. Nul dans sa vie ne change tout en un jour, mais si 60 millions de personnes commencent à changer 10 % de leur comportement, cela compte. Passer de 10 à 20, 25 ou 30 % ... est accessible. Un niveau, un équilibre qui varie, cela se mesure, se perçoit et peut ouvrir d'autres voies. Cet avenir n'est pas un saut dans le vide. Concevoir les évolutions nécessaires par des effets successifs d'entraînements est un ressort possible.

Un discours politique qui concentre le regard de ses électeurs sur les efforts n'est pourtant pas aisé, long-temps.

La responsabilité de la société civile est donc de rendre publique, elle-même, cette conscience des situations et des évolutions nécessaires. Et puis soulever l'indifférence, parler ensemble des défis essentiels sans passer trop de temps à mettre en scène des différences secondaires, dépasser la recherche d'intérêts catégoriels, admettre la progressivité nécessaire une fois les changements initiés pour préserver la cohésion sociale, approfondir la conscience d'une communauté de destin pour y puiser ce qui peut agrandir des désirs communs.

La responsabilité politique réside dans la pensée et l'écoute d'une société qui évolue. Elle s'exprime par le courage, la détermination à l'initiation puis à l'accompagnement solide des changements. Notamment en créant les forces qui secrètent des solutions collectives et en affirmant la valeur des liens entre elles. Il ne s'agit pas de se substituer en tout aux acteurs mais de leur donner le projet qui progressivement soulève inerties, résistances, obstacles et crée une espérance, de restaurer la confiance pour créer une énergie sociale, des engagements, le désir, et enfin, renforcer fondamentalement les liens et la cohésion qui permettent à des communautés de traverser ensemble les transformations indispensables.

Une voie universelle - une voie française

La convergence des sociétés est une forte réalité depuis le milieu du XX^e siècle cependant notre manière de répondre aux problèmes est le produit d'histoires nationales complexes et d'héritages culturels. Une société en mouvement et confrontée aux changements a besoin de puiser constamment dans la confiance en son identité culturelle et dans ce qui fonde son unité. Relations sociales développées et partage d'une même identité en sont deux éléments.

La France n'est ni sans imagination ni sans forces pour traverser le présent et l'avenir. Elle peut puiser dans l'humanisme et l'universalisme qui l'animent depuis longtemps. Plus que d'autres, ses contours sont ouverts sur les mers et l'océan. Ses frontières sur l'Europe à laquelle elle appartient, également. Elle dispose d'une diversité biologique exceptionnelle. Elle a encore le sens du goût, de la qualité. Elle a une tradition d'ouverture à de

nombreuses cultures et est tolérante à la diversité... tout cela façonne à sa manière, singulière, ses capacités de renouvellement, d'ouverture et de solidarité. Celles-ci devraient préparer des aptitudes au développement durable.

La France doit aussi résoudre quelques-uns de ses paradoxes entre son goût de la logique, de la pensée claire et celui de l'impréparation, parfois du manque de méthode. Elle a une langue, originale, propice aux nuances, un goût des mots, du verbe, mais souvent n'a plus confiance dans les paroles publiques. Elle devra pour se mettre en phase avec les démarches de développement durable, dépasser son centralisme qui réduit encore trop sa capacité à travailler spontanément en réseau, dépasser son obsession de l'analyse, des spécialisations, du découpage et son manque de vision systémique, nuancer sa valorisation exclusive des théories bien construites et améliorer son manque de pragmatisme, ou son incivilité. Il lui faudra être plus modeste, avancer plus.

Mais c'est toujours en creusant sa singularité qu'elle a rejoint une part d'universel. " Il y a, je crois, une vocation particulière de la France pour porter les droits de l'Homme dans leur universalité et pour souligner que l'on ne peut pas à la fois défendre les droits de l'Homme d'aujourd'hui, en ignorant les droits de l'Homme de demain " disait justement le Président de la République. La France a su fixer pour les droits des références universelles, elle devra dans le sens des responsabilités trouver un message de même force qui traverse temps et espace.

Le XXI^{ème} siècle apparaît comme un moment charnière avec des transformations profondes à engager. Il y a quelques années déjà, le développement durable devait être le programme d'entrée dans un nouveau siècle. Il fallait s'y préparer. Or ce seuil, cette porte du temps est déjà franchie.

" Le développement durable était une idée neuve, aujourd'hui c'est une idée forte ; il y a un message de la France sur ce sujet ".³



Mise en perspective des changements à initier

" Nous réaffirmons notre ferme volonté de faire aboutir, en temps utile et de manière efficace, des réformes dans les domaines couverts par les trois piliers de la stratégie de Lisbonne – économique, social et environnemental. " Cette déclaration de mars 2003¹ traduit clairement le niveau d'engagement de l'Union européenne sur la voie du développement durable, engagement à vocation à la fois intérieure et internationale puisque l'Union entend jouer un rôle de premier plan dans le monde pour la promotion du développement durable.

Le mouvement pour le développement durable est international. Les changements à initier ou à accompagner en France sont déjà amorcés ailleurs. Et si une stratégie ne répond pas à tout, elle doit pourtant s'efforcer dans le temps de définir des priorités répondant à quelques données-clés d'un monde en mutation, comme le sont la consommation énergétique, le changement climatique et les inégalités sociales.

Les changements sont devenus nécessaires notamment du fait de l'épuisement prévisible des ressources, de l'augmentation du volume de nos déchets ou rejets comme le sont les gaz à effet de serre. La question du pétrole illustre parfaitement cette situation : en 2000, se consommait en 7 semaines dans le monde la quantité de pétrole que l'on consommait en 1950 en une année, alors qu'il est une ressource non renouvelable qui a mis entre 90 et 230 millions d'années à se former. Cette accélération de la demande doit être mise en face de ce qui caractérise nos sociétés, notamment ses comportements, son organisation du territoire et la place des transports dans l'économie. En 2000 toujours, les combustibles fossiles répondaient à près de 90 % de nos besoins mondiaux en énergie primaire et à 98 % de nos besoins de transports.

L'intensité énergétique, si elle a diminué depuis le premier choc pétrolier dans les pays développés, ne suffit pas à compenser l'augmentation des consommations liée à la hausse des niveaux de vie. La production de pétrole ne peut s'accroître indéfiniment, mais elle suit une courbe en cloche avec un seuil, celui du pic de production, c'est-à-dire le moment où la production ne peut plus faire face à l'ensemble de la consommation. Dix, vingt, trente-cinq ans ? un peu plus ? Si les experts sont en

désaccord sur l'échéance du pic de production, la crise qu'il entraînera dans quelques années seulement, elle, est prévisible. L'économie mondiale dépend étroitement du prix et des ressources en pétrole, or elle n'est pas préparée aujourd'hui à une diminution structurelle de l'offre de pétrole à bon marché. Sa dépendance à cette énergie la rend vulnérable et pose notamment les questions de sécurisation des approvisionnements.

Dépasser ou transgresser les limites de la nature grâce à la technique est un des socles du développement des dernières années. Tant que le réel des acteurs n'est pas affecté, ils n'impulsent pas les mesures adaptées nécessaires. Nous avons pourtant des décisions à prendre et avons à choisir entre une régulation choisie ou subie. Les marges de manœuvre ne sont jamais les mêmes selon que l'on se donne une semaine ou vingt ans pour les mettre en œuvre.

Des changements profonds sont nécessaires pour faire notamment face à la question des approvisionnements. Ils le sont aussi pour faire face à l'accumulation des rejets provoqués par notre mode de vie. La quantité de déchets ménagers a augmenté en France, au cours des 20 dernières années, près de deux² fois plus vite que le revenu disponible, et au niveau planétaire, la question du réchauffement climatique, une des conséquences directes de notre consommation d'énergies fossiles³, nous impose de diviser par deux les émissions mondiales de gaz à effet de serre, ce qui revient à les réduire de 80% dans les pays de l'OCDE.

Les pays les plus gros consommateurs des ressources de la planète doivent se préparer à supporter l'essentiel de l'effort, pour permettre aux habitants des pays en développement d'avoir également accès à l'énergie, mais aussi à l'eau et aux autres ressources nécessaires à la vie qui conditionnent leur développement. L'accroissement des écarts et des inégalités ne construit pas un monde durable. La finitude de la planète se ressent aussi bien pour les ressources que pour les rejets : les modes de production et de consommation, issus de la révolution industrielle, fondées sur une exploitation " minière " de la planète, comme des inégalités sociales croissantes, conduisent à une impasse. C'est un infléchissement profond qu'il faut aujourd'hui préparer. Cette prise de conscience est de plus en plus partagée.

¹ conclusion du Conseil européen de Bruxelles, des 20 et 21 mars 2003.

² (1,75 exactement)

³ 50 % des gaz à effet de serre sont issus de la combustion des hydrocarbures et les émissions de CO2 provenant des combustibles fossiles ont été multipliées par plus de 4 depuis 1950.

La stratégie française (1997)

Elle traversait aussi, il y a cinq ans, la première stratégie nationale du développement durable adoptée en France en 1997. Elle devait déjà préparer la société à affronter des changements profonds. " Refonder le pacte social " était un des objectifs affichés par cette stratégie, comme condition nécessaire pour faire face aux impasses physiques prévisibles pour la planète et l'humanité à l'horizon de 20 ans. Nombre des idées émises alors restent valides.

La stratégie européenne (2001)

Bien qu'évoqué dans les traités de Maastricht (1992) et d'Amsterdam (1997), c'est à Göteborg, en juin 2001, que le développement durable prend place clairement dans le cadre européen avec l'adoption de la stratégie européenne de développement durable dont les objectifs sont intégrés dans " la stratégie de Lisbonne pour le renouveau économique, social et environnemental " ⁴. La nécessité de " découpler la croissance économique de la détérioration de l'environnement et l'utilisation des ressources ⁵ " est affirmée en mars 2003. On perçoit ici encore dans cette stratégie la prise de conscience des conséquences prévisibles qu'aurait le simple prolongement sans infléchissement des tendances du passé. Plusieurs politiques sectorielles sont mises en avant : la lutte contre le réchauffement climatique, les risques de santé publique, la gestion des ressources naturelles, et les impacts des transports.

Le sommet mondial du développement durable (Johannesburg 2002)

La culture, parfois intitulée quatrième pilier du développement durable, est invoquée à l'occasion du sommet mondial du développement durable de Johannesburg, en 2002, dix ans après le sommet de la Terre de Rio. Au-delà de l'éducation, levier déjà bien identifié et à nouveau souligné, le maintien de la " diversité des cultures ", constitue un objectif.

L'approche du développement durable prend une forme renouvelée, notamment à l'initiative des acteurs français du développement durable avec les termes " accès aux services essentiels ", et " biens publics mondiaux ". Le livre blanc, issu des travaux du Comité français pour le

Sommet Mondial du Développement durable (CFSMDD) dans la perspective de Johannesburg, identifie des enjeux majeurs, tels que les conditions de vie en ville, les migrations, l'accès à l'eau, la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Il propose de nouveaux outils pour aller vers le développement durable, toujours en mobilisant les acteurs : coopération entre collectivités locales et entreprises, coopération internationale comme terrain privilégié de la responsabilité sociale des entreprises, amélioration de la gouvernance urbaine, renouvellement du dispositif français de coopération et d'aide au développement, permettant notamment de développer les relations avec les acteurs non étatiques.

Les réflexions françaises prennent corps parallèlement à d'autres travaux internationaux : l'OCDE recommande expressément la mise en place de stratégies de développement durable dans tous les pays d'ici à 2005. Elle a notamment publié des " critères de référence " pour améliorer la cohérence et l'intégration des politiques pour un développement durable - débats sur l'énergie, les transports, la décentralisation et les retraites par exemple - et des " principes directeurs à l'intention des multinationales " pour encourager des comportements responsables.

Enfin au-delà de ces différentes approches, l'élaboration de la stratégie nationale du développement durable de 2003, s'inscrit dans un contexte d'élaboration d'une Charte de l'environnement, qui doit marquer dans la Constitution des principes fondamentaux, dont la stratégie mise en œuvre sera progressivement une traduction concrète. Avec cette nouvelle référence, la création du Comité Interministériel pour le Développement Durable et celle du Conseil National du Développement Durable, c'est un nouveau cadre institutionnel qui se constitue, venant apporter toute leur légitimité aux dimensions permanentes que l'on retrouve à travers les quatre références décrites ci-dessus : responsabilité, qualité de la relation entre les acteurs, transparence et participation des " parties prenantes ", nouvelle gouvernance.

⁴ L'environnement est de compétence communautaire depuis l'Acte Unique européen (1986), renforcé par les traités de Maastricht et d'Amsterdam.

⁵ Union Européenne, conclusions de la présidence, 20 et 21 mars 2003.

Un processus nouveau

- *Un état d'esprit à développer*
- *Un travail intense dans un esprit ouvert et constructif*
- *Un tamis pour retenir les priorités*
- *Les animateurs du processus : six coordinateurs*

Un état d'esprit à développer

Les pays développés possèdent en général des systèmes d'administration publique bien établis avec une spécialisation rationnelle des tâches, une fonction publique professionnelle hautement qualifiée... Pourtant le rapport Brundtland l'indiquait déjà : les institutions tendent à être indépendantes, fragmentées, et exercent leurs attributions selon des processus de décision assez fermés. Les pensées segmentées ou les précédents modèles de gouvernance se révèlent mal adaptés aux changements que nécessite le développement durable et tiennent trop peu compte de ce que sont devenus les citoyens du XXI^e siècle.

Tout a évolué, les citoyens ont changé. L'information, leur formation, la conscience de leurs droits, la connaissance du monde ou des problèmes, n'ont plus rien de comparable. Ils n'ont pas la même acceptation des figures habituelles de l'autorité. Certains s'enferment dans l'indifférence à la vie publique. D'autres ont envie de se faire entendre : *"Les citoyens qui ont envie de prendre leur destin en mains, dans une société, il y en a toujours..."*.

Cette conviction que *"nul ne détient seul, la solution aux problèmes complexes auxquels nous sommes confrontés"*, a conduit le gouvernement à proposer d'ouvrir à la société civile le processus d'élaboration et de suivi de la politique nationale de développement durable, déterminante pour la collectivité. Ce sont de nouvelles démarches restant à généraliser, pour, étape par étape, rapprocher ou réconcilier l'offre politique à la demande sociale. *"Le Conseil National du Développement Durable apporte la garantie que les orientations définies pour la stratégie nationale de développement durable correspondront bien aux besoins et aux attentes des acteurs de terrain."* disait ainsi Tokia Saïfi, Secrétaire d'Etat au développement durable, le 14 janvier 2003.

La participation des citoyens est consubstantielle du développement durable et figurait dans la déclaration même du sommet de Rio, en 1992. De moins en moins, les stratégies relevant de l'intérêt commun ou général s'élaboreront en circuit fermé. Celui-ci ne se définit pas seul. Et l'écoute pour gouverner dans un monde plus inter relié devient décisive. L'exercice se joue donc à plusieurs. Dès lors, il appartient aux deux parties - gouvernement et société civile - et à proportion des responsabilités et moyens de chacun, de vouloir le rendre fécond. Il s'agit d'un enjeu, d'une responsabilité pour les acteurs autant que pour les gouvernants. De leur côté, il convient de faire en sorte que le processus de consultation soit ouvert et véritablement lié au processus de décision : écouter *pour* comprendre. Comprendre signifie étymologiquement prendre avec soi. De l'autre, pour les acteurs, participer c'est au minimum faire part. C'est aussi comprendre la complexité des éléments entrant dans les décisions à prendre lorsque celles-ci doivent être plus intégratrices de multiples critères économiques, sociaux et environnementaux, et de plusieurs temporalités. Les débats entre de multiples acteurs favorisent la compréhension de la relativité d'un seul regard sur une question. Ils peuvent faire naître l'inventaire des désaccords mais aussi des points de vue partagés.

Les citoyens en 2003 ont peut-être moins une désaffection pour la politique qu'une attente exigeante à l'égard d'une autre conception plus actuelle de la démocratie et de la société politique fondée sur des logiques de pouvoir plus ouvert et créateur que dominateur. Les réflexes de rivalités, compétition, rapports de forces d'individualités... entrent en débat avec l'esprit de coopération, le goût pour l'action collective. Dans ces processus aussi, il y a en France encore beaucoup à apprendre pour développer ces démarches que d'autres pays ont expérimentées souvent bien avant nous. Un nouvel état d'esprit est à partager.



Cette ouverture nécessaire des méthodes et des structures, cette confiance à placer dans les acteurs s'exprime de toutes parts, comme un besoin profond et une tendance internationale croissante. Elle fut notamment traduite à travers une citation de Saint-Exupéry à Johannesburg : "...Créons des forces et les solutions viendront." On aurait pu dire aussi : "créons la conscience, les solutions viendront". Dans la conscience précédente, le moment clé de la politique a été majoritairement celui de la décision, quand il peut être aussi en amont " la construction des processus citoyens, capables progressivement de faire émerger des solutions ".

Ainsi, le développement durable n'oppose pas les voies spécifiques de la démocratie représentative et participative, ni la fonction publique à la société civile, il devrait contenir ce qui relie mieux les uns aux autres et poser les bases d'un nouveau contrat social créatif entre des énergies vives et multiples.



" Le CNDD doit être un outil de liaison, le trait d'union entre la réflexion et l'action du Gouvernement et la société civile dont vous représentez très directement la diversité et la richesse. La démocratie est une affaire de modestie, le démocrate est modeste car il reconnaît qu'il a besoin de consulter les autres ".

Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, le 14 janvier 2003.

Un travail intense dans un esprit ouvert et constructif

Le développement durable tout juste appréhendé par nombre de Français, n'est pas un " machin " institutionnel, diplomatique ou seulement militant : il est une conception du monde, une éthique qui implique un large débat social.

Les processus exhaustifs de consultation ralentissent la mise en œuvre du développement durable, mais les délais impartis de janvier à mars, pour débattre et proposer étaient à la fois stimulants et particulièrement difficiles.

En deux mois et demi, des élus, des représentants de collectivités, des associations, des consommateurs, des entreprises, des syndicats, des personnalités, représentées au sein du Conseil National du Développement Durable (CNDD) ont apporté et organisé leurs propositions de contributions à la stratégie nationale du développement durable : 90 personnes qui représentent elles-mêmes des dizaines de milliers d'adhérents, de membres, de salariés ou d'habitants.

Cette mise en commun a tout d'abord été bâtie à partir de trois séances plénières, dans une volonté partagée de discussions positives. La première séance d'installation, a été conclue par Madame Tokia Saïfi, Secrétaire d'Etat au Développement durable, venue à cette occasion manifester l'intérêt qu'elle porte spécifiquement à la parole des acteurs du développement durable, au quotidien. " *Il convenait que cette stratégie soit élaborée, non pas en " vase clos " administratif, mais en y associant pleinement la société civile* " déclarait-elle aux membres du Conseil, le 14 janvier 2003.

La mise en commun des idées, désirs, options, visions... s'est poursuivie en réunissant six groupes de travail thématiques selon les thèmes abordés par le séminaire gouvernemental du 28 novembre 2002. Le CNDD a en effet suivi la structure de travail retenue par le Gouvernement afin de faciliter l'intégration par le Gouvernement de ses propositions dans la stratégie.

Les six groupes ainsi constitués se sont réunis cinq fois chacun, de mi-janvier à fin mars, des réunions riches et animées. Toujours constructives.

La participation a été volontairement très ouverte. Les membres du CNDD avaient la possibilité de déléguer des représentants de leurs organismes aux travaux des groupes, permettant ainsi une bonne diversification des apports, et le recours à des spécialistes de chaque domaine. Au-delà, les groupes ont été ouverts à des acteurs associés, représentant des organismes non membres du CNDD, mais désireux d'y apporter une contribution : collectivités locales, associations, fédérations professionnelles et entreprises, universitaires, chercheurs et même particuliers. Le souci constant du CNDD a été de permettre, dans cette première étape, à toutes les personnes à la fois de bonne volonté et fortes d'une expérience ou d'un savoir faire spécifique d'apporter au sein des groupes leurs propositions. Il en résulte un enrichissement véritable des apports reçus au CNDD. Au-delà des 90 membres, ce sont 111 représentants des membres et 83 acteurs associés qui se sont exprimés soit en séance soit par écrit.



Un tamis pour retenir les priorités

Pour trier l'ensemble des contributions réceptionnées (environ 360), les traduire en un document cohérent et lisible, une grille d'analyse a été élaborée et proposée.

Une des premières recommandations était d'essayer de définir des objectifs dont il était possible de mesurer le suivi de leur mise en œuvre, pour que les progrès escomptés soient mesurables, qualifiables ou phasés, afin de sortir le développement durable de l'abstraction qui lui est encore souvent reprochée. Chacun se mobilise d'autant plus que les fruits de ses efforts sont visibles et que le chemin parcouru est plus évident, c'est une des clés du caractère pédagogique de l'action pour le développement durable, tant pour l'Etat que pour les acteurs de la société civile qui se mettent ainsi communément dans une démarche de compte-rendu et d'évaluation de la mise en œuvre des stratégies.

Chaque proposition d'objectif qualifiée devait donc tenter d'être accompagnée d'une proposition de procédure correspondante d'évaluation.

Ensuite, les propositions d'actions ou mesures ont été triées et argumentées selon plusieurs critères dont ceux-ci :

- ▮ elles sont suffisamment concrètes pour être mises en œuvre
- ▮ elles initient des changements nécessaires
- ▮ elles traduisent une urgence
- ▮ elles sont exprimées car le contexte a la maturité suffisante pour adopter la mesure proposée
- ▮ elles présentent un effet de levier intéressant pour déclencher de nouvelles dynamiques
- ▮ elles correspondent à des engagements européens ou internationaux à tenir
- ▮ elles peuvent rallier un engagement concret, dans l'année, d'acteurs associés du CNDD ou d'autres, publics-privés...
- ▮ elles peuvent susciter une expérimentation sur un territoire avant une proposition de généralisation
- ▮ elles partent d'une spécificité française positive, un point fort, un atout ou compensent une faiblesse. En cela, elles soutiennent un message français à mieux exprimer
- ▮ elles représentent une valeur spécifique ajoutée par la société civile
- ▮ elles doivent être aussi consensuelles que possible

Cette grille a guidé en mars la sélection des propositions reçues pour constituer des ensembles cohérents.

Les acteurs ont été sollicités pour faire le lien avec le travail effectué lors de la préparation du sommet mondial du développement durable de Johannesburg, en 2002, mais aussi avec la stratégie européenne de développement durable ou les propositions issues du travail de 1996 et 1997 lorsqu'elles apparaissaient encore valides.

Des points majeurs ont été mis de côté, pour cette première étape. Des pistes ont été ouvertes, il en reste des dizaines à explorer ou à travailler.

Les animateurs du processus : six coordinateurs

Six membres du CNDD, issus du collège des personnalités qualifiées, ont accepté de coordonner la réflexion des six grands thèmes et d'être ainsi garants de la vision d'ensemble et des liens importants à l'intérieur du thème exploré. Ils doivent en tenir la cohérence et en analyser le plus globalement possible la problématique. Leur rôle est de proposer, avec l'équipe du CNDD, des idées de départ à la discussion, de faire une synthèse des priorités les plus consensuelles, organisées pour éviter le seul catalogue de vœux en vrac. Ils peuvent proposer des acteurs complémentaires à associer aux travaux, des experts à entendre, s'ils le souhaitent ou selon les vœux des membres du groupe. Ils participent à la rédaction finale du document présenté et à l'échange avec les fonctionnaires travaillant sur les mêmes thèmes.

- ▮ **Serge Antoine** est le coordinateur du thème relatif aux territoires et au développement durable : " *Valoriser le patrimoine et les solidarités de proximité, mettre en cohérence, se référer aux enjeux planétaires* ". Il représente à la fois la continuité d'une réflexion sur ces sujets depuis notamment la conférence de Rio, et d'un engagement personnel de longue date.
- ▮ **Jacques Bille** coordonne le thème " *Contribuer à faire évoluer les modes de production et de consommation* " traitant des acteurs économiques et le développement durable. Il est vice-président et délégué général de l'association des agences-conseils en communication (AACC). Il a contribué aux travaux du PNUÉ sur le développement durable et le secteur de la communication. Il est également professeur associé à l'université Paris II.
- ▮ **Dominique Bourg** coordonne le thème " *Réduire et gérer en commun les risques* " relatif à la précaution, la prévention, la police, la justice. Il est directeur du Centre de recherche interdisciplinaire sur le développement durable à l'Université de technologie de Troyes. Il est membre de la Commission chargée de la préparation de la charte sur l'environnement et ancien membre de la Commission française au développement durable. Beaucoup de ses travaux ont notamment porté sur le sens du progrès, des risques.
- ▮ **Daniel Boy** coordonne le thème " *Développer la citoyenneté et le sens des responsabilités partagées* " relatif aux citoyens, à leur information, leur sensibilisation, l'éducation et leur participation dont il a observé plusieurs mécanismes possibles. Il est directeur de

recherche au CEVIPOF. Il a mis en place le programme de recherche Science, Environnement et Société à l'Institut d'études politiques de Paris.

- ▮ **Christian Brodhag** coordonne le thème : " *Mettre en place de nouveaux équilibres entre les acteurs par une nouvelle gouvernance* " traitant de la recherche d'un Etat exemplaire, élargi aux questions de gouvernance, de l'Etat et des acteurs. Il est directeur de recherche à l'Ecole nationale supérieure des Mines de Saint-Etienne. Il a présidé la Commission française du développement durable et préside le groupe de l'AFNOR sur le management du développement durable, et il a coordonné lui-même nombre de travaux sur ces questions.
- ▮ **Marie-Claude Smouts** coordonne le thème " *Situer la stratégie française dans un cadre des enjeux internationaux* " relatif à l'action internationale. Elle est directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique et au Centre d'étude et de recherche internationale. Elle est professeur à l'Institut d'études politiques de Paris. Ses travaux portent sur les relations internationales et sur l'environnement.



Les coordinateurs ont pu s'appuyer sur le travail d'Aurélie Marchand, Gilles Pennequin, Dominique Bidou, Anne-Marie Ducroux.

PARTIE 2

LE PLAN D'ACTION



Des acteurs – des liens – des méthodes – des outils

Les citoyens acteurs

Les acteurs économiques

Les acteurs du territoire

L'Etat acteur

Les acteurs de l'expertise et de la recherche

Les acteurs de la vie internationale

Le plan d'action

Des acteurs - des liens – des méthodes - des outils

Le développement durable n'est pas seulement une pensée nouvelle, c'est aussi une manière de faire autrement.

Les changements ne sont pas initiés par l'État seul, mais ils sont ceux auxquels la société tout entière doit se préparer et contribuer. Seules la volonté et l'énergie des acteurs transforment les stratégies en pratiques. C'est voir naître un projet commun dans lequel chacun ressent une part de responsabilité, et où chacun trouve un intérêt spécifique qui mobilise les acteurs.

Ainsi un plan d'action de développement durable n'a pas vocation à "illustrer" un "concept", mais les acteurs de la société française en donnant à chacun son rôle spécifique. Projets, normes, réseaux, valeurs, informations, génèrent en effet des forces nécessaires au développement des communautés et des individus. Malgré la non concordance des temps, des mandats, des médias, des cycles naturels, du développement durable, tout ce qui crée des liens, facilite la coopération au sein des groupes ou entre eux. La confiance collective est un bien public, une énergie, un capital. Elle stimule la productivité. Dans les liens et leur qualité beaucoup de choses du présent et du futur se jouent. Se nouent.

Une stratégie ne s'accomplit que par ajustements et enrichissements successifs. L'organisation de cette itération, par les pouvoirs publics avec les acteurs sociaux, porte en soi la clé du changement.

Le développement durable est enfin une démarche transversale, qui permet de dépasser les cloisonnements, qu'ils soient professionnels, sectoriels ou géographiques. Leur dépassement permet de progresser, en amenant chacun à reformuler les questions, à s'interroger sur leur pertinence, à croiser les regards et examiner les choses de la vie en changeant de perspective.

Plusieurs éléments rapprochent les acteurs :

▶ LE CYCLE DE VIE

Prendre en considération une chaîne d'acteurs intervenant sur une même filière, ou sur une même famille de produits ou de services, c'est par analogie repenser les enchaînements comme on le fait pour les cycles de vie dans l'environnement. Un dialogue permanent entre l'offre et la demande doit s'instaurer pour élaborer des systèmes de production plus sobres, plus efficaces, plus propres, plus sûrs, auxquels il faut ajouter en amont et en aval, la prise en compte des ressources primaires et de la fin de vie des produits. Cette piste amène à rechercher des lieux de rencontre entre tous les acteurs d'une activité.

▶ LA GÉOGRAPHIE

Elle façonne des communautés. Proches ou lointaines. Chaque communauté humaine, aussi modeste soit-elle, contribue aux grands équilibres, régionaux et planétaires. L'organisation de l'espace, les modes de production et de répartition des activités, la mobilité ainsi provoquée, l'artificialisation du milieu et notamment des sols : autant de politiques aux nombreuses conséquences en chaîne locales ou planétaires. La définition du territoire pertinent pour l'action publique devient ainsi un enjeu majeur.

▶ LA SOLIDARITÉ

La solidarité choisit le lien plutôt que l'interdépendance croissante de fait. Aide au développement, commerce équitable, soutien des individus à l'accès aux services essentiels, ces politiques, par exemple, relient les personnes, rapprochent de manière organisée des acteurs éloignés, les générations, et donnent sens et solidité à la solidarité dont chaque rencontre internationale réaffirme la nécessité. La préservation de biens publics mondiaux, la sauvegarde de la diversité biologique, la réduction des inégalités, sont quelques exemples de ce besoin de solidarité.



▷ LA CULTURE

La culture fonde les identités. Leur diversité est essentielle. Le programme d'action du Sommet de Johannesburg inscrivait en septembre 2002 que " le respect de la diversité culturelle est essentiel pour assurer un développement durable ". Plus encore pour Ismail Serageldin : " En plus d'être précieux au niveau de la Communauté ou d'un pays, la culture est aussi un bien public à l'échelle mondiale " .

Le sens et les enjeux des mots " développement durable " devront progressivement constituer un de ces repères intégrés dans les cultures. La conscience de sa nécessité. Des principes comme la culture des risques, s'acquièrent bien sûr en termes généraux, mais elle prend tout son sens en situation, appliquée au sein d'une activité particulière, de manière à en saisir toutes les implications pratiques. La participation des citoyens à la vie de la cité, notamment à l'occasion de débats ou de consultations sur des objets locaux ou généraux, témoigne des progrès de cette culture, tout en constituant un de ses moteurs.

▷ LA GOUVERNANCE

Le développement durable invite à trouver des instruments nouveaux, pour partie d'ordre technologique, mais touchant aussi à l'organisation sociale de nos sociétés à partir d'une attitude nouvelle entre tous les acteurs et de modes de prise de décision rénovés. C'est la complexité de la vie qui apparaît ainsi à travers la diversité des acteurs. Des changements profonds se présentent comme autant de défis à relever; ils ne peuvent s'effectuer qu'en créant un terrain favorable. Une culture française traditionnelle de la confrontation, les modes de prise de décision que l'Etat et beaucoup d'acteurs publics et privés ont utilisés pendant des années, ont contribué souvent à créer un esprit de défiance. Le développement durable invite à l'inverse à y substituer un climat de confiance, à construire sur la transparence, l'ouverture, le dialogue.

LES CITOYENS ACTEURS

- Développer la citoyenneté et le sens des
- responsabilités partagées.



- ▶ AXE 1 : RENDRE LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
COMPRÉHENSIBLES PAR TOUS ET SENSIBILISER LES CITOYENS
AUX SOLUTIONS APPORTÉES PAR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
METTRE À LA DISPOSITION DU PUBLIC, UNE INFORMATION
TRANSPARENTE ET FIABLE EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE. page 26
 - ▶ 1.1 : EN DIRECTION DES PRESCRIPTEURS page 27
 - ▶ 1.2 : EN DIRECTION DU GRAND PUBLIC page 28
- ▶ AXE 2 : DÉVELOPPER, DANS LE MILIEU SCOLAIRE
ET LES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES,
L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE. page 29
 - ▶ 2.1 : MOYENS D'ACTION page 30
 - ▶ 2.2 : ÉDUCATION DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE
(TOUS NIVEAUX) page 31
 - ▶ 2.3 : ÉDUCATION PÉRISCOLAIRE page 31
 - ▶ 2.4 : ACTIONS ÉDUCATIVES "INTÉGRÉES" page 32
- ▶ AXE 3 : FACILITER LA PARTICIPATION DES FRANÇAIS
AU DÉBAT PUBLIC.. page 33

Les citoyens acteurs

• Développer la citoyenneté et le sens des responsabilités partagées.

Dès la déclaration de Rio, en 1992, il était indiqué aux Etats qu' " ils doivent favoriser la prise de conscience et la participation du public en mettant à sa portée toutes les informations utiles ". La convention d'Aarhus du 25 juin 1998, que la France a ratifiée le 12 septembre 2002, rappelle aussi que l'un des outils essentiels des politiques de promotion du développement durable est l'information.

Pour que le développement durable devienne fondateur d'une nouvelle vision et de nouvelles pratiques sociétales, il est primordial que ses enjeux et contenus soient exprimés clairement et largement diffusés au sein de la société. Ils participent à " l'économie de la connaissance " selon les termes du Conseil Européen de Lisbonne de mars 2000. Cette diffusion s'effectue à plusieurs niveaux et selon des modalités diverses : l'information, quand il s'agit du public en général ou de telle ou telle catégorie sociale, l'éducation lorsqu'il s'agit de transmettre le message par l'école, la participation du public car c'est principalement par la pratique que se transmettent les savoirs, que se transforment les modes de pensée et d'action, tant de l'Etat que des Français, ainsi que les relations entre les acteurs.

Sans revenir ici sur une définition détaillée de la notion de développement durable, ce texte sous entend que celui-ci recherche une intégration des aspects environnementaux, sociaux, culturels et économiques, qu'il valorise droits et responsabilités, ouvre à la notion de solidarités nécessaires dans l'espace et le temps. Eduquer ou informer sur le développement durable ce n'est pas seulement travailler au respect de l'environnement c'est aussi, de manière indissociable, contribuer à la prise de conscience de responsabilités partagées, et à la sensibilisation des personnes pour qu'elles prennent part à la vie de la cité. Le développement durable est un débat ouvert aujourd'hui entre tous les acteurs. Information, sensibilisation, éducation, participation du public doivent chacune permettre de rechercher les meilleures conditions de la démocratie. Le développement durable doit également permettre de passer de logiques de rapports de forces à une convergence dynamique de forces conjuguées face à la nécessité.

Chacun des trois aspects traités ici a sa logique propre, ses cibles spécifiques, ses outils privilégiés. Toutefois, ces trois notions, par bien des aspects, se complètent et se retrouvent pour constituer un tout.

Dans nos sociétés les messages sont omniprésents, multiformes : contenus médiatiques ("les informations" au sens premier) de teneur et de qualité variables, messages publicitaires auxquels les plus jeunes semblent particulièrement exposés, images de la fiction (à la télévision, au cinéma) dont les contenus expriment bien souvent des valeurs et des pratiques qui contredisent celles du développement durable.

"Tout commence à l'école", dit-on souvent... Et chacun d'entre nous imagine volontiers que la disponibilité des plus jeunes, leur imagination, leur ouverture au monde de la nature auraient pu faire de l'école, le lieu majeur des apprentissages en matière de développement durable. Le bilan que tracent ceux qui oeuvrent depuis longtemps pour la découverte et la pédagogie de l'environnement ou du développement durable est en réalité critique malgré certains acquis : les choses ont souvent avancé là où il y avait de fortes volontés personnelles mais freinées par des résistances, des préjugés, des difficultés matérielles, des obstacles culturels ou administratifs. Le travail du groupe a consisté à mieux les identifier, pour s'associer aux acteurs de l'éducation et les associer, à imaginer comment compléter ou diversifier les lieux de pédagogies, à recenser les moyens qui pourraient être mobilisés.

L'acteur dont il est question dans ce chapitre est principalement le citoyen et les associations œuvrant pour la citoyenneté. L'éducation y a été abordée ici à partir de la formation initiale et générale. La formation continue, permanente, tout au long de la vie a été traitée par acteurs dans les différents thèmes concernés. Ont toutefois été examinées dans ce chapitre les formations spécifiques des professionnels des médias, d'une manière plus générale des prescripteurs de l'information.

Le niveau général de formation d'une population est à l'évidence un paramètre clé. Le recul de l'illettrisme, l'égalité d'accès à l'école jusqu'à l'enseignement supérieur, la progression du niveau de sortie de scolarisation et d'employabilité, créent des dynamismes et ouvrent des capacités d'évolution importantes au regard du développement durable. Compte tenu du délai imparti, il s'agit là d'une question très générale sur laquelle le groupe ne s'est pas investi en le réservant à des travaux ultérieurs.



La participation du public, est une notion qui a récemment suscité un nouveau mouvement de réflexion et a vu naître de nouvelles pratiques. Sous des formes classiques, la supposée participation du public s'organise, par exemple, autour des enquêtes publiques dont la présentation reste très administrative ou technique, et dont les conclusions sont pratiquement toujours favorables à un projet préétabli. Le sentiment est qu'en réalité le public n'a que fort peu de capacité d'infléchissement, même pour ce qui le concerne directement. Mais depuis une quinzaine d'années, en France et dans beaucoup de démocraties modernes, de multiples procédures de participation ont été inventées, expérimentées, remises en chantier, perfectionnées. Elles correspondent aux besoins de nouvelles manières de gouverner, face à des citoyens qui ont évolué. Elles visent à la fois à plus de proximité entre les décisions et les publics, davantage de participation à l'élaboration des décisions, plus de confiance entre acteurs sociaux, et, au final, plus d'efficacité. Il s'agit de recenser ces procédures, d'en mieux connaître le fonctionnement, de former à leur application, de travailler à leur légitimation aussi bien auprès du public que des instances politiques nationales et locales.

Les trois axes qui concernent ce groupe de réflexion sont en profonde interaction les uns avec les autres. L'éducation à donner comme l'information à faire circuler parmi les citoyens ont, par elles mêmes, leur propre vertu pour faire avancer la compréhension et l'engagement en faveur d'un développement plus durable. Dès lors, jeunes ou adultes, formés ou informés peuvent participer lorsque sont en balance, au niveau national ou local, des enjeux de développement durable. Inversement toute procédure de participation sincère repose sur l'accès équitable à une information transparente et diverse.

▶ LES AXES STRATÉGIQUES :

Axe 1 : Rendre les enjeux de développement durable compréhensibles par tous et sensibiliser les citoyens aux solutions apportées par le développement durable . Mettre à la disposition du public, une information transparente et fiable en matière de développement durable.

Axe 2 : Développer, dans le milieu scolaire et les activités extrascolaires, l'éducation au développement durable.

Axe 3 : Faciliter la participation des Français au débat public.

▶ Axe I :

- **Rendre les enjeux du développement**
- **durable compréhensible par tous et**
- **sensibiliser les citoyens aux solutions**
- **apportées par le développement durable.**
- **Mettre à la disposition du public,**
- **une information transparente et fiable en**
- **matière de développement durable.**

L'information destinée à la société doit être diverse, exhaustive et pluraliste et faire l'objet d'un débat contradictoire. Elle doit s'inspirer de la société et inventorier les attitudes préexistantes pour en tenir compte. Il ne s'agit pas de concevoir dans des cénacles d'experts le contenu d'une information qui serait supposée impartiale, mais tout d'abord, de recenser et de confronter les informations disponibles, issues d'expertises multiples, pour les mettre en forme. Il est nécessaire de garantir les moyens de ce pluralisme de l'information, condition essentielle d'une information fiable et transparente.

Informé sur les enjeux et solutions du développement durable a pour but ultime de contribuer aux changements de la société pour une meilleure prise en compte des objectifs du développement durable, du changement de système de références et de comportements.

L'information a différents destinataires : elle s'adresse d'abord à des sous groupes spécifiques considérés comme potentiellement prescripteurs : professionnels des médias, producteurs de culture (télévision, cinéma) dirigeants d'entreprise, responsables syndicaux ou associatifs, etc. Pour une partie de notre groupe c'est là que se situe l'enjeu décisif, là qu'il faut développer les politiques les plus volontaristes : organiser des partenariats avec des écoles de journalisme pour former à la base, puis contribuer à la formation continue des journalistes, faire progresser l'idée de la nécessité d'un traitement transversal, et moins sectoriel de la notion de développement durable.

Mais l'information s'adresse aussi directement au grand public, et dans cette acception, elle doit demeurer suffisamment claire et attrayante pour ne pas décourager le profane. C'est la difficulté spécifique des informations relatives au développement durable qui doivent, pour ne

pas échapper à la spécificité du sujet, rendre compte de la complexité, des interactions entre économie – société – environnement.

Les publics peuvent être saisis à travers plusieurs situations notamment :

- Le citoyen qui s'informe ou se divertit, qui vote ou qui agit dans son association
- Le consommateur qui recherche de l'information sur les produits
- Le salarié au sein de son entreprise ou administration

On ne s'étonnera pas, dans ces conditions, que les propositions sur l'information des publics concernent également les autres groupes thématiques, où les acteurs sont caractérisés soit par leur participation à la vie économique, soit à la vie de leur cité.

Quatre objectifs prioritaires, avec leurs propositions d'action par cible (prescripteurs et grand public) et leurs indicateurs ont été retenus par le groupe de travail.

Objectif A : Contribuer à une ouverture de la conscience des citoyens par une information grand public adaptée

Objectif B : Changer les modes d'information

Objectif C : Changer les comportements individuels et collectifs

Objectif D : Mieux prendre en compte l'identité et la diversité culturelle

▶ I.1 EN DIRECTION DES PRESCRIPTEURS

I.1.1 Médias :

Les médias constituent des relais essentiels de l'information, de la sensibilisation, de la pédagogie, et de la constitution de l'opinion et des comportements. De plus, alors que leur capacité d'influence est croissante, et qu'un très grand nombre d'entreprises réfléchissent désormais à leurs responsabilités sociales et environnementales, très peu d'entreprises françaises de presse sont engagées dans des démarches analogues de développement durable. Le thème a été également traité par le groupe " Les acteurs économiques ".

© PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Développer la concertation avec les écoles de journalisme (notamment Lille, Strasbourg, etc.) permettant de transmettre aux futurs journalistes des connaissances sur les enjeux et solutions du développement durable
- ▶ Sensibiliser les responsables de la formation au sein des principaux médias pour proposer des formations aux enjeux du développement durable à l'intention des professionnels des médias
- ▶ Favoriser le pluralisme de l'information, en particulier en s'appuyant et en aidant les médias alternatifs, la diffusion des NTIC dans les milieux défavorisés, la presse associative, la presse d'opinion
- ▶ Intégrer dans le cahier des charges de l'audiovisuel public la notion de développement durable. Sensibiliser le CSA à ses enjeux
- ▶ Sensibiliser les rédactions à partir d'opérations autour du développement durable ou dans la préparation d'assises
- ▶ Valoriser chaque année, le média de presse écrite, radio, et TV qui aura le mieux traité le développement durable
- ▶ Examiner les rapports sociaux et environnementaux des médias audiovisuels cotés et des médias audiovisuels publics
- ▶ Faire progresser dans les médias, l'idée d'une nécessaire approche transversale du développement durable dans le traitement de l'information. Créer un réseau identifié de journalistes et de professionnels de la communication, et mettre en place un programme d'animation (conférences, rencontres, notes régulières d'information,..)
- ▶ Développer des actions de sensibilisation spécifiques auprès des professionnels des médias destinés aux enfants et adolescents (presse, radio, TV)
- ▶ Mettre en place un référentiel / centre de ressources du développement durable et médias qui fédérera différents acteurs du développement durable en lien avec des structures déjà existantes. L'objectif sera de mettre à disposition des médias des informations génériques, d'informer et de sensibiliser le grand public de manière plus claire sur le développement durable
- ▶ Mettre en place un observatoire "développement durable et médias", et suivre l'évolution du traitement quantitatif et qualitatif par les médias du développement durable
- ▶ Fournir aux acteurs des médias un document de base sur le développement durable (le développement durable en dix questions/réponses)
- ▶ Communiquer, à l'occasion d'évènements sur les travaux du CNDD



↔ INDICATEURS :

- ▮ Recenser régulièrement les formations (initiales et continues) au développement durable destinées aux professionnels des médias
- ▮ Repérer et analyser les contenus informatifs et culturels relatifs au développement durable à travers des analyses de médias régulières, en apprécier l'évolution quantitative et qualitative
- ▮ Nombre de rapports environnementaux et sociaux des médias publics ou privés, d'agences de communication ou conseils, de sociétés de productions

1.1.2 Culture :

Le développement durable ne répond pas seulement à des besoins matériels, biologiques ou relationnels mais aussi culturels ou spirituels. L'accès à la connaissance, aux ressources culturelles de l'humanité, le développement des capacités de l'imaginaire et de création. La culture ne peut pas être conçue uniquement comme une consommation de divertissement.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Sensibiliser les producteurs de contenus culturels (TV, cinéma, musique, internet...) pour contribuer au changement des contenus culturels qui devraient prendre en compte les enjeux du développement durable, afin de moins faire rêver sur l'image d'un monde irréel et non viable
- ▮ Utiliser les arts scéniques (danse, théâtre...) comme un des facteurs de changement du comportement (approche par le sensible et la transdisciplinarité)
- ▮ Sensibiliser les éditeurs de jeux aux jeux éducatifs " développement durable "
- ▮ Promouvoir la francophonie comme élément de diversité culturelle. Par son développement, la francophonie favorise la pluralité des cultures et des langages et combat l'uniformisation
- ▮ Favoriser les liens culturels, facteurs de solidarité, comme les choix de vie territoriaux, les langues régionales, menacés par la croissance et l'uniformisation

1.1.3 Publicité

Par ailleurs, il a été aussi évoqué lors des groupes de travail, le rôle incitatif que joue la publicité envers les consommateurs et les citoyens. Le souci exprimé a été celui de voir ces contenus respecter, infléchir ou stimuler des comportements en adéquation avec le développement durable.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Inciter les entreprises, les agences prescriptrices et les organismes compétents dans le domaine de la publicité à plus de convergence entre les contenus publicitaires, les codes de bonne conduite et les codes d'autodiscipline et les impératifs du développement durable
- ▮ Recommander au Bureau de Vérification de la Publicité une vigilance particulière sur les questions d'environnement et de développement durable. Il devra sans doute se doter de règles plus précises en ce domaine permettant la créativité nécessaire et compléter ses actuels codes d'autodiscipline en matière d'environnement par un code d'autodiscipline touchant aux questions du développement durable
- ▮ Suggérer aux agences de notation une forte prise en compte dans les critères d'analyse des sociétés, de la cohérence des actions relatées dans les rapports sociaux et environnementaux, et la publicité grand public effectuée par les mêmes sociétés (donc modèles de comportements diffusés)

↔ INDICATEUR :

- ▮ Pourcentage de publicité ayant pris en compte ce critère, et sa pondération dans l'ensemble des critères, pour l'année 1

▶ 1.2 EN DIRECTION DU GRAND PUBLIC

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Travailler à une fiscalité positive afin de changer le système de références et donner, visiblement pour chaque individu, de la valeur à tout ce qui concourt aux objectifs nouveaux du développement durable (mécénats de développement durable, investissements dans des fonds ISR ou de solidarité, commerce équitable...). L'accompagner d'une information et d'une argumentation de l'Etat lors des déclarations de revenus
- ▮ Améliorer et développer les labels, normes, informations claires et objectives à destination des consommateurs. (cf. Les acteurs économiques) notamment, mais pas exclusivement, en instaurant une étiquette énergie sur tous les produits de la vie courante (logements, autos, ...)
- ▮ Vulgariser le développement durable grâce à des événements grand public (salon grand public, émissions TV, radios trophées, oscars, etc...) en favorisant

l'information, en soutenant les nombreux salons sur l'écologie et le développement durable organisés par les associations, notamment en régions, depuis de nombreuses années et en associant les ONG concernées. Cette proposition est à mettre en relation avec l'objectif d'assises existantes et de la semaine du développement durable.

- ▶ Intituler des événements existants (par exemple la journée "en ville sans ma voiture") du sigle ou de la qualité "développement durable", pour fédérer et rendre plus convergentes les initiatives
- ▶ Créer un livret d'accueil dans les entreprises expliquant aux nouveaux salariés les engagements de l'entreprise en matière d'environnement et de développement durable et diffusion des chartes d'entreprise les présentant. Information sur les liens et incidences pour le salarié quant à l'appréciation des situations, des comportements, et à son évaluation
- ▶ Associer le salarié et les comités d'entreprise pour qu'il devienne une source de propositions dans la réflexion sur l'évolution de l'organisation de productions plus durables
- ▶ Diffuser aux salariés les audits sociaux et sociétaux sur la gouvernance de leur entreprise, avec l'avis du comité d'entreprise, notamment via intranet, pour faciliter la communication en interne sur les actions des entreprises en faveur du développement durable
- ▶ Favoriser le mécénat de compétences en faveur du développement durable : inciter les entreprises à mettre à disposition d'organismes d'intérêt général oeuvrant en faveur du développement durable, des salariés, dans le cadre de leur temps de travail et susciter ainsi des nouvelles coopérations entre les acteurs économiques et les associations
- ▶ Concevoir et réaliser des documents en co-construction avec les enfants et les jeunes autour de la démarche de développement durable

⇒ INDICATEURS :

- ▶ Imaginer et mettre en place des enquêtes qualitatives et quantitatives auprès du grand public sur la notion et les enjeux du développement durable (connaissances, attitudes, comportements.), dès l'année 2003, pour mesurer l'état actuel avant de mesurer l'évolution annuelle. Distinguer les résultats hommes - femmes et actifs - non actifs et par tranches d'âges
- ▶ Repérer dans les rapports sociaux et environnementaux, les efforts d'information sur le développement durable
- ▶ Chiffrer le nombre de jours de mécénat de compétences

▶ Axe 2 :

- **Développer, dans le milieu scolaire et les activités extrascolaires, l'éducation au développement durable.**

Le cadre privilégié, mais non unique, de la formation initiale est l'institution scolaire et universitaire. A l'école il s'agit de développer, dans les cadres éducatifs prévus, toute possibilité d'éveil des enfants ou adolescents aux enjeux et nouveaux comportements du développement durable. Certains outils pédagogiques déjà existants sont adaptés au développement de stratégies d'éducation dans ce domaine (Itinéraires de découvertes, Travaux Pratiques encadrés etc.).

Mais la condition essentielle pour assurer un développement de travaux éducatifs féconds dans ce domaine repose sur le principe d'une ouverture et de partenariats organisés entre enseignants, parents d'élèves, collectivités locales, monde associatif, et sous certaines modalités, entreprises. Plusieurs conditions peuvent favoriser ces partenariats. En amont il est tout d'abord nécessaire que les enseignants bénéficient de formations initiales et continues dans ce domaine. Mais il faut que ces formations respectent elles mêmes les principes du développement durable en prévoyant l'ouverture et la participation à ces enseignements des acteurs qui seront leurs futurs partenaires. Une formation au développement durable suppose une compréhension des enjeux, de la pluralité des acteurs, des responsabilités et un apprentissage de nouveaux comportements. Ces formations doivent porter à la fois sur la gestion matérielle de projets éducatifs multi-acteurs et sur les processus et contenus en terme de développement durable. Par essence, enfants et adolescents doivent être activement intégrés, à cette élaboration.

Cette impulsion donnée aux enseignements des principes du développement durable doit être vivante à tous les stades de l'organisation scolaire : enseignement primaire où la présence d'un maître ou maîtresse unique facilite la notion d'enseignement intégré et non sectorisé par matière, enseignements secondaire et supérieur où il faut se mettre en recherche de procédures permettant de pallier l'absence d'enseignant unique.

L'organisation de partenariats complexes tels que école, associations, entreprises, collectivités locales suppose préalablement une réflexion sur les bonnes pratiques à suivre dans ce domaine : respect de la diversité des



points de vue, poids financiers non disproportionnés, etc. Une charte des partenariats devrait être discutée par les acteurs en cause (représentants des enseignants, parents d'élèves, collectivités locales, associations, entreprises) puis formalisée au sein du CNDD.

D'autres actions éducatives, toujours sous la forme de partenariats, peuvent prendre des formes plus pratiques, par exemple en s'intéressant aux déplacements vers l'école, et en particulier au trajet des enfants domicile - école, au bâti des lieux d'enseignement, à la nourriture proposée par la cantine scolaire ou plus encore à des véritables agendas 21 locaux dans lesquels l'établissement scolaire, sous la responsabilité d'une équipe éducative multiple, serait le moteur principal de l'action.

Il faut enfin particulièrement veiller à ce que l'objectif de développer l'éducation au développement durable ne "tombe pas du haut" sur le corps enseignant comme une énième contrainte qui risquerait ainsi d'être mal vécue. Il faut donc prévoir une consultation des enseignants avec les collectivités locales et plus largement la société civile suivant le schéma : Ecoute, Dialogue, Analyse.

Le cadre péri-scolaire (c'est à dire les centres de vacances et de loisirs) constitue aussi un lieu privilégié, dans un autre temps et une autre forme de disponibilité, pour le développement d'activités centrées sur l'apprentissage des contenus et enjeux du développement durable.

▶ 2.1 MOYENS D'ACTION

Un objectif avec ses propositions d'action et ses indicateurs a été retenu par le groupe de travail :

Objectif A : Assurer les conditions de base d'un développement de l'éducation au développement durable.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Faire des propositions de contenu de programme sur le développement durable (du primaire au supérieur) au Conseil National des Programmes. Ces programmes ne doivent pas être entendus au sens étroit mais au sens large d'objectifs d'éducation spécifique, ou de méthodologies (cas concrets)

- ▶ Ecrire un référentiel du développement durable pour les élèves instituteurs des IUFM et CAPES/AGREG et organiser une formation continue et initiale au développement durable non-optionnelle dans les IUFM et CAPES/AGREG
- ▶ Prendre en compte " l'éducation à l'environnement " comme constitutive de démarche de développement durable si elle passe par un respect de l'héritage, de la compréhension de la solidarité dans l'espace et le temps, engendre une démarche citoyenne, instaure un nouveau rapport au monde et aux êtres (développement de l'esprit critique, apprentissage du débat, découverte sur le terrain, en groupe, apprentissage de l'interdisciplinarité en situation, etc)
- ▶ Doter l'éducation au développement durable, qui n'est pas une " discipline ", d'un espace-temps qui permette sa mise en œuvre et favorise l'interdisciplinarité des approches. Cet espace-temps doit être initié dès à présent, c'est à dire mis en œuvre en 2003-2004
- ▶ Formaliser la reconnaissance officielle du métier d'éducateur à l'environnement et au développement durable
- ▶ Mettre en place des formations d'animateurs " environnement vers le développement durable " ou développement durable.
- ▶ Mettre en place des fonds de financement de l'éducation au développement durable ; création de " chèques nature ou développement durable au sens large "
- ▶ Créer des postes de conseillers pédagogiques spécifiques " en éducation à l'environnement vers un développement durable " ou au développement durable, qui doivent devenir des personnes ressources / personnes référents pour favoriser la diffusion du développement durable dans le milieu scolaire et en particulier l'éducation à la solidarité internationale, à la citoyenneté, aux droits humains et à la culture de l'entente

➔ INDICATEURS :

- ▶ Evolution des contenus des programmes
 - Mode participatif de leur élaboration
 - Montant des sommes consacrées
 - Recensement des personnes affectées à ces formations
- ▶ Nombre de conseillers pédagogiques spécifiques
- ▶ Nombre de stages ou formations continues spécifiques

▶ 2.2 EDUCATION DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE (TOUS NIVEAUX)

Parallèlement aux travaux entrepris par le CNDD, le Premier Ministre a mandaté le Professeur Ricard sur l'intégration du concept du développement durable dans l'ensemble du cursus scolaire des élèves et la formation des enseignants. Le CNDD pourrait travailler à la mise en commun des propositions des deux instances dans la seconde phase de ses travaux.

Un objectif avec ses propositions d'action et ses indicateurs a été retenu par le groupe de travail :

Objectif A : Avoir un volet développement durable dans toutes les composantes du système éducatif

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Intégrer l'angle / la vision du développement durable dans tous les programmes de l'école primaire à l'enseignement supérieur, sans en faire une discipline séparée (pluridisciplinaire et transversale). Mobiliser à cet effet le potentiel de recherche en sciences de l'éducation et d'ingénierie de formation
- ▶ Elaborer des prescriptions méthodologiques et pédagogiques en matière d'éducation au développement durable, définissant les attendus pour chaque cycle scolaire en matière de : contenus à enseigner, types d'action à mettre en œuvre (projet, séjours...), conditions de mise en œuvre (transdisciplinarité, pédagogie de projet, ouverture sur le terrain...)
- ▶ Créer (contenu et volume à définir) un parcours développement durable pour chaque enfant au cours de sa scolarité et garantir l'égalité d'accès à ce parcours sur l'ensemble du territoire. Pour cela, le concept du " contrat d'objectif " entre les collectivités locales et l'éducation nationale est à encourager
- ▶ Fixer un objectif d'une semaine du développement durable dans les établissements scolaires (élémentaire, primaire, secondaire)
- ▶ Eduquer à une consommation responsable qui se réfère aux choix d'achats des consommateurs (sensibilisation aux labels écologiques et éthiques) et aux modes de vie (moyens de déplacements, consommations énergétiques, eau,...), une empreinte individuelle écologique...

- ▶ Prévoir un volet éducation aux risques physiques et aux risques naturels
- ▶ Inventer un signe de reconnaissance développement durable
- ▶ Poursuivre l'inventaire en cours sur le développement durable dans les grandes écoles, par l'Union des grandes écoles et le généraliser aux universités
- ▶ Souligner la nécessité de l'intégration particulière du développement durable dans les enseignements d'économie du secondaire
- ▶ Souligner la nécessité de renforcer l'enseignement des sciences naturelles

⇔ INDICATEURS :

- ▶ Nombre d'opportunités de découverte de l'environnement (classe verte par exemple) par enfant et par cycle ou ateliers scolaires organisés dans différents milieux (urbain, rural, industriel) car chaque territoire représente des réalités économiques, sociales et environnementales spécifiques
- ▶ Nombre de classes converties à un enseignement transversal et suivant des programmes dans lequel la notion de développement durable a été introduite
- ▶ Nombre d'établissements mettant en place une semaine du développement durable

▶ 2.3 EDUCATION PÉRISCOLAIRE

Un objectif avec ses propositions d'action et ses indicateurs a été retenu par le groupe de travail :

Objectif A : Développer la sensibilisation au développement durable vers les publics lors de leurs vacances et temps de loisirs

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Equiper les Centres de Vacances et de Loisirs (CVL) et les Centres de Loisirs sans hébergement (CLSH) pour qu'une éducation au développement durable puisse s'y développer

- ▶ Prendre en compte la spécificité et l'apport que peuvent constituer les CVL et les CLSH et le rôle qu'ils peuvent jouer pour l'éducation au développement durable
- ▶ Aider à l'investissement et au fonctionnement des CVL et des CLSH avec un système de "guichet unique" qui pourrait se situer au niveau de l'échelle locale compétente en matière d'équipements scolaires et péri-scolaires
- ▶ Veiller à l'accessibilité financière des participants. Pour cela, il faut veiller à une "bonne" sensibilisation des prescripteurs (élus, associations, ...)

➔ INDICATEUR :

- ▶ Recensement quantitatif et appréciation qualitative des actions éducatives périscolaires

▶ 2.4 ACTIONS ÉDUCATIVES "INTÉGRÉES"

Il s'agit d'actions concernant tous les aspects de la vie scolaire et périscolaire, et impliquant de nombreux acteurs, enseignants, personnel administratif et technique des établissements, élèves, parents d'élèves, collectivités locales, associations, entreprises.

Trois objectifs avec leurs propositions d'action et leurs indicateurs ont été retenus par le groupe de travail :

Objectif A : Faire des lieux d'enseignement, des espaces exemplaires et démonstratifs participants à l'éducation au développement durable

Objectif B : Créer les conditions d'une éducation au développement durable par des pratiques nouvelles

Objectif C : Associer les enfants et les jeunes à la démarche du développement durable

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Encourager la création de pôles d'éducation au développement durable à l'échelle des nouvelles entités de projet (pays, communautés urbaines etc.), pour permettre de décliner des programmes de sensibilisation

à l'environnement et au développement durable associant les différents acteurs des territoires concernés (services de l'Etat, collectivités, associations, et organismes professionnels...)

- ▶ Favoriser les jumelages de classes et associations de jeunes Français et homologues des pays en voie de développement et des pays de l'Est, dans le cadre de la coopération décentralisée. (Cf. Les acteurs de la vie internationale)
- ▶ Rendre obligatoire pour les entités (mairies, conseils généraux, régionaux, Etat) responsable de la gestion des établissements, la fixation dans le cahier des charges de construction et/ou rénovation des bâtiments scolaires des obligations de conception et de réalisation selon les principes de la démarche HQE dans un triple but :
 - offrir aux élèves et aux enseignants un cadre d'activité sain et confortable, garant de la qualité du travail qui y sera fait
 - faire du bâtiment scolaire et de ses espaces extérieurs un outil pédagogique pour illustrer l'enseignement donné et permettre l'apprentissage de certains réflexes (ouverture des fenêtres, économies d'énergie et d'eau, etc.)
 - favoriser une gestion matérielle des établissements à la fois économe et bonne l'écologie, et favoriser dans les établissements une nourriture saine
- ▶ Inciter (sous la forme d'un concours) les directeurs d'établissement à initier avec l'ensemble de leurs élèves et avec leur personnel un "mini-agenda 21 d'établissement"

➔ INDICATEURS :

- ▶ Pourcentage d'établissements construits et/ou rénovés selon les principes de la HQE / parc total établissements éducatifs
- ▶ Nombre de projets éducatifs s'appuyant sur les bâtiments HQE
- ▶ Nombre ou pourcentage de projet d'établissement sous forme d'"agenda 21 d'établissement"
- ▶ Rendre compte dans les rapports sociaux et environnementaux des Régions du nombre de partenariats instaurés pour créer des pôles d'éducation au développement durable
- ▶ Nombre de cantines scolaires proposant des repas bios

▶ Axe 3 :

- **Faciliter la participation des Français au débat public.**

Au-delà des propositions contenues dans le projet de loi sur la décentralisation concernant le volet " la démocratie locale directe " (droit de pétition, et référendum local), la participation active des publics intéressés aux décisions qui les concernent est constitutive d'une démarche de développement durable.

Cette participation s'organise au cours des phases d'information, de concertation et de dialogue qui précèdent la prise de décision par les autorités légitimes. L'implication des citoyens dans ce processus renouvelle la gouvernance et permet aux autorités organisatrices d'exploiter des sources d'information variées, de mettre en perspective les données, de bénéficier de nouvelles solutions et d'améliorer la qualité des décisions. La participation des citoyens au débat public contribue au renforcement du sens civique et de la confiance du public dans l'autorité gouvernante ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la démocratie par la transparence instaurée. Par conséquent, de nouveaux mécanismes de participation et de consultation doivent être imaginés ou perfectionnés aux deux niveaux où des enjeux de développement durable peuvent être débattus :

- Au niveau local, notamment lorsque des équipements ayant des impacts prévisibles sur les milieux et les individus sont en projet
- Au niveau national lorsque des choix impliquant des conséquences sur les modes de développement sont en question

Les procédures de débat public, actuellement en vigueur à ces deux niveaux (Enquêtes publiques, Commission Nationale du Débat Public (CNDP), référendums locaux etc.) doivent être examinées et éventuellement perfectionnées. D'autres méthodes, issues d'expériences étrangères (Conférences de consensus, Jurys de citoyens, Forums citoyens) devraient être régulièrement expérimentées. La participation, considérée comme une relation basée sur un partenariat entre les différents acteurs, est aussi une nouvelle frontière reconnaissant aux citoyens leur capacité de discuter et de formuler des propositions.

Trois objectifs prioritaires, avec leurs propositions d'action et leurs indicateurs ont été retenus par le groupe de travail.

Objectif A : Organiser et encourager la participation active du public aux enjeux du développement durable

Objectif B : Donner les moyens aux jeunes de comprendre les enjeux du développement durable et d'y participer,

Objectif C : Organiser et encourager la participation active des représentants consommateurs et des salariés aux débats publics.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Mettre en œuvre des " conseils de développement durable " aux différentes échelles du territoire et établir une charte de la participation. (Cf. Les acteurs du territoire)
- ▶ Former régulièrement les maîtres d'ouvrage (les élus, les techniciens territoriaux...) aux enjeux et aux solutions du développement durable et à la participation
- ▶ Expérimenter l'idée de la création d'un centre de concertation et de dialogue social en s'appuyant notamment sur les expériences étrangères
- ▶ Impliquer les citoyens dans des conférences de consensus
- ▶ Accélérer et populariser la mise en oeuvre de la loi de démocratie de proximité, et le rôle de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
- ▶ Capitaliser les conclusions d'évaluation des débats publics en lien avec la CNDP
- ▶ Prolonger les "conférences de citoyens" d'un débat parlementaire systématique pour articuler au mieux la logique de concertation avec la mécanique de décision politique
- ▶ Identifier et évaluer les différents outils de participation du public expérimenté : consultation, concertation, débat public, conférence de citoyens. Analyser également les retours d'expériences et les bonnes pratiques
- ▶ Créer un répertoire (banque de données) des experts mobilisables par les différentes parties prenantes lors des débats publics
- ▶ Associer les enfants et les jeunes au débat public parce qu'ils sont à la fois générations actuelles et futures,



citoyens de demain, autour du développement durable : lorsqu'un débat public est organisé localement sur une question de développement durable, prévoir systématiquement, en concertation avec les commissions environnement de l'Education Nationale ou avec un conseil d'enfants et de jeunes, un espace de débat et d'échanges dans toutes les communes (ou regroupement de communes) autour du développement durable

- ▮ Créer un observatoire permettant d'apprécier et de comptabiliser la participation des jeunes dans les instances et débats, ou dans les actions de communication et d'encouragement au développement durable
- ▮ Etendre le congé représentation pour les bénévoles exerçant une activité salariée
- ▮ Faire en sorte que chaque texte instituant une représentation des associations concernées (ANPE, consommateurs, usagers..) précise les moyens matériels, financiers et d'accès à l'expertise autonome, financés par le service public, l'administration ou l'établissement public concerné, avec une prise en compte des surcoûts liés à l'éloignement
- ▮ Œuvrer pour une représentation socio-économique des mouvements associatifs concernés renforcée au plan européen et international, auprès des structures officielles et lors des sommets les concernant, notamment dans le cadre de l'OMC, l'OMS, le PNUE

↔ INDICATEURS :

- ▮ Recensement des procédures de débats citoyens effectivement organisées et dont les conclusions ont effectivement été débattues au niveau parlementaire
- ▮ Comptabiliser la participation de tous et acquérir une capacité d'évaluation des démarches
- ▮ Nombre de Conseils de développement durable locaux et répartition géographique sur le territoire – valorisation dans l'indice des collectivités locales engagées pour le développement durable
- ▮ Nombre de formations d'élus à la concertation
- ▮ Nombre d'intégration des recommandations des conférences des citoyens dans les décisions publiques

LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

- Contribuer à faire évoluer les modes
- de production et de consommation



- ▶ AXE 1 : ENRICHIR L'APPROCHE ÉCONOMIQUE
DE DÉMARCHES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES page 39
 - ▶ 1.1 : CONNAÎTRE POUR MAÎTRISER page 39
 - ▶ 1.2 : FAIRE ÉVOLUER LA CONCEPTION,
TRANSFORMER LES PRATIQUES page 40
 - ▶ 1.3 : PROMOUVOIR LES APPROCHES CITOYENNES
DE L'ÉCONOMIE page 45
 - ▶ 1.4 : PROMOUVOIR LES APPROCHES PAR FILIÈRE
ET LES APPROCHES CONCERTÉES DES ACTEURS page 52
- ▶ AXE 2 : FORMER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE page 53
- ▶ AXE 3 : FAIRE ÉVOLUER LES SYSTÈMES
DE RÉFÉRENCES ÉCONOMIQUES page 55
 - ▶ 3.1 : RECONSIDÉRER LES CRITÈRES
QUI DÉFINISSENT LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE
SOUS LE PRISME DU DÉVELOPPEMENT DURABLE page 55
 - ▶ 3.2 : ORGANISER ET METTRE EN COMMUN
LES OUTILS DE MESURE, ÉVALUATION ET NOTATION page 57

Les acteurs économiques

- Contribuer à faire évoluer les modes de production
- et de consommation

Comment contribuer à faire évoluer les modes de production et de consommation ? Une question d'importance d'un domaine plus grand encore examinant les relations entre activité économique et développement durable. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement précise que pour obtenir des succès tenaces dans le passage aux modes de consommation et de production durables, il faudra adopter des " approches nouvelles et novatrices ".

Les entreprises, petites ou grandes, sont au centre du dispositif parce qu'elles sont au cœur du processus qui détermine les modes de production et de consommation. Plusieurs d'entre elles en France n'ont pas attendu que l'Etat prenne des initiatives en matière de développement durable pour initier de telles démarches. Les démarches progressent elles-mêmes en prenant corps quotidiennement. Il faudra d'ailleurs que l'Etat accepte de laisser expérimenter avant de généraliser dans le dispositif législatif ou réglementaire, rejoignant en cela la recommandation faite pour l'Etat par les membres de l'atelier " Les acteurs du territoire ". Il reste beaucoup d'entreprises, de tailles très variées, à entraîner, parfois toutes celles de secteurs entiers d'activité. Cependant dans les échanges économiques l'entreprise n'est pas seule ; d'autres acteurs interviennent, avec lesquels il est apparu dans les travaux plus constructifs de raisonner avec une vision de filières, d'engagements communs, de dialogues et de partenariats. D'emblée, dans les travaux, un fil conducteur est apparu : celui de la responsabilité de l'ensemble des acteurs, mis en œuvre avec détermination et volonté. Le livre vert de l'Union européenne, en 2001, relatif à la responsabilité sociale européenne confirme la tendance et les débats internationaux : " être socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables mais au-delà, investir dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes ". Cette responsabilité a bien été évoquée comme celle de tous, et l'évolution des modes de production et de consommation ne peut être considérée comme le fait de l'une ou l'autre des parties prenantes prise séparément, face au triple défi à relever : celui du respect de l'environnement, celui de l'équité sociale et celui de la rentabilité économique.

Investir dans l'environnement

Toute production est consommatrice de ressources, matières premières et énergies. Le Produit Intérieur Brut (PIB) est directement corrélé à la consommation énergétique. Les conséquences des activités de production sur les milieux et sur le climat sont primordiales. Pour les générations actuelles et pour les générations futures. Leur ampleur et leur nature supposent de les maîtriser. Elles ne peuvent être ignorées, différées, simplement déléguées ou externalisées. Comment contribuer, dans l'évolution des modes de production, au respect de l'environnement ? Comment mieux utiliser les ressources, en assurer le renouvellement ? Comment, le cas échéant, trouver des ressources de substitution ? Comment concevoir différemment en examinant, dès leur élaboration, le cycle de vie des produits, l'impact des emballages, le recyclage, le traitement des déchets, avec les modalités d'organisation du travail qui peuvent en découler ? Les questions ont été posées, des pistes à approfondir formulées. Il restera à poursuivre la réflexion sur l'écologie industrielle et de nouveaux modes de production.

L'évolution des modes de consommation suppose également de mieux faire percevoir aux " consommateurs " l'impact environnemental et énergétique des produits choisis par leurs achats quotidiens et un effort supplémentaire d'information doit être fourni. Les labels et toutes formes d'information données au consommateur ont été au centre de cette première réflexion à poursuivre. Il restera à apporter des contributions sur des thèmes majeurs comme ceux des nouvelles logiques de qualité, sur la dématérialisation et l'analyse des fonctions auxquelles l'économie apporte réponses.

Investir dans la richesse des femmes et des hommes

Deuxième volet, celui de la performance sociale. Comment mieux relier aux deux autres performances, la gestion des emplois et des parcours professionnels, l'employabilité, les questions d'hygiène et santé sur les lieux de travail, le respect des droits économiques, sociaux et culturels, la démocratie, initier des dialogues fructueux avec les parties prenantes, lutter contre la corruption... ? Comment intégrer cet objectif social au relief accru dans la démarche ? Cette dimension englobe les relations



entre acteurs nationaux ou internationaux qui participent au processus économique et prend en compte le champ social interne de l'entreprise, salarié, acteurs sociaux, etc. Avec ce prisme particulier qui est le nôtre, celui de l'évolution actuelle et future des modes de production et de consommation au regard du développement durable, de nombreux points sont apparus pour thèmes de travaux. L'éducation et la formation tout au long de la vie ont paru être un des leviers fondamentaux des changements à entreprendre.

Investir économiquement

Troisième dimension de la responsabilité, celle qui a trait à la performance économique. L'entreprise pour exister - et, au-delà, l'économie - doit réunir tous les facteurs nécessaires au maintien de sa rentabilité et de sa compétitivité. Pour les entreprises engagées d'ores et déjà dans ces nouveaux processus, il n'y a pas contradiction entre l'intégration du développement durable dans le comportement quotidien de l'entreprise et de ses acteurs et l'amélioration de la performance. Au contraire, la conviction de beaucoup est forte pour penser quelles peuvent en faire un facteur de progrès.

La valeur d'une entreprise ne réside plus exclusivement dans sa capacité à prendre des parts de marché et répondre à court terme à ses actionnaires pour les entreprises cotées, mais de plus en plus également dans sa capacité de dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes, dans la qualité de sa gouvernance ou sa manière d'exercer ses pouvoirs, son anticipation et sa maîtrise des risques, l'intérêt de ses innovations et sa compréhension de leurs impacts, sa volonté de réparer les dommages causés, la cohérence entre ses discours et son action, ses réponses combinées aux nécessités de court terme, de moyen et de long terme. Tous ces éléments complexes assurent l'acceptabilité de son développement.

La démarche est ambitieuse, mais ne signifie pas nécessairement que contraintes. Des dirigeants l'ont d'ores et déjà compris. La motivation renouvelée et accrue des personnels, la capacité à recourir aux meilleurs talents motivés par les démarches de développement durable, la rénovation accélérée des processus productifs, de moindre consommations et une meilleure intégration dans l'environnement national ou international de l'entreprise sont des éléments qui contribuent positivement aux résultats concrets de l'entreprise et sont des investissements.

Dès lors, la vision des performances de l'entreprise à prendre en compte change et un autre élément central intervient, celui de sa mesure. Elle appelle aujourd'hui la prise en compte de critères nouveaux, actuellement débattus et mis en place. Aux critères traditionnels de la notation financière viennent se conjuguer de nouvelles approches que nous évoquerons sous le double aspect de leur légitimité et de leur contenu technique, en souhaitant apporter une part aux travaux en cours, en France, en Europe et dans le monde, sur la notation environnementale et sociale des entreprises.

Dans le délai imparti, les travaux menés au sein du CNDD dans cette première phase, ont permis de recenser la plupart des problèmes posés, de les organiser autour d'approches qui paraissaient significatives et de définir à la fois de premières propositions concrètes et des orientations qui, toutes, comportent des dispositions qui, étudiées dans le moyen terme, constitueront des leviers essentiels d'action. L'enjeu, pour ce groupe comme pour l'ensemble de cette institution nouvelle qu'est le Conseil est considérable et nous l'avons abordé à la fois avec énergie et humilité. Il nous a fallu choisir, parmi les thèmes tous prioritaires, de notre réflexion ceux sur lesquels nous pouvions sans tarder apporter des propositions qui soient le reflet des convictions et surtout des expériences de nombre d'acteurs réunis pour coopérer. C'est l'esprit qui a présidé à nos travaux.

Les mesures évoquées ou à mettre en place sont souvent des actions conjuguées de l'Etat et des acteurs économiques.

▶ LES AXES STRATÉGIQUES

- Axe 1 : Enrichir l'approche économique de démarches environnementales et sociétales
- Axe 2 : Former les acteurs économiques au développement durable
- Axe 3 : Faire évoluer les systèmes de références économiques

▶ Axe I

- **Enrichir l'approche économique de**
- **démarches environnementales et sociétales**

La vocation première de l'activité économique consiste à répondre aux besoins de la société et à créer des richesses et des emplois. Ainsi a été permise une augmentation indéniable des niveaux, de la qualité et de la durée de vie. La découverte des limites et des conséquences négatives que peut entraîner une profusion mal maîtrisée de biens et de services sur l'écosystème planétaire et l'accroissement des inégalités économiques, sociales et culturelles qui touchent une part grandissante de la population mondiale, nécessitent aujourd'hui que les responsabilités économiques intègrent une vision de plus long terme et des approches complémentaires, environnementales et sociales. Cette approche globale de découplage entre le développement économique et la pression exercée sur les hommes et la nature, pourrait engendrer des gains économiques supérieurs aux coûts présumés d'un tel découplage. Elle traverse l'organisation de la production jusqu'à la consommation. Cette prise de conscience de la nécessité de porter un autre regard sur le progrès en général et le développement économique en particulier est largement amorcée.

▶ I.1 : CONNAÎTRE POUR MAÎTRISER

Objectif A : Développer et promouvoir l'utilisation des outils de mesure globale de notre impact sur l'environnement dans les cinq ans à venir

Pour que les acteurs économiques prennent conscience, connaissent et suivent la réalité de leur niveau de pression sur la nature, il faut étendre l'usage d'outils simples et concrets.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Mise en place d'outils parmi lesquels :
 - **L'empreinte écologique** : une mesure de la pression qu'exerce l'homme sur la nature. Cet outil indique la surface nécessaire à une population pour répondre à sa

consommation de ressources et à ses besoins d'absorption de déchets. Il pourrait être diffusé à partir des analyses de cas (Beddington en Grande-Bretagne) et le montage de pilotes de démonstration

- **Le bilan carbone** : cet outil, opérationnel pour les entreprises, comptabilise l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre liées à un périmètre d'activité. (labellisé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre (MIES)
 - **Indice de mesure de l'efficacité des échanges** : euros par tonne transportée/tonnes de CO₂ générées et les émissions d'autres polluants
- Progressivement, les déclarations environnementales produits (ISO 14 025) appuyées sur des analyses de cycle de vie de ces produits seront publiées à destination des acteurs économiques (entreprises et consommateurs) et garanties par une vérification officielle.

⇒ INDICATEURS :

- ▶ Nombre d'empreintes écologiques, de bilans carbone, de mesure d'efficacité des échanges publiés par les entreprises de production ou de distribution, ou par les territoires en 2004
- ▶ Evolution des informations recueillies au cours des cinq ans
- ▶ Impact de l'activité économique sur l'emploi, l'équilibre des territoires
- ▶ Diminution ou ralentissement de l'accroissement de l'empreinte écologique
- ▶ Diminution des émissions de polluants et des prélèvements de ressources naturelles
- ▶ Nombre de déclarations environnementales produites (ISO 14025), vérifiées, publiées par an

Objectif B : Innover pour réduire l'effet de serre

Les réductions de gaz à effet de serre à prévoir dans les prochaines années sont sans commune mesure avec celles d'ores et déjà accomplies. Selon le Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), pour stabiliser la concentration atmosphérique en CO₂ et ainsi stabiliser les perturbations du climat, il faudrait diviser par deux les émissions mondiales de Gaz à Effet de Serre (GES) ce qui revient à réduire de 80 % celles des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). Cet objectif ne pourra être

atteint sans une véritable mutation des modes de vie, de production et de consommation. Les premiers examens individuels préparés par les entreprises françaises (AERES) montre la difficulté à programmer des réductions significatives sur la période 2003-2010 sans recours à de véritables ruptures technologiques dans les processus de production. Cet objectif s'attache essentiellement à traiter les questions relatives à la recherche. Les propositions d'action sur la réduction de l'effet de serre portant sur les autres thèmes, se trouvent réparties dans l'ensemble du chapitre, par exemple dans l'objectif H sur la maîtrise de la croissance des transports.

⊙ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Un rapport scientifique et technique sera remis chaque année par l'OPECST Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (Parlement) faisant le point sur les programmes de recherche nationaux et internationaux, de nature à éclairer l'opinion et les décideurs sur les données scientifiques et techniques pouvant permettre d'améliorer la maîtrise des enjeux de développement durable
- ▮ Lancer et coordonner un programme de recherche avec l'Europe et les entreprises et des agences nationales. (MIES, ADEME, Recherche, BRGM...) L'impulsion forte par un ou deux pays européens permet en général de meilleurs programmes de recherche
- ▮ Recenser les études, recherches et recommandations déjà faites depuis une dizaine d'années, y compris l'expertise associative, en faire une synthèse et favoriser leur diffusion et leur mise en œuvre, notamment par les pouvoirs publics et les collectivités locales

▶ 1.2 : FAIRE ÉVOLUER LA CONCEPTION, TRANSFORMER LES PRATIQUES

Objectif A : Développer les engagements éthiques des entreprises

Par éthique, on entendra les règles de gouvernance sur lesquelles un acteur économique doit être invité à s'engager au titre du développement durable : ces règles concernent le respect des droits de l'homme, et notamment du droit au travail selon les normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), aussi bien dans les pays du Nord que dans les pays de délocalisation ou de sous-traitance ; elles concernent la transparence à

l'égard de l'ensemble des parties prenantes, la lutte contre la corruption, le blanchiment et les paradis fiscaux ; elles concernent enfin le respect de l'environnement et des ressources naturelles.

Ces normes éthiques sont formalisées dans un certain nombre de textes d'origine publique (pacte mondial de l'ONU de 2000, principes directeurs de l'OCDE à l'attention des multinationales de 1997, principes fondamentaux de l'OIT de 1998, etc.) ou privée (principe d'intégrité pour la conduite des affaires de Transparency International de 2003, du Global Reporting Initiative, etc.).

⊙ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Encourager les entreprises à formaliser dans des chartes éthiques ou codes de déontologie les règles éthiques auxquelles elles décident de se soumettre et à discuter de ces chartes et codes avec les instances représentatives du personnel
- ▮ Soutenir dès le prochain G8, l'initiative d'origine britannique "publiez ce que vous payez" tendant à rendre publics les montants payés par les industries extractives aux gouvernements des pays dans lesquels elles opèrent
- ▮ Faire connaître les " principes d'intégrité " comportant des règles concrètes d'application, qui peuvent être incorporés dans les chartes des entreprises. Ils constituent un signal fort de l'engagement éthique d'une entreprise
- ▮ Mise à disposition des entreprises par les ambassades et conseillers commerciaux des pays ayant adhéré à la convention anti-corruption de l'OCDE, des informations recueillies localement, et mise en réseau intranet

Objectif B : Développer l'éco-conception

L'éco-conception progresse et elle est un facteur clef d'amplification de la prise en compte de l'environnement dans la conception des produits. De bonnes idées peuvent émerger des PME- PMI. Les professions doivent être des acteurs du développement durable au même titre que les grands groupes.

⊙ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Encourager et accompagner les industriels dans le développement et la diffusion de démarches volontaires d'éco-conception à travers notamment le développement et la certification de Systèmes de Management

Environnemental Orientés Produits (POEMS en anglais). Elle renforce la démarche par filières " produits " et l'approche collective des acteurs

- ▶ Développer le rôle des sites web de veille internationale en éco-conception
- ▶ Utiliser et diffuser les outils existants en matière d'éco-conception, en particulier les analyses en amont des produits telles que l'Analyse en Cycle de Vie (ACV), ou la Politique Intégrée des Produits (PIP), qui est aussi une démarche " filière ", d'ores et déjà développée, par exemple dans le bâtiment avec la Haute Qualité Environnementale (HQE). Il s'agit de s'assurer que la promotion de ces outils s'effectue dans le cadre d'une concertation constructive, afin d'éviter qu'ils soient perçus comme conduisant à une discrimination entre les bons et les mauvais produits, ou qu'ils n'introduisent pas de distorsion de concurrence
- ▶ Rédiger et diffuser des guides d'éco-conception par secteur ou type de produit
- ▶ Développer l'éco-labellisation avec des labels officiels existants et reconnus

Ces mesures seront assorties, le cas échéant, d'incitations fiscales. Cette action est à mettre en parallèle avec le lancement d'un chantier de réforme fiscale au second semestre 2003, en association avec la société civile (voir l'Etat acteur). De façon générale, le sujet de l'utilisation de la fiscalité comme instrument d'incitation fait l'objet de débats au sein des différentes composantes du CNDD. Il devra faire l'objet de travaux et d'échanges approfondis et être considéré comme un des chantiers prioritaires du CNDD au cours de la période à venir.

Objectif C : Découpler la croissance économique du prélèvement des ressources non renouvelables, de 3% par an

Le découplage de la croissance économique du prélèvement des ressources non renouvelables donne une base tangible à l'application du protocole de Kyoto. Cet engagement devrait être, dès que possible, partagé au niveau européen.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Mettre en œuvre un programme de transition équitable intégrant l'ensemble des contraintes économiques,

sociales et environnementales. Les objectifs à atteindre pour permettre cette transition devront faire l'objet de négociations avec l'ensemble des acteurs

- ▶ Mettre en œuvre, d'ici un an, d'un plan d'action de la dématérialisation (une forme de protocole de type " Kyoto "), avec un objectif de 3 % par an, incitant à plus de substitution des services aux produits, soutenant l'économie et l'emploi dans les services, en soutenant les entreprises dans leurs efforts actuels à consommer moins de ressources non renouvelables notamment par un changement de comportement
- ▶ Favoriser les services de réparation pour qu'ils deviennent préférables à la destruction et au rachat neuf, de même que les services de location, le cas échéant par la mise en place d'une fiscalité incitative. (cf l'Etat acteur)
- ▶ Systématiser autant que possible l'utilisation des produits recyclés
- ▶ Privilégier les services d'intérêt général dans le cadre de ce plan de dématérialisation

⇒ INDICATEURS :

- ▶ Consommation de matières premières renouvelables et non renouvelables par rapport au PIB (combustibles fossiles, minerais, biomasse)
- ▶ Évolution annuelle de la part de la production et des services dans le PIB à production industrielle constante

Objectif D : Accentuer la baisse de l'intensité énergétique de l'économie de 3 % par an pour respecter les objectifs à 2050, indiqués par le GIEC

La baisse de l'intensité énergétique, par les différents maillons de la chaîne de production, distribution, consommation, recyclage et élimination des produits, constitue un objectif majeur. Le protocole de Kyoto est assorti de mécanismes de flexibilité.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Préparation et mise en œuvre du Plan National de Lutte contre les Changements Climatiques (PNLCC) actuellement en cours et du Plan Climat 2003 pour atteindre les objectifs de diminution de 80 % des émissions françaises de GES d'ici 2050

- ▶ Incitation des entreprises et des collectivités locales à faire connaître et expliquer leurs bilans énergétiques
- ▶ Réduction de la consommation de ressources énergétiques non renouvelables (pétrole, charbon, gaz) et développement des ENR (énergies renouvelables) selon le scénario prévu notamment par la directive européenne sur la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (2001)
- ▶ Mettre en place le cas échéant une fiscalité incitative sur les produits nouveaux mis sur le marché qui apportent la preuve d'une réduction minimale de 50% de GES sur leur cycle de vie par rapport aux produits actuels.
- ▶ Engager un plan de développement industriel d'utilisation des énergies renouvelables, pour atteindre, puis dépasser les seuils imposés par la Directive Européenne sur la part des ENR.

NB : la France ne devrait pas se contenter d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés dans le cadre de la directive européenne sur les ENR, dans la mesure où cette dernière intègre l'hydro-électricité, et qu'à ce titre, la production hydroélectrique française est telle qu'elle dispenserait notre pays d'engager des efforts supplémentaires sur les autres ENR pour répondre aux obligations de Bruxelles. Or, il est essentiel, notamment pour des raisons d'innovations techniques, de marché à développer et donc d'emplois à créer, que notre pays s'engage sur cette voie de manière plus volontaire qu'à ce jour.

➔ INDICATEURS :

- ▶ Evolution annuelle des efforts conduits en matière d'économies d'énergie
- ▶ Evolution quantitative et qualitative des actions d'efficacité énergétique, d'économie d'énergie et mesure de leur impact
- ▶ Evolution annuelle de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique française globale
- ▶ Consommation par type d'énergie comparée à l'évolution du PIB
- ▶ Evolution des émissions de GES au regard des indications du GIEC

Objectif E : Améliorer l'analyse des produits mis sur le marché

La mise sur le marché de produits et de services constitue un moment essentiel.

Il faut saluer et prendre acte des efforts faits en faveur de mesures administratives, de suspension temporaire ou d'interdiction sur des produits qui ont un impact négatif sur la santé, sur l'environnement ou réalisés avec des conditions de travail inacceptables.

Pour assurer cette vigilance, il reste à définir très clairement ce qu'est un produit ou un service non durable, qui le déterminerait et selon quels critères. Il faut prendre des initiatives qui fassent progresser la lisibilité et la fiabilité des labels.

Le label peut et doit constituer une information pour le consommateur. Encore faut-il que cette information soit fiable, claire, et aille à l'essentiel. L'impact environnemental et social d'un produit, analysé sur son cycle de vie, n'est pas une chose simple, et il faut se méfier de labels qui seraient partiels ou inadaptés car trop systématiques. Le groupe s'est interrogé sur le bon usage du label, et a décidé de prolonger cette réflexion sous la forme d'un " chantier " à ouvrir. La même préoccupation a traversé le groupe " Les citoyens acteurs ". La réflexion à lancer sur les labels permettrait de préciser quelle doit être leur fonction exacte, comment les construire, quels abus éviter (multiplication des labels, auto-proclamation, vision partielle, non fiabilité de l'information, etc.). Le groupe exprime ses réserves sur le projet d'un label " développement durable " qui semble prématuré. Un bilan et une relance du label NF environnement, éventuellement corrigé et étendu, pourraient toutefois être envisagés rapidement.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Distinguer parmi les signes de reconnaissance les notions de traçabilité, de normes et de labels de productions et de produits. Il a été proposé de développer une " Carte d'Identité Produit " et une " Carte d'Identité Entreprise " qui synthétisent l'ensemble des informations relatives au développement durable disponibles
- ▶ Analyser les causes qui ont conduit à une suspension ou un retrait de produits pour identifier les dysfonctionnements à corriger

➔ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de produits aux labels officiels
- ▶ Evolution annuelle du nombre de produits labellisés et certifiés par rapport au nombre total de produits mis sur le marché, et le corréliser aux ventes réalisées sur le reste de l'offre de ce type de produits (taux de pénétration du marché)

- ▮ Evolution annuelle du nombre de produits labellisés et certifiés de produits ayant fait l'objet d'une mesure de retrait

Objectif F : Développer et faire évoluer le management environnemental et social

FI : Utiliser les bons outils

Dans le domaine du management, il existe aujourd'hui un certain nombre de référentiels de démonstration sectoriels : pour la qualité l'ISO 9001, pour l'environnement l'EMAS, l'ISO 14001, pour l'hygiène sécurité du travail l'OHSAS 18001 et pour les aspects sociaux la SA 8000... Mais les entreprises, les collectivités locales et les autres prescripteurs ne savent pas toujours faire le choix stratégique des bons outils et surtout d'approcher de façon globale le développement durable. En matière de management, le fascicule de documentation SD 21000 élaboré par l'Agence française de normalisation (AFNOR) peut les aider à gérer les enjeux de développement durable, leurs relations avec les parties intéressées, leur choix et leur mise en œuvre d'une stratégie de développement durable et le choix des systèmes de management.

Ce document est aujourd'hui sur la table de l'ISO dans le cadre du Groupe consultatif, à haut niveau sur la responsabilité sociale des entreprises (ISO/TMB AG CSR). Une expérimentation est lancée en France avec des entreprises (grands groupes et PME/PMI), sous forme d'opérations collectives animées en Région et pilotées par le Groupe de travail développement durable de l'AFNOR avec l'appui de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne. Elle permettra d'enrichir SD 21 000 par des documents d'accompagnement adaptés aux différents contextes et par un référentiel d'auto-évaluation. Un site Internet permettra les échanges entre les entreprises impliquées. Cette initiative peut permettre à la fois de diffuser le développement durable dans les entreprises françaises et de soutenir la position française au sein de l'ISO.

D'autres outils plus adaptés et plus directement appropriés aux besoins des PME-PMI sont également à rechercher.

© PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Mise en œuvre et soutien public à l'ensemble de l'expérimentation
- ▮ Promouvoir activement l'enregistrement EMAS

➔ INDICATEURS :

- ▮ Nombre d'entreprises engagées dans la mise en œuvre de SD 21 000
- ▮ Nombre d'entreprises engagées EMAS et ISO 14001

F2 : Dépasser la seule logique préventive

- ▮ Elargir les missions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) pour permettre l'implication de l'ensemble du personnel aux missions environnementales et aller au delà d'une politique préventive

F3 : Susciter et accompagner les initiatives des artisans ou entreprises utilisateurs de faune et de flore afin qu'ils contribuent activement à la conservation des ressources utilisées.

- ▮ Mise en œuvre de partenariats en ce sens

Objectif G : Mettre en œuvre une gestion durable des déchets sur l'ensemble du territoire français

En 25 ans, la quantité de déchets ménagers a été multipliée par trois et s'élève aujourd'hui, en moyenne à plus de 450 kg par habitant. L'élimination des déchets municipaux, qui représentent plus de 50 millions de tonnes, a entraîné la multiplication par cinq du nombre d'installations de traitement ou de mise en décharge. La première orientation, prioritaire, de toute politique des déchets concerne la prévention. C'est un préalable, au demeurant de bon sens, qui peut seul, à long terme, compléter et alléger les politiques de maîtrise et traitement des déchets. De même, toute politique tendant à prendre le produit dans la globalité de son cycle de vie est une impérieuse nécessité, qui responsabilisera l'ensemble des filières et fera mieux gérer le produit dans la globalité de son existence, y compris la phase de fin de vie.

Par ailleurs, le service rendu au citoyen pour la maîtrise des déchets a progressé, sous la pression des politiques environnementales européennes et françaises depuis une dizaine d'années. Ceci ne s'est pas fait sans une très forte augmentation des coûts liés à la modernisation des infrastructures existantes et la création d'installations



d'un nouveau type, telles que les centres de tri. Pour éviter que ne progresse encore le coût du traitement des déchets, une politique agissant sur tous les maillons de la chaîne qui va du producteur au consommateur final, en passant par le recycleur, est indispensable.

L'enjeu aujourd'hui est de parvenir à une politique publique des déchets qui permette une rationalisation des coûts pour le citoyen et le consommateur.

◎ PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Lancer un grand plan déchets en concertation avec le Conseil National des Déchets. Les déchets recyclés ou évités participent directement à la dématérialisation de l'économie. Le plan proposé viserait à réduire la masse totale des déchets par une politique de tarification, de responsabilisation financière des producteurs, d'information du public, de soutien à des sites éco-industriels, aux entreprises de ce domaine, aux installations de récupération et de recyclage

↔ INDICATEURS :

- ▶ Evolution de la production d'ordures ménagères en France et en Europe
- ▶ Evolution de la production de déchets industriels et spéciaux en France et en Europe
- ▶ Pourcentage des déchets valorisés par rapport à la production totale en France et en Europe

Objectif H : Maîtriser la croissance des transports

L'augmentation des échanges économiques, liée en particulier à la globalisation de l'économie, à l'organisation de la production, de la distribution et aux politiques d'aménagement du territoire menées depuis 30 ans, entraîne une croissance massive du secteur des transports, de l'ordre d'un tiers de la consommation d'énergie en France, avec des effets considérables sur l'environnement, sur la sécurité, sur la santé publique et en fin de compte sur l'activité économique elle-même. L'enjeu est d'abord d'élaborer de façon volontaire une stratégie française alternative en matière de transport, qui cherche à contenir la croissance des transports, qui est actuellement supérieure à l'augmentation du PIB, et la réduire significativement, notamment pour les transports les plus consommateurs d'énergies et d'espaces.

L'évolution conjointe du développement des villes et de la mobilité font de la voiture le principal mode de déplacement. Mobilité et "automobilité" sont souvent confondues.

Le domaine des transports est un de ceux qui méritent un débat approfondi au sein du CNDD, dans la durée de ses travaux. L'importance des enjeux, les différents intérêts en cause, la multiplicité des opinions et convictions ne permettent pas de dégager, en un court laps de temps, de consensus pour des orientations de fond. Sans que l'on puisse préjuger la possibilité d'y parvenir, le Conseil se doit de traiter ce sujet en profondeur et avec le recul nécessaire. C'est pourquoi le domaine des transports sera l'un des chantiers prioritaires proposé pour les travaux à venir du CNDD.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Faire participer l'ensemble des acteurs (en particulier la société civile) aux débats sur la politique des transports, sur l'organisation générale des modes de production et de commercialisation dans une logique d'optimisation des flux humains et matériels et de réduction des impacts négatifs sur la santé et l'environnement, (en s'appuyant notamment sur des études épidémiologiques)
- ▶ Réaliser les concertations nécessaires à la définition d'engagements globaux et partenariaux sur les modes de transports alternatifs (fer, combiné, fluvial), des énergies alternatives (GPL, GNV, Biogaz, Pile à combustible)
- ▶ Travailler à réduire les impacts du transport (effet de serre, pollution, congestion, ...) en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Il s'agit pour les transporteurs et les industriels de rationaliser et d'optimiser des flux de transport avec les distributeurs (réductions des kilomètres à vide, optimisation des tournées, optimisation des volumes transportés, ...)
- ▶ Mettre au point une "charte du transport durable", à préparer avec les fédérations de transporteurs, les chargeurs, les pouvoirs publics, les associations. Elle servirait de référence aux donneurs d'ordre : industriels, distributeurs et pouvoirs publics
- ▶ Créer un groupe de réflexion sur logistique et développement durable impliquant toutes les parties prenantes qui traitera notamment des sujets tels que l'approvisionnement local et les circuits courts
- ▶ Faire évoluer la fiscalité des stocks pour diminuer la tendance à la gestion "juste à temps". Une fiscalité qui en tenant compte des contraintes de l'entreprise, encouragerait le stock trois jours sur le lieu zéro

diviserait de manière considérable le flux longue distance. Actuellement un dispositif de redevance poids lourds ou taxe à l'essieu taxant la tonne/kilomètre transportée par route est à l'étude au Ministère des transports et pour l'ensemble de l'Europe. Il a fait ses preuves en Suisse. Il apparaît opportun que le bénéfice d'une telle taxe puisse être affecté à des fins environnementales

- ▶ Développer les Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE) et les Plans de Déplacements Urbains (PDU), avec les objectifs suivants : mieux articuler l'urbanisation avec les besoins de déplacement, optimiser l'implantation des sites d'activité, réduire les coûts des transports et notamment les coûts " externes ", optimiser l'usage des infrastructures existantes, des circulations douces et des transports collectifs ou alternatifs. On recherchera une manière consensuelle de définir les coûts externes en associant les entreprises

Des organismes tels qu'Entreprises et Mobilité en Ile-de-France (EMIF, groupement d'intérêt économique), les bilans énergétiques réalisés en particulier par l'ADEME sur l'impact d'une localisation de commerces, et les analyses sur l'internalisation des coûts dans les transports, réalisées par l'Union européenne ou l'OCDE, peuvent fournir des indications utiles

- ▶ Prendre en compte lors des décisions de construire de nouveaux lotissements les conséquences en termes de transports (nouvelles infrastructures, nouvelles rocade, incitation au transport individuel,...) et donc les avantages de ce point de vue de la restauration de l'ancien
- ▶ Analyser les pratiques expérimentées de co-voiturage
- ▶ Développer l'utilisation du vélo pour atteindre progressivement les niveaux de l'Europe du Nord et faciliter la pratique de la marche à pied par une sécurisation du piéton notamment
- ▶ Développer le télétravail sans toutefois mettre en péril le lien social du salarié avec son entourage professionnel. Aujourd'hui 6 % de la population active effectue une part ou la totalité de son travail depuis son domicile. Il limite l'empreinte écologique des kilomètres parcourus pour se déplacer. Les efforts en sa faveur peuvent figurer dans les rapports des entreprises et être mieux pris en compte par les agences de notation

⇒ INDICATEURS :

- ▶ Evolution annuelle de la part des différents modes de transport en valeur absolue et en valeur relative en France comparée à l'Europe

- ▶ Evolution des niveaux de pollutions émis par les différents modes de transports
- ▶ Coûts externes générés par les différents modes de transport
- ▶ Evolution du niveau des émissions de gaz à effet de serre lié au transport

▶ 1.3 : PROMOUVOIR LES APPROCHES PAR FILIÈRE ET LES APPROCHES CONCERTÉES DES ACTEURS

Agir sur les trois domaines que constituent la production de biens et de services, leur distribution et leur consommation n'a de sens que si l'action entreprise obéit à un principe de continuité du processus, un principe longitudinal, celui de la filière. L'économie n'est pas divisible en parcelles. Il est peu efficace dans une chaîne d'échanges de n'agir que sur un maillon, sans mesurer, à chaque étape, ce que sont les déterminants imposés par l'amont et les évolutions que l'aval peut permettre. Une analyse simplement réaliste propose plutôt secteur par secteur, d'embrasser une filière dans son intégralité, dans la totalité de ses effets et conséquences. Les exemples abondent, en matière environnementale, de mesures inefficaces parce que concentrées sur un seul élément d'un processus, sans action sur ce qui précède ou ce qui suit. Il serait vain par ailleurs de penser qu'une étape du processus, celle de la mise sur le marché par exemple, puisse à elle seule fournir la clé, portant ainsi apparemment le poids de l'ensemble de la chaîne.

De l'éco-production à la gestion des déchets, la question posée de l'évolution des modes de production et de consommation exige d'être traitée dans la totalité de son déroulement.

Objectif A : Une stratégie commune de développement durable pour les acteurs intervenant sur une même famille de produits ou de services

Pour l'amélioration des performances environnementales et sociales des produits et services, il y a un continuum à élaborer dans les stratégies des acteurs et avec la stratégie nationale du développement durable entre la production, la distribution, la consommation, le transport, le financement. Les accords professionnels ou par branches permettraient d'insuffler aux démarches environnementales la dynamique qu'a connu le droit social.



◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Inciter les filières à mettre en œuvre des engagements de progrès par une démarche volontaire visant à améliorer de façon continue l'intégration des principes du développement durable. Des secteurs l'ont déjà initié
- ▶ Publier un état des performances, mesurées soit de façon volontaire, soit par tierce partie
- ▶ Favoriser et organiser des concertations entre toutes les parties prenantes
 - Déterminer les niveaux de responsabilité des différents acteurs. Si la responsabilité de la distribution est souvent citée, celle des producteurs, des annonceurs, des consommateurs et des pouvoirs publics ne peut être minorée. Il s'agit bien d'une responsabilité partagée qui implique l'ensemble des filières
- ▶ Créer dans chaque filière un centre de référence " développement durable " pour que s'organise et circule l'information sur l'approche développement durable
- ▶ Favoriser la contractualisation entre partenaires

⇨ INDICATEURS :

- ▶ Evolution du nombre d'accords volontaires d'entreprises, de branches, en matière de développement durable
- ▶ Centres de référence développement durable par filière ou secteur

Objectif B : Mobiliser les acteurs publics

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Faire évoluer la fiscalité sans introduire de distorsion de concurrence avec comme objectifs de valoriser les processus vertueux (création d'emplois de qualité, management environnemental, gouvernance d'entreprise, agenda 21 d'entreprises, éthique dans le choix des sous-traitants, etc.), et de pénaliser les mauvais comportements (forte production de déchets ou de pollutions diverses, production de produits non " durables ", etc.), de clarifier les responsabilités et d'éviter de faire payer au consommateur final deux fois le même service. La fiscalité a été identifiée clairement comme un " chantier " pour l'avenir
- ▶ S'assurer que le secteur public (54 % de l'économie française) s'inscrive, conjointement aux entreprises, dans une démarche de développement durable, par

ses commandes, sa politique d'investissement et d'environnement ses interventions économiques, et la fiscalité. Ces points sont également présents dans le chapitre " L'Etat acteur "

- ▶ Développement de la reconnaissance des notations A +, ou création d'une notion d'éco-entreprise, susceptible de bénéficier de financements préférentiels ou pouvant constituer une condition nécessaire pour accéder aux marchés publics après concertation avec les acteurs concernés sur les critères

⇨ INDICATEUR :

- ▶ Part des achats publics éco-responsables

Objectif C : Inciter et impliquer l'ensemble des entreprises

CI : Agir en amont en soutenant la création d'activités innovantes en matière de développement durable

La recherche appliquée, l'innovation sont des composantes d'une stratégie de développement durable. Les réglementations et normes ne doivent pas constituer des freins à l'innovation des technologies durables. L'OCDE et l'Union Européenne se sont fixées pour objectif de faire progresser une économie de la connaissance par la création d'activités économiques innovantes qui s'inscrivent dans la logique du développement durable. Le 11 mars 2002, un rapport de la Commission Européenne sur le thème " l'éco-technologie au service du développement durable " était adopté. Il s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés à Lisbonne et à Göteborg lors des Conseils Européen de 2000 et 2001. D'autre part, le développement durable, intégrant la politique sociale, ne doit pas laisser penser que seules les entreprises ayant des projets à finalité environnementale innovent en matière de développement durable.

Les acteurs réunis ont souhaité exprimer leur réserve quant aux discours qui tendraient à laisser penser qu'à ce stade le développement durable est un marché et une source de créations d'activités et d'emplois.

© PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Mettre en place avec le concours d'agences publiques et d'organismes privés, la création de pépinières d'entreprises spécifiquement dédiées à l'accompagnement et au soutien de la création d'entreprises notamment PME-PMI et TPE innovantes d'économie sociale qui ont des projets concourant au développement durable et notamment celles facilitant une baisse de la demande de consommation, à croissance constante
- ▶ Veiller à ce que l'innovation axée sur les produits développement durable soit une composante clé des programmes de recherche et développement français en accord avec les programmes communautaires (5^{ème} PC, Programme Growth, 6^{ème} PC)
- ▶ Appuyer les efforts du secteur coopératif et mutualiste, et de l'économie sociale et solidaire

⇒ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de pépinières d'entreprises et nombre d'entreprises
- ▶ Evolution des montants publics et privés et des affectations budgétaires dédiées au développement durable, en matière de recherche et développement, après définition des critères et modalités
- ▶ Nombre de dépôts de brevets en France et à l'étranger
- ▶ Progression du secteur de l'économie sociale et solidaire, du secteur coopératif

C2 : Elargir le champ des entreprises engagées dans les démarches de développement durable

© PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Impliquer les micro, petites et moyennes entreprises dans la responsabilité sociale, environnementale et culturelle par le biais du MEDEF, de l'AFNOR, de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), de l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI), de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (APCM), du secteur coopératif et de l'économie sociale et solidaire, du Centre des Jeunes Dirigeants (CJD), du Centre des Jeunes Dirigeants de l'Economie Sociale (CJDES), ...

⇒ INDICATEUR :

- ▶ Nombre de programmes de responsabilité sociale initiés par le corps consulaire

Le cas particulier de la production agricole

L'agriculture est une activité économique dont la commercialisation des produits est en grande partie régie par des règles européennes et internationales. Cette production a des impacts sociaux et environnementaux. Elle remplit un ensemble de fonctions inscrites dans un territoire et contribue à la diversité biologique.

L'agriculture et l'espace rural sont particulièrement concernés par le développement durable. Les modes de productions dans le domaine de l'agriculture, ses savoir-faire, ses relations avec les ressources naturelles, le fait qu'elle soit parfois malheureusement une arme alimentaire et qu'elle soit concernée par les thèmes du vivant l'expliquent.

L'agriculture est une des rares grandes politiques communes européennes. Le sujet de la réforme de la PAC, souvent discutée, ne peut être écartée. Les négociations de l'OMC de septembre 2003 vont mettre en avant la problématique des finalités de la politique agricole. En conséquence, l'agriculture et l'espace rural doivent avoir toute leur place dans l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable car la France est l'une des trois puissances agricoles mondiales.

Le CNDD a pris acte des objectifs présentés par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) d'une agriculture " rentable, fiable, renouvelable et adaptable ", Il a pris connaissance des propositions sur l' " agriculture raisonnée " et sur l' " agriculture durable ", de la méthode " IDEA " (élaborée collectivement avec le concours de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et de l'Enseignement Agricole), de la Charte de l'Agriculture Paysanne et de la grille d'évaluation du Réseau d'Agriculture Durable (RAD) ainsi que de la proposition de créer des lieux de concertation entre les collectivités territoriales et les agriculteurs. Les divergences apparues au cours des débats et la richesse du sujet l'ont conduit à le réserver pour des travaux ultérieurs.



Objectif D : Mettre à profit le rôle du Commerce et de la distribution dans la prise en compte du développement durable en s'appuyant sur sa position d'interface

Le secteur du commerce et de la distribution est en contact avec un très grand nombre de partenaires et est partie prenante dans de nombreuses filières de distribution des produits. Sa responsabilité est engagée dans la mise en œuvre de politique économique durable au même titre que les autres acteurs privés et publics. Les commerces sont des lieux de vie où de multiples activités sont réunies. Sans avoir à jouer un rôle directif, ils occupent une position d'interface entre les producteurs et les consommateurs.

DI : Agir sur les produits en fin de vie et les déchets

Les magasins cherchent à rationaliser la gestion de leurs déchets propres (cartons, plastique...) par l'organisation de filières. Le secteur affiche désormais des niveaux de valorisation élevés (60 %). Le grand commerce est présent dans la quasi totalité des filières de produits en fin de vie, en tant qu'émetteur, distributeur ou collecteur.

☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

D.1.1 Les filières

- ▶ Renforcer l'organisation et la transparence des filières, dans le cadre de partenariats public/privé, pour optimiser les coûts des produits en fin de vie et déchets, et pour éviter un double paiement par le citoyen-consommateur de la gestion des produits en fin de vie des coûts fiscaux et coûts affectés aux produits.
- ▶ Participer à la mise de filières de traitement des déchets, qui ne sont pas aujourd'hui prises en compte, sans mentionner une filière plutôt qu'une autre.
- ▶ Participer à la mise en place de la directive sur les Produits Electriques et Electroniques en fin de vie étudiée au sein de la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC).

D.1.2 Engagements, études et guides

- ▶ Souscrire en 2003 un objectif d'engagement public de réduction des gaz à effet de serre, adapté au commerce et à la distribution
- ▶ Mettre en œuvre, dès 2003, différentes études, en liaison avec les associations de consommateurs et l'ADEME afin de préciser le rôle de la distribution dans l'évolution des pratiques et des comportements en matière de développement durable
- ▶ Analyser les éco-bilans des différentes implantations commerciales
- ▶ Le CNDD favorisera les échanges sur les thématiques du développement durable entre producteurs, collectivités locales et distribution
- ▶ Identifier les freins à l'achat vert ou éthique
- ▶ Participer notamment à la diffusion des guides d'application et des supports à destination des consommateurs élaborés par les acteurs économiques rassemblés au Conseil National de l'Emballage
- ▶ Travailler avec le Conseil National des Déchets sur les modalités de répartition des coûts entre intégration dans le prix de vente et recettes fiscales

⇒ INDICATEUR :

- ▶ Nombre de filières organisées

D2 : Développer les audits sociaux et environnementaux

Le programme " clause sociale " d'entreprises du commerce et de la distribution a pour objectif de coordonner les actions conduites dans le monde pour favoriser l'application des recommandations de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Une méthodologie commune du secteur, issue des recommandations de l'OIT, a été mise au point pour la réalisation d'audits sur les conditions de travail des fournisseurs dans les pays en voie de développement. Ces audits sont mis en commun par toutes les enseignes membres, qui se partagent ainsi une base de données. Ce référentiel est une version simplifiée et opérationnelle de la norme internationale SA 8000 sur la responsabilité sociale. A ce jour, près de 700 audits ont été réalisés par des cabinets d'audits extérieurs certifiés dans dix-huit pays. Ils prennent en compte le travail des enfants, le travail forcé, la discrimination, le temps de travail, la rémunération, les conditions de travail générales dans l'usine ou encore la santé et la sécurité des travailleurs.

☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Soutenir la reconnaissance de ce référentiel par d'autres partenaires européens, notamment l'Allemagne
- ▶ Réaliser 500 nouveaux audits supplémentaires en 2003
- ▶ Organiser en 2003 un séminaire sur les plans d'actions correctives consécutifs aux audits et à leur mise en œuvre dans les pays concernés
- ▶ Travailler sur les conditions d'application de ce référentiel, en particulier sur la question du déréférencement (actuellement 10 déréférencements réalisés à ce jour)

⇨ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de nouveaux audits
- ▶ Communication annuelle des résultats
- ▶ Évolution de déréférencements et évolution du nombre de nouveaux audits

D3 : Développer le commerce équitable

Les bénéfices de la croissance des échanges et du commerce ne sont pas nécessairement partagés de manière équitable. L'offre de produits de commerce équitable doit proposer aux "consommateurs", à travers des labels certifiés, une garantie d'un minimum payé au-delà des cours mondiaux permettant de couvrir les coûts de production et de garantir une vie décente à des producteurs souvent sous forme de coopératives, de droits sociaux respectés et de moindres impacts environnementaux.

☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Offrir l'accès aux produits du commerce équitable et favoriser son développement et son implantation durable en France, notamment par l'information et la sensibilisation des acteurs économiques, afin d'augmenter significativement la consommation de produits du commerce équitable, et permettant ainsi de rattraper le retard français"
- ▶ Inclure dans les rapports réalisés par les acteurs économiques, les actions qui ont été menées (ou pas) en faveur du commerce équitable (en termes d'achat de produits du commerce équitable dans l'entreprise, de production ou de distribution)

- ▶ Renforcer les circuits de distribution du commerce équitable par une sensibilisation de l'ensemble des acteurs, par l'accompagnement de projet et le suivi des boutiques créées, par la formation sur le développement d'une filière de commerce équitable
- ▶ Mettre en place différentes mesures incitatives fiscales facilitant la consommation de produits du commerce équitable ou incitant à une participation financière dans les fonds éthiques dédiés au commerce équitable

⇨ INDICATEUR :

- ▶ Consommation annuelle de produits du commerce équitable/habitant, pourcentage des rapports des acteurs économiques intégrant dans les actions "développement durable" le commerce équitable (consommation, production ou distribution)

Objectif E : Inciter et impliquer le secteur bancaire et les investisseurs publics et privés



Pour progressivement atteindre une plus large part des investissements publics et privés et des actes d'achat en faveur des productions et services durables, pour impliquer l'ensemble des acteurs économiques intervenant dans la continuité des échanges, le secteur bancaire et les investisseurs jouent un rôle essentiel.

L'investissement Socialement Responsable (ISR) qui prend en compte les impacts environnementaux-sociaux-éthiques des activités, doit être stimulé. L'offre de produits se développe, les analystes et les gérants intègrent progressivement leurs nouveaux critères. En termes de capitaux investis de façon socialement responsable, la France accuse un retard sensible sur le marché anglo-saxon.

☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Favoriser la prise en compte par le secteur bancaire de critères sociaux, environnementaux et ceux liés au respect des droits humains, dans les activités de financement ; étude d'impact des grands projets, analyse du risque crédit, prise en compte des rapports sociaux et environnementaux des entreprises tenues d'en produire
- ▶ Prendre en compte les normes internationales, notamment sur les questions de transparence, dans la loi Française sur la sécurité financière

- ▶ Promouvoir la prise en compte des principes sociaux, environnementaux et de gouvernance des entreprises par les investisseurs dans leurs actes de gestion autres que l'ISR
- ▶ Améliorer le dialogue entre les analystes, les investisseurs et les entreprises en s'appuyant sur les vecteurs ou supports existants (AG, présentation des résultats, rapport annuel,...)
- ▶ Développer la culture actionnariale, la participation actionnariale active et des droits des minoritaires,
- ▶ Inciter les engagements volontaires des acteurs du secteur
- ▶ Constituer un comité ad hoc composé des représentants de toutes les parties prenantes dont ceux de la place financière afin qu'il soumette ses avis et propositions au CNDD sur l'ensemble de l'objectif

⇒ INDICATEURS :

- ▶ Progression des encours ISR en France tant publics que privés
- ▶ Progression des performances des différents types d'investissement
- ▶ Engagements volontaires du secteur bancaire pour le développement durable et évolution (signataires de la déclaration du PNUE, signataires du Global Compact,...)

Objectif F : Mieux prendre en considération les organisations de consommateurs dans le processus d'intégration des principes du développement durable dans l'activité économique

F1 : Faire reconnaître une expertise consommateur

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Reconnaître les consommateurs à travers leurs organisations représentatives comme des partenaires socio-économiques, détenteurs d'une expertise de l'usage et de la consommation et à qui il convient de conférer les moyens d'action conformes à leurs missions et à leurs mandats et donner à ces organisations les moyens et les conditions matérielles de participer aux décisions prises par les pouvoirs publics
- ▶ Préciser dans chaque texte instituant une représentation des organisations de consommateurs les moyens

matériels, financiers et d'accès à l'expertise autonome, financés par le service public, l'administration ou l'établissement public concerné, avec une prise en compte des surcoûts liés à l'éloignement (notamment pour les DOM-TOM)

- ▶ Assurer par une part des taxes parafiscales déjà payées par les consommateurs, en concertation avec les producteurs, le soutien des associations qui les représentent, au même niveau que les organisations de salariés et syndicats agricoles

⇒ INDICATEUR :

- ▶ Suivi de l'affectation des taxes

F2 : Favoriser l'appropriation par le consommateur des principes du développement durable plutôt que moraliser

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Mettre à la disposition des consommateurs une information fiable
- ▶ Réduire le nombre de signes de qualité ou pseudo signes, allégations et auto-proclamations, qui brouillent parfois complètement l'image des signes officiels qui ont fait l'objet d'un consensus
- ▶ Encourager la sobriété de la consommation pour préserver la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins
- ▶ Prendre en compte les principes de développement durable dans toutes les procédures de certification
- ▶ Former les consommateurs et les vendeurs sur tous les produits du développement durable
- ▶ Promouvoir les labels ayant fait leurs preuves, tels que la certification FSC, en collaboration avec le monde scientifique, les entreprises et les associations environnementales

⇒ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de produits NF environnement
- ▶ Ecolabel européen, du commerce équitable, électroménagers à efficacité énergétique A

Objectif G : Mobiliser les médias

Le rôle que peuvent jouer la publicité et le secteur de la communication en général dans l'évolution des modes de production et de consommation est souvent mis en évidence. Une plus grande sensibilisation des entreprises de ce secteur aux enjeux influencerait positivement sur leur capacité de prescription et de conseils aux entreprises des autres secteurs. Ce thème fait l'objet de propositions complémentaires dans le thème " Les citoyens acteurs ".

GI : Lancer des programmes d'information par le biais des médias

L'ensemble des actions de formation et d'information qui sont suggérées pour l'ensemble des acteurs économiques passe par nombre de moyens et outils que procure le secteur de la communication. Le rôle que pourraient jouer des campagnes de communication sur l'évolution des perceptions et des comportements est tenu pour essentiel.

PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Mise en œuvre par les pouvoirs publics de campagnes de sensibilisation et d'information sur le développement durable. Ces campagnes pourraient elles-mêmes se situer à deux niveaux, celui d'une prise de conscience des grands enjeux, mais aussi celui de la traduction quotidienne et complète des comportements qu'il conviendrait de modifier. Ainsi pourraient être promus les engagements des citoyens dans l'économie et les formes de consommation, d'épargne et d'investissements soucieux de prendre en compte la qualité sociale et environnementale des produits, des services ou des placements
- ▶ Mise en œuvre par les acteurs économiques (secteurs industriels, entreprises ou groupement d'entreprises...) de programmes de formation, information ou sensibilisation par les moyens de la communication, exerçant ainsi de façon concrète leur responsabilité sociétale
- ▶ Appui aux campagnes d'information mises en œuvre par les associations
- ▶ Appel à l'expertise des associations pour la mise en œuvre de campagne par les pouvoirs publics

INDICATEUR :

- ▶ Nombre de campagnes de sensibilisation

G2 : Mieux utiliser la publicité pour faire avancer auprès des consommateurs les principes du développement durable

Le Conseil a aussi évoqué le rôle que peut jouer la publicité sur les changements de comportements nécessaires et les actes d'achats, envers les consommateurs et les citoyens, au travers des contenus de certains messages sur lesquels on peut s'interroger quant à leur compatibilité avec des objectifs de développement durable.

PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Mieux faire coïncider les contenus publicitaires et les impératifs du développement durable exprimés dans les règles d'autorégulation, les codes de bonne conduite ou d'autodiscipline
- ▶ Veiller par le BVP - (Bureau de Vérification de la Publicité) au contenu des publicités qu'il supervise. Il devra sans doute se doter de règles plus précises en ce domaine permettant la créativité nécessaire et compléter ses actuels codes d'autodiscipline en matière d'environnement par un code d'autodiscipline touchant aux questions du développement durable
- ▶ Compléter la notion de publicité mensongère ou de nature à induire en erreur en intégrant des critères de développement durable

INDICATEURS :

- ▶ Valorisation par les agences de notation de la convergence des engagements des entreprises et des messages grand public délivrés
- ▶ Nombre d'agences ayant pris en compte ce critère, et sa pondération dans l'ensemble des critères, pour l'année l

G3 : Susciter la réalisation de plans d'actions globaux des médias pour faire avancer la compréhension par le citoyen du développement durable et de ses enjeux

Chacun est conscient de l'indispensable respect de l'indépendance éditoriale des médias. En revanche, un consensus est exprimé pour constater qu'à de rares exceptions, les questions tenant au développement durable, sont assez rarement une priorité éditoriale pour les médias. De plus aucun des grands médias écrit ou audiovisuel n'a de réel plan d'action pour contribuer à la sensibilisation d'un large public, comme à celle de ses salariés.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Donner au développement durable un statut prioritaire dans les missions des médias de service public, compte tenu de sa globalité et de ses enjeux. Les inciter comme les autres entreprises de service public aux engagements et au reporting en la matière
- ▶ Compléter l'actuel cahier des charges des chaînes publiques de télévision, pour y faire figurer le développement durable
- ▶ Sensibiliser le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
- ▶ Inciter les entreprises du secteur aux engagements volontaires et accords de secteur

⇨ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de cahiers des charges de chaînes publiques qui prennent en compte les objectifs du développement durable
- ▶ Evolution du volume consacré au développement durable

Le thème de la communication pourrait constituer pour le CNDD un chantier à venir. Les propositions ci-dessus sont une première étape, à étudier dans la durée pour parvenir à une évolution des systèmes de référence des acteurs, et de leurs comportements.

▶ 1.4 : PROMOUVOIR LES APPROCHES CITOYENNES DE L'ÉCONOMIE

Objectif A : Identifier les entreprises solidaires mention développement durable

La Loi sur l'épargne salariale définit l'entreprise solidaire par sa taille et son caractère réinsérant (créée par une " personne en difficulté ", selon la Loi de lutte contre l'exclusion, ou ayant recruté dans cette catégorie le tiers de son personnel). Outre la reconnaissance de l'entreprise, mention réinsertion des personnes en difficulté, il est proposé de définir une " entreprise solidaire, mention développement durable " selon des critères à débattre entre acteurs et responsables publics (la question de l'investissement permettant de changer le mode de production est sans doute un bon critère au regard du développement durable) et de définir une " entreprise solidaire, mention développement local " selon des critères à débattre (une localisation dans des territoires en

difficulté est un bon critère au regard du développement durable et de l'aménagement du territoire).

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Détermination de critères permettant d'identifier les différentes catégories d'entreprises solidaires (mention développement durable)
- ▶ Déterminer une procédure d'agrément
- ▶ Proposer les mesures incitant les entreprises à devenir solidaire

Objectif B : Promouvoir les finances solidaires

Les finances solidaires consistent à collecter de l'épargne privée grâce à des produits financiers pour financer des entreprises solidaires. De nouvelles mesures de promotion, d'incitation et d'appui permettraient un développement plus rapide et une contribution importante de réinsertion des personnes et des territoires, d'aide au développement et d'orientation d'acteurs économiques vers le développement durable.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Constitution d'un groupe de travail mixte acteurs/pouvoirs publics pour analyser les mesures de promotion, d'incitation et d'appui susceptibles de développer la promotion de ce domaine et bâtir un partenariat privé/public autour de la promotion des finances solidaires qui permet des externalités sociales et environnementales extrêmement positives
- ▶ Concevoir le cas échéant, un régime fiscal favorable pour les produits financiers solidaires pour compenser partiellement les handicaps économiques de ces formules et manifester l'intérêt de la collectivité nationale pour les services rendus à des publics et des territoires en difficulté
- ▶ Inciter les collectivités territoriales à imaginer des circuits de financement raccourcis et locaux (collecte de l'épargne, produits financiers dédiés notamment des produits de capital risque, promotion de ces produits, détection et accompagnement des porteurs de projets et des projets économiques et de création d'entreprise) et à faire la promotion de ces formules
- ▶ Multiplier par 10 en 5 ans les performances des 30 000 épargnants solidaires pour financer des entreprises solidaires engagées dans une démarche de développe-

ment durable qui ont créé 1 200 emplois. Le volume canalisé est aujourd'hui de 280 millions d'euros

- ▶ Etudier une fiscalité favorable à l'épargne investie dans les produits solidaires compte tenu des handicaps économiques de ces formules et des services rendus à des publics et territoires en difficulté

⇒ INDICATEUR :

- ▶ Nombre de produits dont la valeur sociale et environnementale est garantie

▶ Axe 2 :

- **Former les acteurs économiques au développement durable**

Le facteur essentiel d'évolution en profondeur des modes de production et de consommation relève du domaine de l'éducation et de la formation, entendus ici au sens le plus large pour modifier en amont la perception des enjeux, des méthodes. Il concerne toutes les catégories d'acteurs et tous les types de fonction.

Quelles qu'en soient les modalités, la formation nécessite des financements spécifiques. Certains sont à créer, mais une partie d'entre eux sont à rechercher par redéploiement de moyens existants. A titre indicatif rappelons que 13 % des budgets de formation professionnelle, qui représente au total un budget annuel de 3,8 milliards d'Euros (25 milliards de francs), sont aujourd'hui consacrés à des formations de caractère général. Une réorientation de cette somme pour le développement durable permettrait de sensibiliser 8 à 10 millions de personnes actives.

Les objectifs relatifs à la formation initiale et générale sont plus particulièrement abordés par le groupe " Les citoyens acteurs "

Les objectifs généraux :

- ▶ Former l'ensemble des acteurs économiques
- ▶ Renforcer les compétences des acteurs pour une mise en œuvre efficace et équilibrée du développement durable
- ▶ Valoriser la formation au développement durable comme un investissement

- ▶ Favoriser les passerelles avec les associations qui travaillent dans le développement durable ; informer les entreprises et collectivités qu'elles peuvent faire appel à l'expertise de ces associations ; créer un livret des ressources disponibles (associations, formateurs)

Objectif A : Créer un cursus de haut niveau généraliste du développement durable inspiré de nouvelles méthodes pédagogiques

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Favoriser la création d'un institut des hautes études du développement durable (IHEDD) et le déconcentrer à l'échelon des grandes régions françaises (5 à 6 centres en France) pour être au plus près du terrain ou d'un " Institut de Formation Supérieure du développement durable " (composé à partir des différentes composantes de la société civile concernée par la démarche de développement durable, pour qu'il devienne un " carrefour d'idées " sur le développement durable). Les modèles existent (Collège des Hautes Etudes de l'Environnement (CHEE), Institut Européen du Développement Durable (IEDD), Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale (IHEDN), Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEPF)...) et l'on peut à la fois créer un cycle destiné au plus haut niveau, à la fois à l'échelon national et sur le plan régional. Ce sujet a été abordé également dans le groupe " les acteurs de l'expertise et de la recherche "
- ▶ Promouvoir la création de masters européens du développement durable

Objectif B : Former les acteurs de l'économie au développement durable.

Des formations spécifiques et professionnelles peuvent être développées : des formations techniques sont envisagées dans des secteurs particuliers, comme l'agriculture ou le BTP, l'architecture, l'équipement, le transport, l'urbanisme, la santé et le principe pourrait en être étendu à de multiples autres secteurs, ou intégré dans les centres de formation les formations au développement durable avec les pédagogies adaptées au sujet.



☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Développer les formations à l'éco-conception, (actuellement il existe un master de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) de Chambéry et un DESS de l'Université de Cergy Pontoise)
- ▶ Identifier les centres de formation qui ont déjà une expérience dans le domaine du développement durable, adaptée aux besoins des acteurs économiques, et, avec les conseils régionaux, compétents en la matière, développer une approche systématique du développement durable dans les formations professionnelles
- ▶ Développer des formations sur la responsabilité sociale des entreprises, ou le dialogue avec les parties prenantes, tout particulièrement en l'intégrant dans les formations existantes par métiers
- ▶ Former spécifiquement aux systèmes de managements environnementaux ou sociaux et aux normes
- ▶ Former aux situations délicates : corruption et extorsion de fonds, relations avec les forces de sécurité et risque d'implication dans des violations des droits de l'homme, et aux moyens de s'en protéger pour les cadres et techniciens appelés à se rendre à l'étranger dans certains pays
- ▶ Former à la gestion des risques qui est une voie de responsabilisation
- ▶ Doter les structures comme les CCI de conseil en gestion des risques utilisables pour les PME-PMI qui ne peuvent se doter en interne de telles compétences
- ▶ Former les commissaires aux comptes et les experts comptables aux techniques d'audit environnemental et sociétal
- ▶ Inciter les formateurs à intégrer la dimension du développement durable à leurs enseignements respectifs
- ▶ Faire en sorte que le développement durable devienne progressivement dans les grandes écoles de commerce une dimension du management, plus qu'une spécialisation manager
- ▶ Inciter la conférence des grandes écoles à se mobiliser sur le sujet du développement durable

Objectif C : Former dans l'entreprise, ou à l'initiative de l'entreprise au développement durable

☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Valoriser les formations internes concrètes et utiliser les outils existants du management environnemental (EMAS, ISO 14000) ou social (SA 8000,...) pour développer une formation/action appliquée et in situ adaptées au développement durable
- ▶ Identifier et diffuser des kits de formation au développement durable dans les entreprises
- ▶ Analyser l'expérimentation menée sur l'enseignement du développement durable en milieu agricole pour transposer éventuellement les référentiels et les outils pédagogiques à d'autres types d'enseignement
- ▶ Considérer la formation au développement durable comme un investissement qui permettrait un amortissement comptable
- ▶ Utiliser le guide de sensibilisation du développement durable de l'UNEFI à destination des dirigeants et le généraliser à l'attention des organisations professionnelles
- ▶ Identifier les expériences menées dans ce domaine par les entreprises, les comités d'entreprises, les syndicats, les associations

Objectif D : Inscrire le développement durable dans la formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie permet à chacun dans le temps de développer son employabilité et son adaptation aux évolutions. Elle est un enjeu de société pour l'intérêt général et la santé économique en France. Un plan en sa faveur prolongerait le rôle initial de l'Etat à travers l'Education nationale et le droit des citoyens à bénéficier d'une formation. Il peut être mis en œuvre avec les entreprises. L'insertion de critères touchant au développement durable dans les procédures de fonctionnement et d'attribution des systèmes de formation professionnelle paraît prioritaire.

☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Accélérer les négociations en cours entre les partenaires sociaux, sur la formation tout au long de la vie, notamment par un crédit formation spécifique à cet

effet, en faisant du Congé Individuel de Formation (CIF) un outil de développement de la personne, avec des critères de développement durable dans les procédures d'attribution. Il pourrait être basé sur un système à points intégré dans un carnet de formation comparable au carnet de santé, cumulant la formation initiale, professionnelle, etc...

- ▶ et instaurer un guichet unique comme lieu " ressources " sur les carnets de formation, l'information, l'orientation et l'accompagnement à la formation tout au long de la vie
- ▶ Généraliser l'obligation de consacrer 1,5% de la masse salariale à la formation aux entreprises de moins de 10 salariés et mettre à l'étude une gestion mutualisée des prélèvements
- ▶ Fixer des critères de répartition des fonds collectés par type de salariés (salariés non ou peu qualifiés, en reconversion, en contrat précaire, à temps partiel) pour inciter les entreprises à la formation de chacun, afin de soutenir les personnes à faible niveau de qualification, réduire les inégalités d'accès à la formation
- ▶ Intégrer aux plans de formation, celle des salariés exerçant une responsabilité bénévole dans une association concourent au développement durable

Objectif E : Former des formateurs

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Faire évoluer la pédagogie de l'économie. Compléter et réorienter vers le développement durable des cas d'entreprises y compris d'économie sociale et solidaire à destination des professeurs d'économie des collègues mis à disposition par l'Institut de l'entreprise qui dispose d'un site internet à cet effet
- ▶ Faire évoluer la pédagogie de l'architecture, souvent éloignée de l'écologie ou des besoins sociaux, intégrer la santé environnementale dans les cursus

▶ Axe 3 :

- Faire évoluer les systèmes de références économiques

▶ 3.1 : RECONSIDÉRER LES CRITÈRES QUI DÉFINISSENT LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE SOUS LE PRISME DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes du développement durable s'intègrent progressivement parmi les critères de compétitivité des entreprises et des territoires. Ils constituent un nouvel avantage comparatif pour les acteurs qui se sont engagés les premiers sur ce champ. La volonté qu'ont les acteurs économiques d'intégrer ces nouveaux critères de compétitivité engendre un cercle vertueux, propice à accélérer fortement l'émergence d'une économie durable.

Dans ce contexte émergent, les entreprises sont confrontées en permanence à un antagonisme durabilité/compétitivité, notamment lorsque l'internalisation ou la disparition des externalités négatives sur l'environnement sont perçues exclusivement comme un facteur de coût, faute d'avoir identifié, dans des faits anticipateurs, les moyens de ressourcer leurs personnels, de s'appuyer sur l'innovation et de réviser leur plan stratégique.

Cependant, la vision systémique et volontaire des entreprises en pointe sur le développement durable, tend à creuser son sillon et à redessiner les contours de nouvelles formes de compétitivité et de gouvernance encouragées par les organisations internationales.

Des études récentes ont démontré le lien entre le développement durable et la création de valeur actionnariale. Une étude réalisée sur la base de 89 sociétés industrielles et minières appartenant à l'indice SP 500, ayant adopté des standards environnementaux plus contraignants que les standards réglementaires, établit que ces sociétés ont eu des performances financières supérieures aux entreprises qui se sont contentées d'appliquer le strict minimum requis.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Effectuer une analyse approfondie des critères de compétitivité et leurs compatibilités avec les principes du développement durable, en s'appuyant sur les



recherches universitaires et les expériences menées par les acteurs économiques eux-mêmes

- ▀ Réunir un groupe d'experts sur la question des coûts externes non intégrés et leurs impacts
- ▀ Inciter les entreprises à internaliser les coûts par des logiques dont elles maîtrisent les éléments (déplacer l'assiette de certaines taxations pour cesser de pénaliser l'investissement et l'emploi, mais au contraire les consommations de ressources naturelles)
- ▀ Faire connaître et adapter au développement durable les indicateurs de performance et de conformité aux besoins exprimés, en s'appuyant par exemple sur l'expérience réalisée par le Syndicat professionnel des entreprises de services d'eau et d'assainissement (SPDE), qui a développé une analyse des performances des services de l'eau proposés aux usagers, et utilisé ces outils comme instrument de dialogue avec les usagers
- ▀ Réaffecter des taxes existantes au financement des dépenses de recherche et développement portant sur les énergies renouvelables, les nouvelles technologies automobiles, les économies d'énergie, etc... Mise en place d'une comptabilité claire pour éviter sa disparition dans le flou du budget de l'Etat et pour permettre le suivi de la rentabilité des actions engagées

Objectif A : Revoir la comptabilité des entreprises privées et publiques pour y intégrer une approche développement durable

☉ PROPOSITION D'ACTION :

- ▀ Intégrer les principes du développement durable dans la comptabilité publique et privée en s'appuyant sur les travaux menés notamment par l'Union Européenne

Ce thème pourrait faire l'objet au sein du CNDD d'un travail d'approfondissement par l'ensemble des parties prenantes.

Objectif B : Inciter les entreprises à la responsabilité sociale et environnementale

La Commission européenne s'est saisie de la responsabilité sociale en présentant le 18 juillet 2001, un livre vert sur la " responsabilité sociale des entreprises ", faisant référence à différentes initiatives en Europe, mais aussi aux Etats-Unis. Elle a complété sa démarche par une " communication " le 2 juillet 2002, encourageant les entreprises à aller plus loin (Forum Plurilatéral sur la RSE). Les promoteurs de la RSE sont aujourd'hui surtout des multinationales. Cependant, on observe que l'immense majorité des entreprises de petite taille ne se sont pas encore approprié les principes de la RSE alors que les entrepreneurs de PME/PMI pourraient être de plus en plus exposés à une pression plus forte et conjuguée des consommateurs-citoyens, des organisations non gouvernementales, des organisations caritatives ou encore des syndicats et d'autres entreprises.

Plusieurs mesures peuvent être prises pour aller dans le sens de cette appropriation collective des valeurs et méthodes promues dans le cadre de la responsabilité sociale, environnementale et éthique des entreprises.

☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▀ Adapter les systèmes de soutien financier et d'assistance technique impulsés par la puissance publique pour favoriser l'émergence du thème de la RSE dans les PME/PMI, en intégrant au mieux, les contraintes de marché, la logique de compétitivité et de productivité à court terme qui animent et contraignent les dirigeants d'entreprises
- ▀ Effectuer un cadrage des mesures au regard des pratiques de RSE qui peuvent être mises en œuvre par les grandes entreprises et par les autres
- ▀ Opter pour une logique d'intégration européenne de la RSE, pour générer une nouvelle culture entrepreneuriale européenne de responsabilité et pour éviter la distorsion dans les approches, en soutenant la création d'une plate-forme de rencontres européennes entre celles et ceux qui construisent ces outils
- ▀ Inscrire la RSE et le développement durable dans le champ d'intervention des Fonds Régionaux d'Aide au Conseil (FRAC) et constituer un Fonds européen d'aide à l'évaluation sociétale. Les PME/TPE pourraient être ainsi incitées à réaliser les évaluations de leurs activités nécessitant le coût d'auditeurs extérieurs

- ▶ Lancer une réflexion avec les acteurs du secteur à forte implantation territoriale, sur les modes de financement d'audits complets développement durable des PME/PMI et ou de leurs projets d'investissements
- ▶ Favoriser la création de produits d'épargne facilitant le financement d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable
- ▶ Développer des actions de formation locale par l'ensemble des partenaires des PME-PMI
- ▶ Promouvoir une convention internationale sur la RSE

▶ 3.2 : ORGANISER ET METTRE EN COMMUN LES OUTILS DE MESURE, ÉVALUATION ET NOTATION

L'appréciation portée sur l'évolution des modes de production ou de consommation, et sur les performances globales de l'entreprise doit pouvoir, autant que possible, être objective. Le jugement porté par les acteurs doit reposer sur des bases partagées, sur des critères accessibles, sur des outils reconnus. Sans aller jusqu'à prétendre trouver un langage commun, il paraît pourtant important de faire évoluer les références et de se donner celles qui permettront ensuite, à chacun, le jugement et l'action.

Des instruments nouveaux sont nécessaires qui permettent que soient évaluées les performances au regard du développement durable, des différents pans de l'économie et des différents acteurs concernés, au moyen de mesures définies, identifiées, sans pour autant, au demeurant, qu'elles soient normalisées ou uniformisées. Ces critères ou ces outils sont à apprécier dans leur acception la plus large. Ainsi l'empreinte environnementale de projets économiques peut en faire partie. Enfin, à l'évidence, pour les entreprises, les procédures de reporting, d'évaluation, de notation - appelées demain, à prendre une place sans cesse accrue – appartiennent au même registre.

Objectif A : Réaliser des évaluations et notations pour les acteurs privés, mais également pour les pouvoirs publics

Évaluation, notation et reporting constituent des leviers précieux pour favoriser ou accélérer les évolutions souhaitables.

L'intérêt majeur de l'évaluation par la notation porte sur le fait que l'entreprise accepte un jugement fait par un tiers sur son activité. Pour être efficace, la notation implique la définition de critères pertinents, d'un contrôle réel et indépendant, d'une fréquence dans le contrôle et d'un suivi dans le temps de la notation pour mesurer le progrès accompli par l'entreprise. La notation, lorsqu'elle est transparente et diffusée, engendre un mécanisme vertueux de changement de références, qui doit s'inscrire dans le temps pour être efficace.

La notation permet d'identifier, au sein de chaque secteur d'activité, les acteurs cotés les plus performants sur les plans économique, social et environnemental, mais aussi de mobiliser l'épargne publique en direction des acteurs socialement responsables non cotés (par exemple dans le secteur des énergies renouvelables).

Le reporting permet de mesurer, année après année, la dynamique de progrès suivie par rapport à des objectifs de développement durable clairement affichés et fournit aux parties prenantes des données nécessaires à l'appréciation de la performance économique, sociale et environnementale. La publication des rapports sociaux et environnementaux et des notes des agences de notation conditionne l'efficacité de ces deux leviers : les principes de transparence et de responsabilité sont dénués de portée pratique si les différentes mesures de la performance ne sont pas portées à la connaissance des autres parties prenantes (consommateurs, syndicats, épargnants ..) et des tiers et utilisées par eux pour prendre leurs décisions économiques et juger la performance globale.

Objectif B : Définir des critères d'habilitation à exercer pour les agences de notation non financière

Les agences de notation non financière ne sont encore soumises à aucune réglementation. Une réglementation purement nationale n'aurait guère de sens, s'agissant d'agences qui notent des entreprises cotées sur différents marchés financiers dans une perspective de comparaison sectorielle. Les critères d'habilitation, s'il fallait en définir, devraient être au minimum régionaux.

Les principales préoccupations manifestées par les entreprises et les investisseurs à l'égard des agences de notation ne concernent pas leur réglementation mais



leurs méthodes de travail et leur professionnalisme, comme la multiplication des questionnaires et leur diversité.

La France doit pousser à travers la notation non financière, ses acquis sociaux et sa conception des droits de l'homme non réductible à celle qui prévaut aux Etats-Unis, ou en Asie.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Etablir dans les cinq prochaines années, des critères d'habilitation à exercer (au minimum à l'échelle européenne) pour les agences de notation non financière (du type de ceux fixés par le Comité de Bâle pour les agences de notation financière)
- ▮ Retenir certains critères tels que la capacité de la note à devenir une référence régionale ; l'ampleur des moyens utilisés ; la garantie d'indépendance et de pérennité
- ▮ Organiser en France les relations entre entreprises et organismes d'analyse sociétale par des accords volontaires et engagements réciproques
- ▮ Bâtir une charte internationale de mode d'organisation des relations entre entreprises et agences de notations extra-financières
- ▮ Demander aux agences d'information et de notation la même transparence sur leurs méthodes que celle qu'elles demandent aux entreprises et aux investisseurs
- ▮ Privilégier pour les critères d'évaluation :
 - le rejet de principe des critères d'exclusion
 - la nécessité de prendre en compte la performance économique et financière, c'est à dire la création de valeur, au même titre que la performance sociale et environnementale
 - la mention des critères ou familles de critères retenus et indication de leur pondération, dans la limite du respect du principe de propriété intellectuelle
 - l'identification des principaux risques auxquels l'opérateur est soumis
- ▮ Faire connaître et appliquer les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales aux entreprises étrangères opérant en France et aux entreprises françaises opérant à l'étranger. Cette action pourrait être menée par le " Point de contact national "
- ▮ Etudier les critères de notation annuelle écologique des Etats présentée à Davos au World Economic Forum
- ▮ Recourir à la notation sollicitée par le secteur public pour crédibiliser la démarche d'un Etat exemplaire, ce serait une impulsion économique décisive au développe-

ment d'agences de notation d'inspiration européenne et, pour le grand public, une indication sur la maîtrise des principaux risques par le secteur public

- ▮ Recourir à la notation sollicitée pour le secteur associatif faisant appel à la charité publique
- ▮ Participer aux forum des parties intéressées
- ▮ Veiller et participer aux travaux des grandes organisations internationales publiques ou privées à même d'imposer un jour des standards universels

Objectif C : Analyser les meilleurs rapports sociaux et environnementaux et généraliser leur utilisation

Les rapports sociétaux sont des instruments de reddition, de diagnostic, de dialogue et servent à la prise de décision. Ils sont testés ou élaborés selon plusieurs méthodes ou références, d'inspirations différentes.

En décidant dans la loi NRE que le rapport social et environnemental ferait partie du rapport financier, les autorités françaises destinent l'information en priorité aux actionnaires et aux épargnants. Les destinataires des rapports de développement durable sont potentiellement nombreux (actionnaires ; salariés ; association de consommateurs ; ONG..) et on ne s'adresse pas à chacun d'eux de la même façon.

La liste des indicateurs retenus en fait également un document très technique, difficile à lire par le grand public.

Le " bilan sociétal " est un outil global de gouvernance récemment mis au point par le CJDES et actuellement expérimenté par des entreprises françaises et européennes. Il permet :

- ▮ les évaluations croisées des performances de l'entreprise soumises aux regards de différents partenaires
- ▮ le pilotage, qui vise à rendre transparentes et à mesurer les performances sociales, environnementales, citoyennes de l'entreprise
- ▮ la participation et la mobilisation des partenaires, des salariés, des fournisseurs, des représentants de la cité, de l'environnement et bien sûr, dans le cas de l'économie sociale, sociétaires
- ▮ la création de valeur ajoutée, par l'amélioration annuelle de l'efficacité sociale, citoyenne, environnementale de la structure économique

Les différentes formules de reporting sont à analyser, approfondir, compléter.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Analyser les meilleures pratiques émergeant en France combinant :
 - un rapport grand public, dont la cible dépasse les seuls actionnaires
 - un rapport technique et approfondi sur Internet permettant aux spécialistes de fouiller l'information
- ▶ Analyser le périmètre retenu, la place des sous-traitants, le respect des droits humains ou sociaux, la manière dont peuvent être audités et certifiés les rapports
- ▶ Comparer et analyser les applications, en cours, du Bilan Sociétal en France et en Europe par des entreprises privées d'économie sociale
- ▶ Analyser les apports de l'expérimentation en cours sur 450 entreprises (Centre des Jeunes Dirigeants (CJD)) pour une notation éthique (audit et auto-évaluation)
- ▶ Analyser les apports des coopératives, mutuelles et associations qui ont souvent réalisé des avancées sur différentes problématiques sociales et démocratiques, en même temps qu'elles assurent une efficacité économique

Objectif D : Améliorer le reporting extra-financiers et les indicateurs

L'obligation du reporting et la détermination des acteurs soumis à cette obligation relève du législateur. La loi NRE a limité l'obligation de reporting aux entreprises cotées et laissé hors du champ de l'obligation les entreprises non cotées ainsi que toutes les institutions publiques.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Compléter la loi NRE pour que les sociétés appelées à mentionner dans leurs rapports annuels l'impact social et environnemental de leurs activités y fassent également figurer les actions qu'elles ont engagées pour prévenir et combattre la corruption
- ▶ Envisager d'étendre à l'avenir le champ de l'obligation aux entreprises non cotées, en déterminant des seuils, ainsi que toutes les institutions publiques. Cette réforme pourrait également élargir le champ en y intégrant les mesures prises par les entreprises pour lutter contre la

corruption et les mesures prises par l'entreprise pour identifier et évaluer ses risques

- ▶ Inciter à la transparence les ONG et différentes associations de lobby
- ▶ Faire évoluer le système de reporting pour qu'il soit évolutif, souple, adaptable à une diversité de statuts d'opérateur et de secteurs d'activité et comparable entre opérateurs économiques du même secteur
- ▶ Laisser les standards existants se perfectionner, en laissant aux acteurs la liberté de choisir le référentiel sur lequel ils veulent être étalonnés
- ▶ Travailler sur la définition de critères durables et/ou éthiques " objectifs " car la performance sociale est, en partie, une construction culturelle ; si possible à l'échelle mondiale, au minimum à l'échelle européenne
- ▶ S'assurer que les avis des Comités d'Entreprises (CE) sur les bilans sociaux et environnementaux des entreprises cotées (NRE) soient inclus dans les documents diffusés par l'entreprise
- ▶ Discuter des modèles de reporting avec les partenaires européens notamment au sein du forum multilatéral européen sur la RSE

Objectif F : Favoriser la diffusion de ces pratiques

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Faciliter l'accès aux documents produits par les structures chargées de définir les référentiels, les normes et les labels en matière de développement durable, ex : le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), AFNOR...
- ▶ Création d'un observatoire et d'un portail d'informations, centre ressources dédié au développement durable, à la responsabilité sociale d'entreprise et à l'Investissement Socialement Responsable
- ▶ Création d'un observatoire éthique de l'information diffusée aux consommateurs ou aux partenaires financiers



LES ACTEURS DU TERRITOIRE



- Valoriser le patrimoine et les solidarités de proximité,
- mettre en cohérence, se référer aux enjeux planétaires.

- ▶ AXE 1 : INCITER ET FAVORISER LA FORMULATION DE PROGRAMMES ET D' ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'INITIATIVE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES page 64
- ▶ AXE 2 : ENCOURAGER UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET UNE GESTION PARTENARIALE DES ESPACES EN FAISANT CONVERGER LE TRAVAIL DES COLLECTIVITÉS, DE L'ÉTAT, DES ASSOCIATIONS, DES SYNDICATS, DES PROFESSIONNELS (AGRICULTEURS...), DES ENTREPRISES. page 69
- ▶ AXE 3 : FAIRE JOUER LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AUX DIFFÉRENTES ÉCHELLES, POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS, LA COHÉRENCE DES POLITIQUES ET LES ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES. page 73
- ▶ AXE 4 : PRENDRE EN COMPTE L'IDENTITÉ DE CERTAINS MILIEUX SPÉCIFIQUES ET SENSIBLES : LE LITTORAL, LES ZONES HUMIDES, LES TERRITOIRES DE BIODIVERSITÉ, LES TERRITOIRES DE LA MONTAGNE, L'AGRICULTURE ET LE VIVANT. page 78
- ▶ AXE 5 : RELIER LE LOCAL ET LA PLANÈTE. page 81

Les acteurs du territoire

- *Valoriser le patrimoine et les solidarités de proximité,*
- *mettre en cohérence, se référer aux enjeux planétaires.*

Les acteurs du territoire, les collectivités territoriales à toutes les échelles, mais aussi la société civile, les entreprises, les habitants, et bien sûr, l'État qui détient des prérogatives importantes et que légitiment les accords internationaux et les directives européennes, sont appelés, à partir du développement durable, à travailler ensemble d'une autre manière.

Les propositions faites ici se fondent sur une analyse de la situation actuelle et des ruptures nécessaires pour que le développement durable prenne sa place au sens plein en France, dans une décentralisation organisée, transparente et confiante.

Trop de blocages institutionnels et trop de réflexes attendant beaucoup d'un système centralisé depuis si longtemps ont, jusqu'ici, retardé l'éclosion d'une véritable décentralisation. Il faut entendre cette décentralisation, épaulée par le développement durable, comme ambitieuse, associant à tous les stades, comme l'y invitait le Sommet de Rio (1992), tous les acteurs de la société civile – associations, collectivités, entreprises, syndicats professionnels et d'abord la population entière. Or, depuis douze ans, on a trop attendu pour entraîner collectivités et société civile et leur permettre d'assumer des responsabilités locales et, ce, jusqu'aux responsabilités internationales incluses. Chacun, est en effet, à la fois habitant d'un village ou d'une ville et habitant de la planète. Sa capacité d'agir et sa citoyenneté s'exercent conjointement dans plusieurs dimensions. Mieux relier les responsabilités locales et planétaires est aussi le souci d'élus locaux. Plus d'une centaine de villes, une douzaine de Départements, quelques Régions et des Territoires d'Outre-mer ont, d'eux-mêmes, ouvert la voie par ce que l'on appelle des "Agendas 21". Les propositions faites ici doivent beaucoup à l'innovation et à l'expérience des pionniers.

La France peut rattraper son retard par rapport à quelques pays exemplaires qui ont souvent usé de l'obligation pour conduire leurs collectivités vers ce qui est un exercice dont la vertu est pourtant d'abord d'être volontaire. Elle a des atouts, elle peut puiser dans ses traditions de service public, de partenariat public-privé, d'expériences de

gestion déléguée ou de formes d'économie mixte, de gestion patrimoniale aussi et de lutte contre le gaspillage (le mot est d'origine française), de planification "à la française" commençant par une négociation pour déboucher sur une contractualisation inspirant les rencontres locales devant aboutir à des projets partagés et entrant ainsi de plain-pied dans une nouvelle culture : celle du développement durable. Ce dernier concilie localement des sociétés de projets concertés et globalement un projet de société.

La France peut aussi s'appuyer sur la culture prospective héritée de ses agriculteurs et de ses forestiers soucieux, avant tout, des relais de génération : l'ordonnance de Brunoy de 1346, fut l'une des premières à demander "que l'on limite l'exploitation des forêts à ce qu'elles puissent perpétuellement se soutenir en bon état". Plus près de nous, la France a été pionnière en prospective de société et ce sont les Bertrand de Jouvenel et Gaston Berger qui lui ont donné ses lettres de noblesse.

Plusieurs conditions sont nécessaires à la démarche : organiser le plus en amont possible l'encouragement à la participation entière de la société civile et assumer, ce qui n'a pas été fait jusqu'ici, la transparence et la communication sur l'effort entrepris. Une deuxième condition est aussi de ne pas s'attacher à la seule expression extérieure de documents du développement durable mais de cultiver en profondeur une nouvelle gouvernance, de choisir, à bon escient, les équipements et les investissements utiles et surtout de s'attacher à une gestion économe du territoire au quotidien. Et enfin de travailler en confiance avec les acteurs et de leur laisser la part d'initiative qui est la vraie reconnaissance d'une démocratie et la clé du changement, sans nul doute au cœur du développement durable.

Les propositions faites ici privilégient les acteurs territoriaux, et ils sont nombreux : les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations qui devront davantage bénéficier de soutiens (en privilégiant la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs) pour le temps et le travail fourni, les entreprises dont le rôle local s'appuie de plus en plus sur leurs responsabilités et leur volonté, les organisations féminines, les consommateurs...



Une place à part doit être faite aux agriculteurs qui ont une relation privilégiée avec l'espace territorial (elle-même déterminante pour les relations qu'entretiennent les citoyens avec l'espace environnant et avec les agriculteurs) et qui doivent plus souvent prendre une part active à l'organisation des espaces ruraux et mêmes périphériques. Un partenariat multi - acteurs c'est à dire qui rassemble tous les acteurs sur un même projet ajoute, évidemment, un degré de plus dans la participation.

Par le délai imparti, les propositions avancées ne sont pas détaillées mais elles indiquent très nettement les orientations que souhaite le CNDD et, en particulier, l'appel au volontariat sans l'ajout systématique de nouveaux textes supplémentaires, législatifs ou réglementaires ou de contraintes en plus, et le recours à l'innovation et à l'expérimentation. Le développement durable, transversal par essence, ne doit pas être l'occasion de superposer de nouvelles tutelles mais être le porteur d'un travail organique où chaque collectivité travaille à sa place, et en intimité avec les collectivités d'échelle plus réduite que nous nous refusons d'appeler " secondaires ". Le travail en réseau est à encourager. Localement, comme dans l'architecture mondiale, c'est moins la création de nouvelles entités qui compte que l'articulation et l'amélioration de leurs relations, des emboîtements, des passages des uns aux autres.

Enfin, la nécessité d'une définition bien affichée du rôle respectif des différents acteurs publics aux différentes échelles nous a paru nécessaire. Le travail de développement durable, parce qu'il est transversal, ne doit ajouter au citoyen aucune impression de plus grand flou dans les responsabilités. La lisibilité de l'action des différents acteurs publics est essentielle et devra donner lieu à une communication claire sur les différents niveaux de compétence, dans toutes les mairies entre autres. La compétence de l'Etat, qui sera désormais plus réduite mais bien si elle devra, par exemple, être annoncée de manière transparente dans le " grand livre des acteurs ".

Certaines propositions concernent la première étape de travail du CNDD jusqu'à avril 2003 ; d'autres ont trait à des " chantiers " à ouvrir pour un travail de fond qui appelle un temps suffisant et des experts ou des représentants qualifiés : c'est le cas, par exemple, pour une révision du système des ressources fiscales locales dont le système alluvionnaire n'a été conçu dans aucun pays dans la perspective du développement durable. C'est le cas aussi des systèmes d'aides à l'agriculture et à l'espace agricole.

D'autres propositions pourraient être échelonnées dans le temps, en particulier celles qui concernent les contenus d'une politique de développement durable dont l'impact territorial est évident ; par exemple pour les villes, les transports et l'eau.

Mais à ce stade, les propositions ont d'abord porté sur les réformes de structures et sur les pratiques destinées à encourager et à élargir la mise en œuvre du concept et à fixer quelques règles du jeu indispensables à la fois pour une bonne décentralisation et pour un bon développement durable.

▶ LES AXES STRATÉGIQUES :

- Axe 1 : Inciter et favoriser la formulation de programmes et d'actions en faveur du développement durable à l'initiative des collectivités territoriales
- Axe 2 : Encourager une citoyenneté active et une gestion partenariale des espaces en faisant converger le travail des collectivités, de l'Etat, des associations, des syndicats, des professionnels (agriculteurs...), et des entreprises.
- Axe 3 : Faire jouer les politiques d'aménagement du territoire aux différentes échelles, pour le développement durable, la réduction des inégalités, la cohérence des politiques et les échanges d'expériences.
- Axe 4 : Prendre en compte l'identité de certains milieux spécifiques : les zones humides, le littoral, les territoires de biodiversité, les territoires de la montagne, l'agriculture et le vivant.
- Axe 5 : Relier le local et la planète

▶ **Axe 1 :**

- *Inciter et favoriser la formulation de programmes et d'actions en faveur du développement durable à l'initiative des collectivités territoriales*

Depuis 1992 (Sommet de Rio), seules quelques initiatives locales (moins de 200 en France) ont porté, sur le terrain, les couleurs du développement durable.

Obligatoire (en Suisse) ou systématiquement décrété (dans les pays nordiques), le développement durable territorial est encore en France aujourd'hui trop peu

doté d'exercices pratiques même si la poussée est nette depuis le début de l'année (et que la représentation des élus locaux a été significative lors du Sommet de Johannesburg).

Il peut aujourd'hui s'affirmer dans le cadre d'une volonté forte de décentralisation en faisant, pour l'essentiel, appel à l'initiative et en laissant la plus grande part des choix aux responsables territoriaux et à la société civile (entreprises, professionnels, associations, habitants) en développant encore les processus contractuels.

Cinq objectifs avec leurs propositions d'action et leurs indicateurs ont été retenus par le groupe de travail.

Objectif A : Encourager les collectivités en plus grand nombre à engager des démarches de développement durable

Objectif B : Relier aménagement du territoire et développement durable au niveau des Régions : des " programmes d'action régionale pour le développement durable déclinés dans des schémas régionaux prescriptifs d'aménagement durable du territoire "

Objectif C : Encourager les territoires et départements d'Outre-mer à engager une démarche développement durable

Objectif D : Assurer une formation large des élus, agents territoriaux, partenaires, sous-traitants et des acteurs de la société civile

Objectif E : Mettre à la disposition des collectivités territoriales, des outils de mesure et d'évaluation.

Objectif A : Encourager les collectivités en plus grand nombre à engager des démarches de développement durable.

Les pouvoirs publics mais aussi les acteurs de la société civile s'emploieront, à inciter et à encourager les collectivités territoriales pour qu'elles se mobilisent, à toutes les échelles, en faveur du développement durable.

Ces démarches prendront appui, selon les cas, sur des exercices différents tels que : chartes de parcs ou de pays, SCOT, projets d'agglomération, contrats Etat-Régions, ISO 14 001, EMAS, Agendas 21 et autres programmes territoriaux de développement durable.

Avec un cadre décentralisé favorisant l'initiative locale, avec une prise de conscience plus forte notamment depuis le Sommet mondial du développement durable, si dans les deux années à venir, les démarches volontaires constatées n'étaient pas suffisantes, une loi pourrait alors prendre le relais de la motivation.

La conception territoriale du développement durable devra être précisée à l'attention des collectivités, afin de ne pas se limiter aux aspects environnementaux (cf. Agendas 21) et d'inclure la dimension d'équité sociale, de dialogue public et de développement économique dans les démarches encouragées ; cette mission pourra être proposée à un groupe d'experts nationaux reconnus, sous l'égide du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

◎ PROPOSITION D'ACTION :

L'Etat et les grandes associations nationales de collectivités territoriales afficheront, ensemble, une même volonté sur l'objectif suivant :

► Engagement après délibération expresse et concertation avec les habitants, dans une démarche territoriale de développement durable :

- dans l'année, de :
 - toutes les Régions, territoires et départements d'Outre-mer
 - tous les Départements
 - tous les parcs régionaux
- et, dans les dix-huit mois, de :
 - toutes les communautés (urbaines, d'agglomérations, de communes) et les pays, (ils sont 2 200 environ, concernant 50 millions de Français et 20 % des communes)

► Afin d'ancrer cet objectif commun, les grandes associations nationales de collectivités territoriales pourraient s'engager officiellement avec l'Etat par la signature d'un contrat.

Par ce contrat, l'Etat s'engagerait à transmettre aux collectivités territoriales les outils et moyens nécessaires à la mise en œuvre de la démarche, et notamment la charte nationale de la démarche, produite par le CNDD. Par ce contrat, les collectivités territoriales s'engageraient à mettre en œuvre dans l'année une démarche territoriale de développement durable en appliquant les principes de Rio et de la charte nationale. Dans ce contrat pourra être souligné que la dénomination Agenda 21 local n'est pas une labellisation. Le dessein de ce contrat est de favoriser l'aspect qualitatif et non quantitatif des démarches.



➔ INDICATEURS :

- ▶ Progression des démarches déjà mises en route :
 - environ 130 villes se sont aujourd'hui engagées
 - environ 15 communautés
 - environ 10 départements
 - environ 8 Régions
 - 3 Dom-Tom
 - 30 parcs préfigurant la démarche
 - Communes engagées dans EMAS et ISO 14 001 (actuellement Le Pecq et Villers Cotteret)]
- ▶ Analyse de leur convergence d'ensemble avec les objectifs chiffrés dans la stratégie nationale adoptée

Objectif B : Relier aménagement du territoire et développement durable au niveau des Régions : des " programmes d'action régionale pour le développement durable déclinés dans des schémas régionaux prescriptifs d'aménagement durable du territoire " .

L'aménagement des territoires peut et doit se définir et enfin se mettre en œuvre, à plusieurs niveaux, Régions, Départements, communes, pays, parcs, communautés ; la Datar, quant à elle, au plan national et européen, joue un rôle d'orientation et d'impulsion.

Mais c'est au niveau de la Région, aujourd'hui, que l'effort principal est à entreprendre et à traduire en carte du territoire. Chaque Région devra élaborer, mettre en œuvre puis évaluer son schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire. Il s'agit de transformer en profondeur les schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire actuels (loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 et décret n°2000-908 du 20 septembre 2002) en de véritables outils stratégiques et prospectifs de développement durable pour la Région.

Les schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire ne seront significatifs de la mise en œuvre effective des principes du développement durable que s'ils se basent sur un diagnostic partagé, que si le document est élaboré en concertation avec l'ensemble de la société civile (associations diverses, entreprises, conseils de développement existant sur le territoire régional), l'ensemble des autres

collectivités territoriales de la Région (Départements, communautés, communes, établissements publics de coopération intercommunale), les parcs naturels régionaux, que si leur suivi est réalisé en concertation avec les partenaires cités précédemment, que si une véritable évaluation de la démarche est effectuée. Enfin, en termes de développement durable, le " sur-mesure " n'existant pas, le schéma devra particulièrement tenir compte des particularités locales, d'où l'intérêt du diagnostic.

Les Régions à la fois métropolitaine et d'outre-mer devraient toutes se doter de ces documents stratégiques dans les 3 années à venir.

Les choix et les objectifs en terme économique, social, culturel et écologique doivent être clairement identifiés dans le document.

Les schémas devront en particulier comprendre un volet environnemental territorialisé avec une entrée milieux naturels, déclinant au niveau régional le réseau écologique national que prévoit le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux.

Les Régions auraient aussi un rôle pivot à jouer pour d'autres dimensions-clé du développement durable : par exemple pour la formation des agents des collectivités et des partenaires qui le souhaitent.

Elles devraient avoir une mission de suivi des pratiques de développement durable et d'identification des expériences considérées comme significatives ou pilotes, car l'exemplarité est l'un des moteurs essentiels du développement durable et leur repérage est essentiel pour partager les expériences. L'échelon régional est naturellement celui de la transmission entre les territoires et le cadre national.

Enfin, pour la cohérence de ce rôle capital, elles devraient identifier les indicateurs de base nécessaires à toutes les collectivités de la Région, pour une meilleure connaissance pour l'information et la diffusion de ses performances économiques, sociales, culturelles et écologiques.

Les contrats de plan Etat-Régions préparés pour la période 2000-2006 ont été des exercices utiles. La période charnière de 2006 pourrait être saisie pour avancer d'autres objectifs où le développement durable aurait plus de place et de façon plus explicite.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Préparation d'un texte de loi dans l'année afin de confier aux Régions un rôle de pivot pour :

- l'établissement de " Programmes d'action régionale pour le développement durable dans des schémas régionaux prescriptifs d'aménagement durable du territoire "
- la mise en cohérence dans la perspective du développement durable des documents du type Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), schémas directeurs locaux etc...

Ce texte de loi veillera à fixer les attributions de l'État (porter à connaissance les Projets d'Orientation Générale) et à éviter les situations de tutelle indirecte.

- ▶ La formation des agents territoriaux, commissaires enquêteurs, personnels des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI)
- ▶ L'établissement d'un rapport social et environnemental avec notation pour chaque collectivité entrant dans la démarche de développement durable (l'appui d'une agence nationale sera nécessaire)
- ▶ L'identification des exemples français et européens intéressants des collectivités au regard du développement durable
- ▶ La communication d'objectifs et d'indicateurs annuels de base.
- ▶ La constitution régionale de réseaux ou de centres de ressources (reliables nationalement par un observatoire type Institut Français de l'Environnement (IFEN))
- ▶ La signature de convention d'objectifs pluriannuels avec les EPCI de la Région.

⇒ INDICATEURS :

- ▶ Lancement dans les temps de " schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire ", et nombre par Région
- ▶ Prise en compte régionale des critères de développement durable avec les Préfets et les Secrétaires Généraux aux Affaires Régionales, dans les dossiers de sollicitation des fonds européens pour favoriser l'émergence de nouveaux projets et diminuer le motif de refus d'octroi des fonds structurels européens finançant le développement durable, si peu utilisés au cours des dernières années
- ▶ Taux d'utilisation des fonds structurels européens par région
- ▶ Communication de la liste des collectivités bénéficiaires.

Objectif C : Encourager les territoires et départements d'outre-mer à engager une démarche développement durable

Certains se sont déjà engagés dans la voie des Agendas 21 (la Réunion, la Guadeloupe). Tous pourraient, avec des échanges d'information entre eux, s'engager à élaborer des stratégies de développement durable et placer leurs actions sectorielles dans cette perspective. L'accent sur la reconnaissance des populations premières et des populations marginales et pauvres sera bien pris en compte, comme aussi les facteurs d'insularité, d'enclavement et le tourisme durable.

L'importance de la biodiversité des DOM-TOM et de la métropole est ici, bien sûr, une grande priorité.

Leur sensibilisation à ces questions et leur inscription dans une stratégie globale de développement durable est donc essentielle.

◎ PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Mise à disposition des Territoires et Départements d'Outre-mer qui engageront des programmes et actions en faveur du développement durable ou qui se prépare à le faire, par les Ministères chargés de l'Outre-mer et de l'Écologie et du Développement Durable, des moyens et méthodes

⇔ INDICATEUR :

- ▶ Progression des démarches de développement durable dans les DOM-TOM. (La Réunion a établi des tableaux de bord qui pourraient être utiles pour d'autres Territoires ou Départements)

Objectif D : Assurer une formation large des acteurs, élus, agents territoriaux partenaires sous-traitants et des acteurs de la société civile.

La formation des acteurs du développement durable à ses enjeux, à ses spécificités et à sa mise en œuvre, est un levier majeur de la conduite des changements. Elle doit irriguer chaque année le travail d'acteurs de plus en plus nombreux. Il ne s'agit pas seulement d'une formation à des



" réponses techniques " mais aussi d'une véritable éducation à ce qui est d'abord un changement culturel profond et une révision des habitudes, des certitudes, des références collectives et des comportements.

La loi du 3 février 1992 prévoit la prise en charge obligatoire par chaque collectivité locale de formation pour les élus locaux en fixant un plafond de dépense obligatoire de 20 % du montant total des indemnités de fonction allouées aux élus. Les dépenses réelles sont bien inférieures, les élus se forment peu avec 15 à 20 000 journées par an, pour 500 000 élus. De plus ce droit à la formation n'est pas mutualisé comme l'est la formation professionnelle, ce qui crée des différences de possibilités importantes entre les élus de territoires de tailles différentes. Et elle n'est pas encore inscrite dans une approche de développement durable.

☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Recensement des formations de qualité sur le développement durable (illustrant moins une " discipline " qu'un processus et de nouvelles pratiques)
- ▮ Intégration du développement durable dans les formations existantes :
le public prioritaire ici est celui des acteurs territoriaux, élus et agents territoriaux en charge du développement durable. Mais une attention sera portée, par exemple, aux commissaires enquêteurs, aux magistrats. Et, avant tout, la formation devra intéresser les professionnels de l'espace (planificateurs, urbanistes, architectes, bureaux d'étude, ONG ...)
- ▮ Ancrage de ces formations sur des exemples de terrain et, en particulier, faire connaître les pratiques et les innovations
- ▮ Utilisation d'une partie de la ressource consacrée à la formation professionnelle non liée directement à l'activité professionnelle exercée
- ▮ Obligation de consacrer les 20 % prévus par la loi à la formation ou mutualisation de 5 à 10 % des fonds pour la formation au développement durable
- ▮ Introduction des modules " développement durable " dans les concours des fonctionnaires territoriaux

➔ INDICATEURS :

- ▮ Pourcentage des crédits réservés à la formation des élus locaux via la loi de démocratie de proximité
- ▮ Nombre de journées de formation au développement durable par collectivité, par ONG

- ▮ Nombre de Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement ayant ajouté le développement durable à leur formation
- ▮ Nombre d'acteurs territoriaux ayant reçu une formation au développement durable
- ▮ Rapport du Centre National de Formation des Personnels Territoriaux (CNFPT)

Objectif E : Mettre à la disposition des collectivités territoriales, des outils de mesure et d'évaluation.

Ces outils sont très divers. Ils sont là pour aider les collectivités mais aussi pour l'information des citoyens par des tableaux de bord transparents actualisés (voir axe 2), produits en temps réel et contenant des informations de proximité.

☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Introduction, de nouvelles dispositions de comptabilité publique intégrant l'approche patrimoniale et environnementale. Dans le cadre européen du programme " Life environment ", le projet " For an Environmental Accounting Tool " permet de mener une expérimentation de mise en place d'une comptabilité environnementale pour les communes et les intercommunalités ". Il s'agit d'instaurer un compte satellite environnement permettant de suivre les dépenses environnementales des collectivités locales et d'évaluer l'impact des actions correspondantes. Cette évaluation sera effectuée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin d'illustrer les effets des politiques menées
Généralisation dans les deux ans, de la mise en place de ce compte satellite dans les règles de comptabilité locale
- ▮ Fourniture d'une série d'indicateurs de base par les Régions et par un observatoire national, créé auprès de l'IFEN, en liaison avec un réseau d'observatoires régionaux multi-acteurs, avec modes d'emploi, à compléter par les collectivités : elle permettra, de la même manière, de mesurer les évolutions, les progrès, les reculs éventuels grâce à un tableau de bord accessible aux publics
- ▮ Diffusion d'un guide des règles économiques, afin de s'orienter vers une meilleure gouvernance des collectivités territoriales, diffusé en 2004, préparé par les Ministères et par les associations compétentes et soumis au CNDD, pour tracer les orientations à prendre

pour l'importation des charges, les répartitions dans le temps et l'internalisation des coûts externes

⇒ INDICATEURS :

- ▶ Mise en place de la comptabilité patrimoniale dans les collectivités
- ▶ Tableaux de bord diffusés dans les communes
- ▶ Rapport de l'Observatoire national et des Observatoires régionaux

▶ Axe 2 :

- Encourager une citoyenneté active et une
- gestion partenariale des espaces en
- faisant converger le travail des
- collectivités, de l'Etat, des associations,
- des syndicats, des professionnels
- (agriculteurs...), des entreprises.

Le Chapitre 28 de l'Agenda 21 du Sommet de Rio, relayé en France par la loi Barnier de 1995, insiste très fortement sur le fait que les exercices de développement durable et les Agendas 21, en particulier, se préparent avec les habitants dont on recherche le consensus et avec tous les acteurs et partenaires concernés, en rappelant que tout ceci doit se situer en début du processus. Il convient aujourd'hui de le mettre en œuvre et de faciliter toutes les démarches qui permettent la réflexion, les choix, l'éthique, l'introduction d'une prospective voulue et l'action pour produire un développement durable et "désirable" par le plus grand nombre.

Le rôle des associations est très important pour l'exercice d'une citoyenneté active et elles doivent davantage devenir des partenaires à part entière. Le rôle décisif des entreprises engagées dans le développement durable leur désigne une place renforcée dans les processus multi-acteurs.

Les usagers de la nature et utilisateurs de ses ressources (consommateurs, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, randonneurs et autres usagers) doivent être impliqués dans la gestion de la nature et des "filères" économiques. Les acteurs économiques doivent être encouragés à adopter une action citoyenne.

Sept objectifs avec leurs propositions d'action et leurs indicateurs ont été retenus par le groupe de travail.

- Objectif A : Renforcer les modes de représentation et de présence de la société civile
- Objectif B : Favoriser un entraînement organique et non pas une tutelle
- Objectif C : Assurer l'évaluation citoyenne avec la publication d'instruments de mesure
- Objectif D : Intéresser les jeunes aux problématiques du développement durable
- Objectif E : Elargir le champ des acteurs de la société civile
- Objectif F : Engager des actions et des programmes multi-acteurs
- Objectif G : Etre localement exemplaire en favorisant la citoyenneté

Objectif A : Renforcer les modes de représentation et de présence de la société civile

Les modes de représentation ou de présence de la société civile n'ont pas à être uniformisés ni même prescrits sur tout le territoire : ils ne peuvent être les mêmes dans une commune ou dans une Région, dans un parc naturel régional ou dans une grande agglomération urbaine. Les promoteurs du développement durable peuvent concevoir des instances ouvertes de divers types et l'ont prouvé. Mais, dans l'ensemble, la participation active des entreprises, des associations et des autorités locales aux décisions, doit être sur l'ensemble du territoire, substantiellement renforcée. On s'attachera ici à la place que peuvent ouvrir, les collectivités territoriales à la société civile locale.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ L'Etat et les associations nationales de collectivités territoriales devront inviter ensemble les collectivités à :
 - la définition d'un système de participation plus ouvert au développement durable au niveau des Régions
- ▶ La composition des CESR doit évoluer : les textes (décret du 31 juillet 2002) le permettent. Tous les groupes thématiques du CNDD le recommandent
 - la transformation des "conseils de développement des pays" en conseils de développement durable
 - la mise en place de conseils de ce type pour les parcs régionaux

- la mise en place pour toutes les communautés, des conseils de développement durable, y compris pour les communautés de communes d'une certaine importance (aucune disposition n'existe actuellement pour elles)
- ▮ Dans tous les cas, l'Etat devra veiller à une représentation équilibrée (sociale, économique, environnementale, culturelle) et à prévoir l'invitation régulière d'experts, d'entreprises, de la vie associative ayant déjà œuvré dans des démarches de développement durable
- ▮ Prévoir un budget participatif notamment pour les associations citoyennes d'intérêt général
- ▮ Des assises régionales du développement durable se tiendront afin de recueillir les propositions et avis des parties concernées sur les initiatives souhaitées et leurs conséquences générales

⇒ INDICATEURS :

- ▮ Recensement des villes, des agglomérations et des communautés de communes qui se sont dotées de conseils de développement durable (exemple Nancy)
- ▮ Evolution de la représentativité des CESR
- ▮ Nombre et financement des budgets participatifs

Objectif B : Favoriser un entraînement organique et non pas une tutelle.

Le développement durable ne doit pas introduire des tutelles en cascade mais les différents niveaux doivent, s'habituer à travailler étroitement avec les collectivités de niveau plus réduit (par exemple une Région avec ses Départements avec ses communes...) en respectant les différents champs de compétence. Ils gagneront, en priorité, à établir des programmes-cadre dans leurs champs de compétence avec les collectivités dites (à tort) "secondaires", à élargir la concertation et y associer les populations avec, en tant que de besoin, des campagnes d'information et, particulièrement, celles qui visent à une évolution des consommations. Les "éco-conseillers" pourraient, avec les associations concernées, avoir un rôle très utile auprès des habitants autant qu'auprès des collectivités.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ La manière pour une collectivité de travailler avec les autres pourrait, autour d'exemples particulièrement pertinents, être incluse dans la charte préparée par le CNDD

- ▮ La formation (voir plus haut) et l'appel aux éco-conseillers pourrait être renforcées et le développement durable bien intégré dans les enseignements de leur école à Strasbourg

⇒ INDICATEUR :

- ▮ Nombre d'éco-conseillers en place dans les collectivités

Objectif C : Assurer l'évaluation citoyenne avec la publication d'instruments de mesure.

Le développement durable ne peut intéresser et concerner les acteurs territoriaux et les citoyens que s'il est doté de repères chiffrés et de mesures, surtout de proximité, pour mesurer l'état et les progrès, et suivre la mise en œuvre de stratégies. A la condition que l'on s'attache à porter à la connaissance du citoyen les éléments de compréhension sur la situation et l'évolution de la région qui peut le concerner et d'aller au devant de lui.

L'ensemble des propositions répondra aux dispositions de la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 entrée en vigueur en France le 12 septembre 2002 et de la directive européenne du 28 janvier 2003.

L'accès aux sources d'information sur la proximité représente un important travail d'identification stratégique et sans doute près de deux années de travail.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Production d'un rapport annuel sur la mise en œuvre du développement durable par les collectivités, comme les entreprises le font lorsque cela est obligatoire ou qu'elles sont engagées dans une démarche de développement durable. Elles devront l'accompagner des chiffres d'indicateurs d'objectifs et de réponses
- ▮ Sollicitation des agences de notation extra financière, ou création d'une agence spécifique de notation, aidée par les Régions, dans le but d'assurer la qualité des rapports et la transparence nécessaire
- ▮ Identification par l'IFEN et d'autres agences qualifiées, des statistiques de proximité disponibles et les sources accessibles via Internet ou autrement. Les communes seront invitées à les compléter, en tant que de besoin
- ▮ Mise à disposition, dans le délai de deux ans, d'un tableau de bord dans les mairies et sur Internet pour les données de base locales, telles que : emplois,

demandeurs d'emploi, qualité de l'air, qualité de l'eau locale, taux de recyclage des déchets, indice de " transparence ", etc...

- ▶ Mise à disposition de données géographiques sur les servitudes, réserves, zones Natura 2000, Zones Naturelles d'Intérêt Environnemental Faunistique et Floristique (ZNIEFF), patrimoines classés etc... à porter dans le " meuble du cadastre " disponible dans la plupart des mairies, et sur Internet
- ▶ Etablissement dans les trois ans, d'indices d'" empreinte écologique " pour les territoires pluri communaux (voir axe 5)

⇒ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de collectivités chaque année ayant produit un rapport
- ▶ Nombre de rapports ayant fait l'objet d'une notation
- ▶ Publication des critères adoptés par l'agence nationale de notation
- ▶ Affichage dans les communes du patrimoine et des données sur le développement durable de proximité
- ▶ Nombre d'empreintes écologiques calculées et communiquées

Objectif D : Intéresser les jeunes aux problématiques du développement durable

L'association des jeunes et des adolescents, qui constituent d'ores et déjà une partie des " générations futures " au choix de développement durable est tout à fait essentielle. Toutes les occasions devront être saisies : sorties pédagogiques, visites civiques, rencontres d'agriculteurs biologiques qui développent aussi par l'accueil à la ferme un projet social territorialisé, installations des écoles etc. Le groupe " Les acteurs du territoire " appuie très fortement les mesures générales proposées dans le groupe "Les citoyens acteurs" et ne retient ici que quelques points plus particulièrement liés au territoire, car l'apprentissage des conditions du développement durable est intimement lié à la compréhension de ses espaces et de ses équilibres sociaux.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Association de conseils municipaux de jeunes par les élus aux démarches territoriales de développement durable

- ▶ Invention de " livres ouverts " de la citoyenneté et dotation de chaque nouvelle école, par les collectivités responsables et par le Ministre chargé de l'Éducation nationale, après concertation avec les enseignants et des experts et pédagogues qualifiés du développement durable (La Ligue de l'Enseignement qui vient de se doter d'une mission) de quelques éléments préhensibles du développement durable, économies de ressources, cycle de vie etc... Une installation d'énergie renouvelable, un système de tri, une école de haute qualité environnementale... etc. devraient être autant de " livres ouverts " pour la citoyenneté des jeunes
 - ▶ Sensibilisation des jeunes à l'émission des gaz à effet de serre, à sa consommation d'énergie intrinsèque, à la qualité de l'alimentation, son goût, ses apports individuels et collectifs pour une société, sensibilisation à l'origine des produits et leur traçabilité, à l'apport de l'agriculture du territoire, notamment biologique, en soutenant ses liens avec les cantines scolaires au travers d'actions éducatives intégrées
- L'alimentation fournit l'occasion de " mieux manger " mais aussi de comprendre comment :

- participer à la préservation des ressources naturelles, en choisissant des aliments produits selon des pratiques respectueuses de l'environnement, de favoriser des produits de proximité qui ont limité des transports inutiles, comprendre une économie, et de bilans carbone MIES ADEME
 - de soutenir des démarches de solidarité par les produits de commerce équitable
- ▶ Multiplications des sorties pédagogiques sur le thème du développement durable notamment auprès des acteurs engagés d'une manière ou d'une autre
 - ▶ Etablissement d'un guide par les rectorats dans l'année pour les familles afin d'en faire comprendre la portée

⇒ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de conseils municipaux d'enfants et de jeunes
- ▶ Nombre de sorties pédagogiques favorisées et soutenues par les collectivités
- ▶ Nombre d'établissements et cantines impliqués dans des opérations de sensibilisation et pédagogie
- ▶ Nombre de repas servis contenant des aliments de l'agriculture biologique, de terroir et issus du commerce équitable lorsque c'est possible
- ▶ Nombre d'écoles à haute qualité environnementale
- ▶ Nombre de bilan carbone MIES ADEME
- ▶ Nombre de budget alloué aux instances d'observation et d'évaluation du développement durable



- Nombre de représentants d'association d'intérêt général et citoyenne

Objectif E : Elargir le champ des acteurs de la société civile

La volonté de s'intéresser au développement durable s'arrête, bien souvent, aux limites de la responsabilité directe ; c'est regrettable.

Les associations participant à la formulation de programmes de développement durable comprennent notamment des associations citoyennes généralistes de l'environnement et du développement durable.

Les entreprises ont aussi une présence active à assurer qui implique qu'elles puissent aider les PME-PMI à s'intéresser aux démarches de développement durable. Les responsables d'établissements de groupes nationaux, voire internationaux, pourraient aussi être d'avantage motivés pour l'environnement social, culturel et écologique de leurs établissements locaux.

⊙ PROPOSITIONS D'ACTION :

- Constitution d'un groupe de travail interministériel, associant des experts de la société civile (entreprises, associations) de la recherche et des collectivités territoriales notamment, dans les six mois afin que soient revues les règles des marchés publics et le cadre des cahiers des charges pour introduire une préférence aux entreprises incluant le développement durable dans leurs critères et leurs soumissions. (Cf. "l'Etat acteur")
- Formation des sous-traitants par les entreprises engagées dans des démarches de développement durable. Leur formation et leur responsabilité, les laissent le plus souvent en dehors, à l'heure actuelle, de la mise en œuvre des démarches globales du développement durable
- Mise en place par l'Etat et les collectivités locales, de conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations qui présentent un projet associatif relatif au développement durable clairement défini. Elles sont des relais essentiels pour l'accélération et le suivi des actions du développement durable
- Reconnaissance " d'expert associatif " et extension de la loi du 17 juillet 2001 dans la durée et dans son application
- Indemnisation et défraiement des bénévoles, personnes, morales et physiques, qui s'impliquent dans une démarche de développement durable. Le volontariat et le bénévolat sont des composantes intérêt général

- Initiatives à prendre pour intéresser le grand public dont certaines sont déjà engagées : salons, forums, semaine du développement durable en juin. On gagnera à favoriser celles qui se mettent en œuvre à un niveau de forte décentralisation

➔ INDICATEURS :

- Nombre de conventions d'associations sur le thème du développement durable
- Evolution de la loi du 17 juillet 2001

Obectif F : Engager des actions et des programmes multi-acteurs locaux

La participation ouverte des différents acteurs locaux aux stratégies et actions est indispensable pour la préparation des programmes et pour l'action de terrain.

A cet égard, la pratique des opérations multi-acteurs est encore balbutiante en France. Elle gagnerait à être lancée avec détermination, sur quelques projets régionaux ou encore dans les différentes formes de communautés urbaines.

⊙ PROPOSITIONS D'ACTION :

- Les associations groupant des acteurs entreprises, associations, collectivités etc..., pourraient identifier quelques champs-types pour ces actions multi-acteurs et encourager le lancement, avec des Régions volontaires, de quelques projets significatifs
- D'autres actions pourront être proposées dans le cadre de coopérations internationales. Il s'agit de projets dans lesquels des entreprises (locales, régionales ou nationales), des collectivités concernées et des associations, institutions ou agences (par exemple de formation) décident d'œuvrer ensemble et d'apporter leur part en fonction de leur spécificité. Au final, un projet peut être porté par cinq ou six partenaires, mais aussi à dix ou vingt acteurs différents

➔ INDICATEURS :

- Nombre de partenariats multi-acteurs en région à portée internationale
- Nombre d'acteurs mobilisés
- Diversité des acteurs
- Durée des partenariats

Objectif G : Etre localement exemplaire, en favorisant la citoyenneté

Selon un sondage (Credoc 2002), 66 % des personnes interrogées à propos d'un projet d'aménagement susceptible d'affecter l'environnement, sont d'avis d'accorder aux habitants le droit de refuser un projet. Il y a aujourd'hui un signe fort de participation. Mais, les enquêtes publiques où le commissaire enquêteur visiblement se soucie, certes, des riverains et propriétaires mais pas de la société civile, un système de débats publics sur des grands projets, coûteux et peu significatif, une représentation élue parfois corrompue ou dont les actions sont peu transparentes, n'incitent évidemment pas les citoyens à participer au travail collectif. Tout ce qui peut être fait ici pour que l'Etat et les autorités locales assument leur rôle de manière transparente et donnent l'exemple est sûrement une condition pour que le développement durable mobilise tous les Français. Leur appétit est d'ailleurs très vif.

Lorsqu'un habitant intéressé par la vie publique est trop éloigné du processus de décisions, il acquiert la conviction qu'il n'est sollicité pour être acteur que lors des scrutins, ou pire, qu'il est victime des " technocrates ".

En matière de gouvernance, les collectivités doivent mettre en œuvre un niveau d'intégrité et de transparence identique à ce qu'elles attendent des entreprises du secteur privé. Elles sont indispensables à l'élaboration de la confiance des citoyens dans leurs élus et les organisations, donc à la vie publique.

☉ PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Le CNDD avec l'aide d'associations concernées (Transparency international,...) pourrait préparer, dans les douze mois après une concertation, une charte " déontologique " concernant les acteurs publics du développement durable. Cette charte s'inspirera de la " charte de l'environnement " et des textes européens en la matière

↔ INDICATEUR :

- ▶ Développement de la pratique du budget participatif dans l'ensemble des processus de concertation

▶ Axe 3 :

- Faire jouer les politiques d'aménagement
- du territoire aux différentes échelles, pour
- le développement durable, la réduction des
- inégalités, la cohérence des politiques
- et les échanges d'expériences.

L'aménagement du territoire et le développement durable ont, pour la bonne gestion des espaces, une évidente synergie. Aménagement et " ménagement " du territoire deviennent inséparables. Un marais anti-inondation ou un " bassin sec " peuvent-être préférable à une ZAC vide, mais le maire qui décide d'entretenir son marais est moins bien accompagné. Il faut veiller à ce que les grands choix ou les grandes contraintes du développement durable (effet de serre par exemple) soient bien intégrés dans toutes les études et les programmes d'aménagement du territoire : les " corridors écologiques " par exemple doivent être définis comme le sont les autres vecteurs des grandes infrastructures (routes, rail...).

Il ne doit plus être question d'arrêter des schémas directeurs ou de prévoir des Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) stratégiques sans que le développement durable soit bien intégré dans la demande.

Sept objectifs avec leurs propositions d'action et leurs indicateurs ont été retenus par le groupe de travail.

Objectif A : Intégrer à tous les niveaux de l'aménagement du territoire, les priorités du développement durable

Objectif B : Prendre en compte le problème des inégalités cumulées et identifier les points noirs

Objectif C : Promouvoir des villes durables

Objectif D : Prendre en compte les spécificités des territoires ruraux

Objectif E : Prendre en compte " l'aménagement du temps "

Objectif F : Prendre en compte les " géographies de risque et de vulnérabilité " dans les politiques d'aménagement du territoire.

Objectif G : Disposer d'un observatoire du développement durable, d'une " maison commune "



Objectif A : Intégrer à tous les niveaux de l'aménagement du territoire, les priorités du développement durable

Les différents niveaux ne peuvent être exempts de cette volonté. En tout premier lieu, l'Etat doit l'affirmer (mais aussi les Régions et toutes les collectivités territoriales) à la fois pour les missions permanentes qui sont les siennes mais aussi pour les audits et travaux qu'il commande (Cf. le rapport d'audit de février 2003 sur les grands projets d'infrastructures de transport dont la méthode d'élaboration et les conclusions n'ont pas pris en compte les principes du développement durable). Cette absence est sans doute due à l'absence d'expertise ou de consultation sur cette dimension, et alors que ce secteur même est responsable d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre dont les conséquences se mesurent à l'échelle de tous les territoires et habitants.

☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

► Pour ce qui concerne l'Etat :

- Précision du rôle de l'Etat quant à l'affirmation de la spécificité de sa mission territoriale et patrimoniale (par exemple pour les réserves) et de celle qui découle de l'application des normes européennes ou internationales (effet de serre par exemple), par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et le Ministère chargé de l'aménagement du territoire ensemble, avec les autres Ministères. Cette mission de l'Etat devra être clairement exprimée
- Publication périodique des dispositions internationales (par exemple celles de l'OCDE et de l'Union Européenne pour l'aménagement et la gestion intégrée des zones côtières) et de leur degré d'application dans les territoires
- L'Etat veillera pour ses travaux d'analyse et d'audit, à inclure dans les groupes pilotes, des experts du développement durable, notamment issus de la société civile, et à procéder aux auditions nécessaires

➔ INDICATEURS :

- Affichage des prérogatives territoriales de l'Etat et en particulier de celles qui résultent de directives européennes
- Bilan publié tous les ans de la mise en œuvre des directives européennes dans leur application ou inapplication dans les territoires

► Pour ce qui concerne les Régions :

- Annonce par les Régions, des grandes lignes de leur politique de développement durable dans le but notamment de mettre en cohérence les différents documents (les schémas de cohérence territoriale etc...)

Il s'agit là d'un point clef. La réussite dépendra de la formation des planificateurs et urbanistes (aujourd'hui peu au fait des logiques de développement durable et du recours à des experts qualifiés avant la production de schémas directeurs) ; on ne devrait, par exemple, pas autoriser la création " de zones d'activités " sans une conception globale à logique prospective de recyclage, d'environnement et de développement durable (travaux de Suren Erkmann)

- Affichage des programmes régionaux d'action régionale et de développement durable dont l'horizon sera supérieur à dix-quinze ans.

La participation des habitants, l'appel aux acteurs pour identifier des programmes gagneraient, en effet, à se référer à quelques grands objectifs sur le long terme (dix-quinze ans...) ; ils sont trop rares en France : des objectifs à ces horizons permettent de tracer des perspectives sociétales.

➔ INDICATEUR :

- Liste des programmes supérieurs à dix ans dans les Régions.

Objectif B : Prendre en compte le problème des inégalités cumulées et identifier les points noirs

L'une des missions essentielles de l'aménagement du territoire est d'identifier les inégalités sociales, économiques et écologiques qui, lorsqu'elles sont fortes, pèsent sur des territoires ou sur des populations ou encore réduisent l'inégalité des chances des populations pour l'avenir.

Il peut s'agir de populations isolées ou d'agréations géographiques significatives. Il peut s'agir aussi d'espaces qui, par l'histoire et l'accumulation des effets négatifs des activités humaines (exemple le territoire de l'entreprise Métaleurop), posent un problème du point de vue de la solidarité intergénérationnelle et ont un coût. Le Nord - Pas de Calais en a chiffré le coût.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Identification, par la Datar et les Régions ensemble, de la géographie des populations atteintes par des inégalités significatives en soulignant les cas où il y a superposition de diverses inégalités
- ▶ Identification des territoires atteints par des handicaps dus aux activités humaines mal maîtrisées

⇒ INDICATEURS :

- ▶ Géographie des inégalités (travail de l'IFEN)
- ▶ Géographie des territoires à handicaps historiques : coût par exemple pour le Nord-Pas-de-Calais, le traitement du passé coûtera plus cher que tout le programme d'égouts à réaliser.
 - Des dispositions pourraient être prévues par l'État pour que les atteintes aux règles du pollueur-payeur puissent ne pas être effacées par forclusion pour des territoires gravement atteints.
 - La Datar et les Régions étudieront des mesures à prendre pour compenser les distorsions provenant des répartitions de services collectifs, en particulier pour les services publics dans les zones rurales de faible densité et pour établir de nouvelles formes de coopération entre collectivités, établissements consulaires, services publics et entreprises de services au public. Cet examen sera préparé avec les collectivités locales concernées, les associations et les services publics (La Poste, Edf, par exemple)
- ▶ Application et déclinaison territoriales des schémas de services collectifs
- ▶ Solutions trouvées pour certains territoires quant à la présence et à la qualité des services
- ▶ Nombre de maisons de service public sur les territoires ruraux ou à faible densité

Objectif C : Promouvoir des villes durables

80% des Français vivent en zone urbaine sur 20% du territoire. De même que 80% des 300 millions d'Européens. Les enjeux du développement durable se nouent largement ici : l'étalement urbain, l'augmentation du nombre de véhicules individuels et de la distance parcourue, la croissance des encombrements, les réponses totalement insuffisantes à l'effet de serre augmenté par les déplacements, la jachère urbaine, la violence, la pauvreté ou la croissance d'inégalités, la place exiguë des jeunes

dans la ville, et celle aussi des personnes âgées qui, à l'horizon de 2030, formeront au moins le tiers des citoyens européens, sont, parmi d'autres, autant de défis majeurs, pour les équilibres propices à un développement durable. Outre le caractère énergivore et consommateur d'espace et de ressources, le développement urbain des décennies précédentes a créé un système fortement contraint par le monde routier de transports responsables à 80% de l'augmentation de CO₂ et surtout socialement très vulnérable, compte tenu de sa totale dépendance vis à vis des hydrocarbures.

Le CNDD, en deux mois et demi, n'a bien évidemment pas réuni toutes les propositions sur ces enjeux qu'il pourrait faire. Toutefois deux grands axes de recherches peuvent, à ce stade, être proposés.

Pour les institutions auxquelles le CNDD a donné priorité, on constate dès à présent que les villes sont maintenant couvertes par des structures mieux adaptées qu'autrefois : 14 communautés urbaines, et 143 communautés d'agglomérations ont été créées ces dernières années notamment pour répondre aux problèmes des investissements, des grandes infrastructures, de la gestion de services essentiels comme les déchets ou les transports. Mais dans la perspective du développement durable deux propositions peuvent, dès à présent, être faites à deux échelles très différentes :

- pour les espaces des très grandes régions urbaines
- pour les structures de participation et de proximité.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Relatives aux études :
 - Les études du " système " urbain lancées dans quelques villes dont Rome par le programme Man and Biosphere (MAB) de l'UNESCO devraient être reprises aujourd'hui en France pour mieux comprendre la ville en tant qu'organe¹ pour mieux appréhender les bilans énergétiques en flux, la démographie à long terme ou encore la richesse de la " nature ordinaire " qui existe bien vivante avec sa biodiversité dans les villes.
 - La recherche urbaine devrait se centrer autour de deux ou trois villes françaises Les ministères de la Recherche, de l'Équipement, de l'Écologie et du Développement Durable mais aussi les associations telles la Fédération France Nature Environnement pourraient y contribuer
 - Les mutations sociales récentes (les 35 heures, la précarité de l'emploi etc.) devraient être analysées dans un programme de recherche sur la société

¹ Al Farabi " la ville est un animal "

urbaine en changement avec l'analyse des comportements et en particulier, celui de la consommation si décisive pour le développement durable. Les études globales les plus récentes remontent à plus de vingt ans. L'analyse de la pauvreté est bien entendu l'un des éléments forts : près de 20 % des ménages d'Europe ont un revenu inférieur de plus de la moitié du revenu national moyen

► Relatives aux structures :

- Renforcer la prise en compte des grands espaces par un plus intense travail interrégional (par exemple pour le bassin parisien) et des grands réseaux de villes (grâce aux associations d'élus)
- Mise en place de structures démultipliées, de proximité, de quartier, ou autres, afin que la société civile puisse être associée à l'effort collectif bien au-delà des aménagements et des infrastructures. Le développement durable pourrait s'appuyer sur quelques associations et contribuer à casser les schémas de ségrégations, d'ignorance et de côtoiements de fait
- Mise en place d'outils fonciers pour une gestion durable des territoires agricoles, forestiers et naturels péri-urbain

► Relatives au réseau international :

- Rapprochement des deux structures Fédération Mondiale des Cités-Unis (FMCU) et l'International Union of Local Authorities (IULA) pourrait être mis à profit pour lancer une coopération internationale plus intense sur des villes innovantes sur le thème du développement durable. L'International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI) n'a que partiellement rempli son rôle
- La création d'un réseau de villes " durables " en France ouvert sur la Méditerranée (Med Cités), sur l'Asie (Asia Urbs), sur l'Amérique latine (Urbal) et sur l'Afrique (Africités) pourrait être envisagée
- Favoriser les actions de solidarité pour des agglomérations durables : agglomérations - territoires / territoires en difficulté / populations et groupes vulnérables (socialement et environnementalement)

Objectif D : Prendre en compte les spécificités des territoires ruraux

- Les milieux et les espaces ruraux donnent lieu ici à quelques propositions (voir axe 4) pour ceux des territoires compris dans les zones fragiles ou particuliers ainsi que celles qui sont incluses dans les territoires périurbains.

Mais plus de la moitié du territoire français (33% des sols en France sont des terres, 19% des prairies, 2%

des vignes - 33% des forêts -) fait partie de ce que l'on appelle les espaces ruraux où vivent plus de 23% des français dans des espaces paysagers et humanisés façonnés par des générations attentives à ce que l'on n'appellait pas encore le développement durable. Ces espaces sont largement tributaire de l'agriculture et d'une érosion des densités qui sous tendent des services collectifs souvent remis en cause par l'évolution ou par une lecture étroite des règles de "rentabilité".

Le CNDD, à ce stade, est très attentif à ce qui se prépare à la fois sur les orientations des services collectifs sur les systèmes européens d'aide à l'agriculture et sur les positions législatives concernant les espaces ruraux : une loi est en préparation à ce sujet pour l'automne.

Le CNDD propose donc de retenir pour la deuxième phase de son travail l'examen des problèmes de développement durable en milieu agricole et rural.

Objectif E : Prendre en compte " l'aménagement du temps "

Les rythmes des citoyens évoluent, ils ne ressemblent plus à ce qu'ils étaient il y a cinquante ans, ou même dix ans. Prendre en compte le temps de la vie est une composante de l'aménagement des territoires et du développement durable. Cette politique qui vise à corriger d'énormes gaspillages et qui avait été initiée autrefois, devrait être vigoureusement reprise au niveau de l'Etat, des Régions et des grandes agglomérations. Elle présente un grand intérêt pour l'organisation d'un " temps social " de la ville.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION

- Identification dans chaque Région, des villes et agglomérations qui se seront engagées dans un schéma d'aménagement du temps et des horaires, concerté avec la société civile. La dimension transports publics doit avoir une part notable dans ces schémas. Des villes ont créé des " Bureaux du temps " avec bien souvent une bonne articulation avec la société civile : on encouragera ce mouvement
- Mise en place d'un réseau au plan national de ces villes, avec l'aide de la Datar, pour favoriser les échanges d'expériences, tenir compte d'innovations en Europe et encourager de nouveaux partenaires

➔ INDICATEURS :

- ▶ Communication des besoins exprimés par les habitants
- ▶ Communication des besoins spécifiques exprimés par les femmes
- ▶ Villes engagées dans un schéma d'aménagement du temps (à l'heure actuelle Rennes, Belfort, Saint Denis, Poitiers, Lille, Paris, Nancy, Créteil)
- ▶ Pourcentage des déplacements couverts par les transports publics
- ▶ Villes ayant mis en œuvre des PDU obligatoires ou volontaires, de façon effective

Objectif F : Prendre en compte les " géographies de risque et de vulnérabilité " dans les politiques d'aménagement du territoire.

La prise en compte des risques biophysiques (inondations, glissements de terrain, séismes, risques industriels dans et hors des zones d'activités) est effectuée par différents services administratifs (Plan de Protection contre les Risques Inondations (PPRI) par exemple). Parfois excellemment. Parfois aussi avec retard ; en 1999, 11 % seulement des communes à risque d'inondation étaient couvertes par un plan et 22 % pour les risques de mouvement de terrain. D'autres types de risques sont également à prendre en compte, les risques de sécurité civile et militaire, (concentration de stockage d'hydrocarbure) mais aussi et surtout risques sociaux liés aux modes d'aménagement et de déplacement inféodés au mode routier (surendettement des ménages, mobilités contraintes, ségrégation spatiale, etc..).

◎ PROPOSITION D'ACTION

- ▶ Doter toutes les mairies avant 2005 d'une " carte des vulnérabilités et d'exposition aux risques " : elle sera accessible sur Internet, intégrée dans le meuble du cadastre pour l'information du public, et dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

➔ INDICATEUR :

- ▶ Nombre de territoires pour lesquels l'Etat n'a pas encore fixé les règles de prévention nécessaire (type PPRI)

Objectif G : Disposer d'un observatoire du développement durable, d'une " maison commune ".

Un réseau d'observation est à constituer au niveau national et dans chaque Région sur le suivi des politiques des pratiques et démarches du développement durable. L'accès rapide aux données internationales et européennes, aux indicateurs d'évolution et de réponses, aux initiatives locales en cours sur le développement durable, demande que se développe la pratique de l'Internet et des constitutions de réseaux de portails : les associations d'élus peuvent, comme en Italie par exemple, y apporter leurs concours.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION

- ▶ Création d'un portail des démarches de type Agendas 21, en 2003, avec la Datar, des associations d'élus et quelques agences (IFEN ou ADEME, ...), pour identifier et suivre les expériences engagées. Les collectivités encouragées par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable par trois appels à projets y figureront. (ce travail est engagé)
- ▶ Réadaptation des structures existantes, dans la mesure où l'on devra éviter, dans la période qui est la nôtre, toute création d'institutions nouvelles. C'est dans cet état d'esprit qu'il peut être proposé que l'IFEN voie sa mission élargie au développement durable pour ce qui est de l'identification des indicateurs utiles, de leur mesure et de l'analyse de l'évolution des territoires. Il élargira son rôle européen (liaison avec Eurostat et l'Agence européenne de l'environnement) et veillera à l'application de la directive européenne du 28 janvier 2003 sur l'accès du public à l'information en matière d'environnement. Son conseil d'administration qui comprend des collectivités territoriales (11), et " des associations " (11) pourrait être élargi et inclure des entreprises déjà engagées dans le développement durable et des représentants du CNDD, avec l'objectif de représenter par les acteurs présents les trois composantes du développement durable : économie-société-environnement

➔ INDICATEURS :

- ▶ Accessibilité et lisibilité des données



- ▶ Nombre de téléchargements
- ▶ Mise à disposition de moyens et savoirs collectés de l'IFEN en 2003 pour le CNDD dans sa mission de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable

▶ **Axe 4 :**

- **Prendre en compte l'identité de certains milieux spécifiques et sensibles : le littoral, les zones humides, les territoires de biodiversité, les territoires de la montagne, l'agriculture et le vivant...**

La géographie n'entre pas toujours dans les limites des cadres institutionnels. C'est ainsi, par exemple, que la création des Régions en France avec l' " harmonisation des circonscriptions d'action régionale " a dû céder le pas à l'exception des bassins pour les agences de l'eau. C'est ainsi que la création de " pays " a fait souffrir quelques parcs régionaux en 2000. Des identités de territoires qui, du point de vue de la stratégie du développement durable, ont besoin d'un traitement particulier n'entrent pas toujours dans le cadastre administratif ou politique. Il peut s'agir de " terroirs " à l'intérieur de circonscriptions ou d'espaces sur des frontières : il peut s'agir aussi d'ensembles plus vastes et d'espaces communs.

Cette attention aux biodiversités et aux paysages est une réponse importante au plan national même si les territoires " ordinaires " doivent, eux aussi, être traités avec une attention égale à toutes les zones de fragilités, on s'efforcera aussi de trouver une place à des projets territoriaux hors des circonscriptions habituelles.

Cinq objectifs avec leurs propositions d'action et leurs indicateurs ont été retenus par le groupe de travail.

Objectif A : Prendre en compte l'avenir d'espaces particuliers et leurs habitants

Objectif B : Prendre en compte des " projets " de développement durable

Objectif C : Prendre en compte des espaces littoraux maritimes

Objectif D : Aborder l'avenir des terroirs par la participation active des agriculteurs

Objectif E : Reconnaître une valeur au " vivant non commercial " dès 2003

Objectif A : Prendre en compte l'avenir d'espaces particuliers et de leurs habitants

Tous les espaces fragiles ou sous pression sont emblématiques des changements à opérer par une stratégie de développement durable. Il faut renverser radicalement le cours des choses : en 30 ans (de 1960 à 1990) plus de 80 % des zones humides étudiées par l'IFEN ont été soit partiellement dégradées soit massivement altérées, pour ne prendre que ce seul exemple. Depuis 30 ans, on imperméabilise les sols, on supprime les écoulements, on reboise sans discernement, les zones humides tampon, ou de rétention.

La France a ratifié la convention sur la diversité biologique ; elle devrait définir une stratégie nationale pour la biodiversité et les paysages intégrée à celle du développement durable.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Identification des espaces sensibles par l'Etat (Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) et les Régions après consultations nécessaires, notamment des experts scientifiques, conseils de protection de la nature, conseil de la forêt, conservatoire du littoral, et usagers de la nature... identifieront les espaces particuliers :

- les zones humides et milieux aquatiques : environ 1 700 000 hectares
- les massifs forestiers
- les zones de protection spéciale : 200 000 hectares
- le littoral protégé (objectif d'un tiers -cf. rapport Le Pensec)
- les zones d'agriculture en périphérie urbaine
- des zones de montagne
- les territoires à faible densité de population
- les réserves de Ramsar : 680 000 hectares
- Natura 2000 : 600 000 hectares
- les réserves et les parcs régionaux : 400 000 hectares
- les parcs nationaux
- les zones à coraux, les estuaires et autres espaces fragiles des Dom Tom
- les réserves naturelles volontaires (en rétablir le régime)

Tous ces espaces sont fragiles ou sous pression : en milieu rural, selon l'IFEN, entre 1992 et 2000, le bâti a cru de 12 % et les routes, parking et autres terrains artificiels de 17 %.

- ▶ Application à ces espaces terrestres, aquatiques et marins, de règlements adaptés. Le cas échéant des textes législatifs, sur une protection renforcée des espaces naturels, doivent être préparés
- ▶ Application, de nouvelles dispositions fiscales ou revues, par exemple, les systèmes de rémunérations des agents territoriaux (zones humides...)
A cet égard plusieurs textes de lois sont actuellement en préparation, sur les " périmètres de protections et d'aménagement des espaces naturels agricoles et forestiers " ainsi que sur les zones agricoles péri-urbaines (30 % des terres agricoles sont inscrites dans l'ensemble des aires urbaines)
Le CNDD suivra avec attention tous ces dispositifs et en particulier le développement des contrats d'agriculture durable
- ▶ Mettre en pratique la proposition du rapport de l'Instance d'évaluation des politiques publiques de reconnaître le statut d'infrastructures naturelles a certains milieux naturels et en tirer les conséquences juridiques, économiques et fiscales

⇒ INDICATEURS

- ▶ Textes spéciaux applicables à des zones particulières et leur surface
- ▶ Mesures fiscales incitatives prises
- ▶ Quantification des externalités produites par les espaces naturels

Objectif B : Prendre en compte des " projets " de développement durable

Des projets de développement durable, mais à durée courte ou moyenne, doivent pouvoir être proposés ou examinés par la société civile et doivent, après validation régionale, trouver leur place en dehors des Schémas directeurs stricto sensu. C'est le cas de certains projets de " pays " mais aussi d'autres projets " transversaux " : à titre d'exemple des massifs forestiers faisant appel à une concertation entre propriétaires, professionnels du bois, collectivités locales et société civile, par exemple, ou encore des programmes de bassins versant de rivières (Schémas Directeurs d'Aménagement pour la Gestion de l'Eau -SDAGE).

◎ PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Conception de " projets à durée limitée de développement durable " décidés et mis en œuvre après identification et concertations avec des structures du type " conseils de développement durable ". Ils seraient validés par les Régions, sans qu'ils s'inscrivent pour autant dans les schémas plus pérennes
Les projets des " pays " pourraient être de ce type et ne pas conduire à bousculer des frontières plus stables comme les parcs régionaux (plusieurs parcs sont actuellement déstabilisés par la création des pays)

⇒ INDICATEUR :

- ▶ Nombre de projets à durée limitée avec identification des spécificités sociales ou environnementales

Objectif C : Prendre en compte des espaces littoraux maritimes

Certains espaces maritimes ou territoires (Arctique) n'entrent pas dans les compétences des collectivités territoriales. Les Etats européens renforcent par ailleurs les compétences et leurs capacités d'action dans la zone des 200 milles (zone économique exclusive : CEE) dans un souci de protection. Des plans de protection sont cependant nécessaires. Le Conservatoire du littoral, épaulé par des conseils de rivages où se fait une active participation, peut jouer son rôle, lui qui détient déjà depuis 1975, 12 % du littoral français et lacustre.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Etablissement par les Régions et l'Etat, après concertation avec les experts scientifiques, les associations et les professionnels, de plans particuliers pour les zones maritimes littorales n'entrant pas dans la compétence des collectivités territoriales. Contribution du Conservatoire du littoral qui dispose de conseils de rivages à cheval sur plusieurs régions (certains espaces littoraux correspondent à des zones côtières inter-territoriale : exemple de la baie d'Authis à cheval sur le département de la Somme ou encore celui du Pas de Calais et à cheval sur la région Nord Pas de Calais et Picardie)
- ▶ Multiplication des contrats de baie (Brest, Toulon)

- ▮ Elaboration par l'Etat d'un " plan Arctique " s'appuyant sur les dispositions et accords actuellement en vigueur pour ce territoire
- ▮ Proposer aux territoires d'outre-mer des outils fonciers pour la protection du littoral, qui puissent être soutenus par l'Etat dans le cadre de l'application des schémas d'action régionaux pour le développement durable

➔ INDICATEURS :

- ▮ Territoires et zones marines couverts par des plans de protection
- ▮ Nombre de contrats de baie
- ▮ Valorisation dans la notation nationale des Régions

Objectif D : Aborder l'avenir des " terroirs " par la participation active des agriculteurs.

L'agriculture répond à un ensemble de besoins de la société ; on ne peut donc isoler les stratégies qui lui sont liées de l'ensemble de la réflexion et de la mesure de la durabilité de la société.

La planification spatiale laisse souvent une place identifiée aux activités agricoles et induites. Le système des aides agricoles, lui aussi, a des effets territoriaux. Mais il serait intéressant que quelques expériences soient lancées en France pour une planification régionale réfléchie à l'initiative des agriculteurs eux-mêmes associant, bien sûr, leurs représentants, des experts, des responsables de la société civile, des autorités locales ; c'est ce qui est actuellement étudié pour la Région Ile-de-France, par exemple, pour quatre zones d'agriculture périphérique. Il serait intéressant que certains exemples concernent des territoires où la relation entre villes et campagnes est à et que d'autres expériences soient lancées.

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Nouvelle planification concertée à l'initiative des agriculteurs, à l'échelle régionale de quelques " terroirs ". Dans cette perspective, pourraient être adaptées ou rendues plus incitatives les mesures agro-environnementales (MAE) et les contrats d'agriculture durable (CAD). La politique des opérations locales agro environnementales (OLAE) et, celle des contrats territoriaux d'exploitation (CTE), a amorcé un virage qualitatif significatif, malgré des imperfections

- ▮ Expérimentation de gestion intégrée de territoires littoraux (du Conservatoire du Littoral) ou de Natura 2000 ou des parcs régionaux

Objectif E : Reconnaître une valeur au " vivant non commercial ", dès 2003

Le naufrage d'un pétrolier de 300 000 tonnes génère la destruction de 300 000 tonnes de biomasse. (CNRS). L'impact sur le vivant serait équivalent au tonnage du pétrolier. Pourtant, en cas de sinistre, dans une économie de marché, les dommages à l'environnement sont sanctionnés (lorsque les coupables sont identifiés...) en fonction de seuls critères économiques fondés sur la valeur financière des " produits " affectés.

Ainsi, lors d'une marée noire, les poissons, les coquillages, le sel etc. pourront représenter une indemnisation possible puisqu'ils constituent "un manque à gagner" mesurable. En revanche, le vivant non commercial n'est pas pris en compte. Du phytoplancton au dauphin, en passant par les oiseaux ou les tortues, aucun organisme vivant ne s'inscrivant pas dans les activités commerciales ne peut faire l'objet d'une indemnité. Ce constat révèle la non reconnaissance d'une grande partie de la biodiversité et de son intérêt pour les générations actuelles et futures. Il pointe également l'inadéquation grandissante de la manière de comptabiliser les richesses. Celles-ci comptabilisent les catastrophes comme des flux supplémentaires donc des richesses pour le PIB, alors qu'elles détruisent des patrimoines ou des stocks dont la valeur n'est pas mesurée. En évaluer mieux, sa valeur ne revient pas pourtant à le considérer comme un " produit " ordinaire. En bien des cas, il est pourtant possible d'estimer l'impact considérable du vivant non commercial. Des jugements commencent à aller dans ce sens (Golfe du Mexique ou affaire de l'Exxon Valdez en Alaska).

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Imposer la reconnaissance du vivant non commercial, dès 2003, afin de valoriser la biodiversité, actuellement laissée pour compte
 - Pour mettre en œuvre cette orientation majeure, l'Etat pourrait réunir un groupe de travail d'experts afin d'aller plus loin dans les évaluations, et réfléchir à la modification du concept "Res Nullius" (qui n'appartient à personne), actuellement appliqué à la faune sauvage, en "Res Propria" (qui appartient à quelqu'un), l'Etat pouvant être ce propriétaire
- ▮ Prévoir une concertation européenne à ce sujet

➔ INDICATEURS :

- ▶ Nombre d'espèces victimes type naufrage de pétrolier ou d'un accident, type AZF à Toulouse (ou d'une pollution comme Métaeurop)
- ▶ Evaluation de leur valeur positive dans ces trois cas
- ▶ Evaluation de leur valeur négative à déduire du PIB des années concernées par ces catastrophes

▶ Axe 5 :

⋮ Relier le local et la planète

Les pollutions d'un pays peuvent devenir les inondations ou sécheresses d'un autre, les conflits ou tensions géopolitiques d'un pays deviennent nos réfugiés un jour...

Il est aujourd'hui inconcevable de lancer des programmes et des actions pour un territoire sans référence au monde extérieur, à la planète et aux responsabilités internationales dont tous les acteurs ont, au moins, une parcelle, même si, bien entendu, leur champ essentiel est circonscrit à leur territoire de responsabilité directe.

En ce sens, il est particulièrement indispensable de développer au sein des collectivités une culture internationale et d'identifier les interfaces ou les passages entre les territoires aux différentes échelles ; l'échelle locale doit être confrontée avec le monde voisin ou avec l'extérieur plus lointain ; les responsabilités internationales commencent dès le niveau local et toutes les collectivités territoriales sont concernées. Mais aussi les associations dont certaines ont une vocation très ouverte sur le monde ; mais aussi les entreprises dont les plus importantes ont déjà assumé une véritable mission internationale ; on l'a bien vu au Sommet de Johannesburg : elles sont pour certaines très en avance .

Quatre objectifs avec leurs propositions d'action et leurs indicateurs ont été retenus par le groupe de travail.

- Objectif A : Développer une culture de la responsabilité mondiale dès l'échelle locale et favoriser l'articulation des échelles global/local
- Objectif B : Introduire le développement durable dans les coopérations entre collectivités
- Objectif C : Inventer des aires mondiales pilotes de développement durable
- Objectif D : Faire porter l'attention de la politique internationale française sur la " décentralisation de la gouvernance " à l'échelle des Nations Unies

Objectif A : Développer une culture de la responsabilité mondiale dès l'échelle locale et favoriser l'articulation des échelles global/local.

Il s'agit ici d'intéresser, voire de mobiliser, les collectivités territoriales à la dimension internationale de leurs contraintes, de leurs responsabilités et parfois de leurs engagements. En commençant, bien sûr, par le niveau européen dont le travail de Göteborg du 19 juin 2001, en particulier, devrait être mieux connu par une large diffusion auprès des acteurs du territoire (entreprises, associations, autorités locales).

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Diffuser à l'intention des acteurs territoriaux le document européen de Göteborg (2001) sur le développement durable
- ▶ Relier tout document de type Agenda 21 à un volet international, à la stratégie internationale française et aux accords planétaires
- ▶ Prévoir une session au moins de l'organisme délibératif d'un territoire (conseil municipal, départemental,...) lors d'un mandat consacré aux relations, aux problèmes et aux responsabilités de la collectivité par rapport au monde extérieur (échanges économiques, emploi dans la " division " mondiale du travail, population étrangère, conséquences de l'effet de serre local, jumelages et coopération décentralisée, conservation du patrimoine ayant une valeur internationale, etc.... etc....
- ▶ Obligation pour ce volet international de figurer dans les " Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire " des Régions
- ▶ Recommandation de prise en compte (et un certain nombre de collectivités francophones s'y engagent) de la réduction de l'effet de serre dans les démarches de type Agendas 21, ce qui permet de bien relier à la fois les responsabilités locales et mondiales
- ▶ Recommandation de prise en compte de produits issus du commerce équitable. Il peut être pour les collectivités territoriales un nouveau vecteur (place dans les marchés etc.... par exemple)
- ▶ Sensibilisation et pédagogie locale des habitants aux problèmes internationaux
- ▶ Soutenir comme l'association des maires de France, la "Déclaration de Strasbourg" (oct 2002) sur l'engagement des élus locaux en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Sont, à ce titre,



encouragés les plans municipaux de lutte contre les effets de serre; outre ICLEI, deux réseaux soutiennent cette initiative "l'alliance climat" et énergies cités" ainsi que l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie et par la Mission Interministérielle de l'effet de serre.

⇒ INDICATEURS :

- ▮ Nombre de Régions ayant établi un volet international dans leurs démarches de développement durable.
- ▮ Nombre de communauté de communes ou d'agglomération ayant commencé à chiffrer leurs empreintes écologiques, (aujourd'hui aucune)
- ▮ Nombre d'actions communales en faveur du commerce équitable, et d'actions de sensibilisation et achats de produits du commerce équitable
- ▮ Engagement de réduction des gaz à effet de serre émis sur un territoire

Objectif B : Introduire le développement durable dans les coopérations entre collectivités.

Ces coopérations entre deux ou plusieurs collectivités existent depuis près d'un demi-siècle entre le Nord et le Sud ou entre voisins européens. Elles peuvent maintenant être renouvelées avec le souci du développement durable.

◎ PROPOSITION D'ACTION :

- ▮ Prise en compte des objectifs définis, nationaux et locaux, de développement durable dans les jumelages coopération entre deux ou plusieurs collectivités – entre deux collectivités européennes ou avec des pays en développement –, en tout cas par la collectivité réceptrice. Il ne peut être question, pour tous ces échanges, de recommander la moindre conditionnalité puisqu'il s'agit de volontariat. Mais les fédérations mondiales de collectivités qui sont en voie de se regrouper (Fédération Mondiale des Cités Unies et International Union of Local Authorities) pourraient utilement œuvrer dans ce sens. Dans ce cadre, le travail multi acteurs (collectivités, entreprises, associations) sera également recommandé.

⇒ INDICATEURS :

- ▮ Nombre de coopérations inscrites dans une stratégie de développement durable
- ▮ Lien entre les coopérations transfrontalières, particulièrement examinées par la Datar actuellement, pour leurs différents volets dans une perspective globale de développement durable. Il peut s'agir de coopération entre régions, entre pays, entre parcs, ou entre grands ensembles géographiques (la coopération alpine ou ce qui a été, par exemple, la communauté de travail des Pyrénées).
- ▮ Nombre de régions transfrontalières ayant entrepris un travail de développement durable (par exemple le Nord – Pas-de-Calais avec la Belgique)

Objectif C : Inventer des aires mondiales pilotes de développement durable

L'idée a été lancée, en forme d'avant projet, lors de la Conférence de Rio puis reprise partiellement à Johannesburg de " labelliser " dans le monde des aires géographiques volontaires pour être pilotes du développement durable. La France a contribué à cette approche, il y a quelques années par les " réserves de biosphère " du programme MAB de l'UNESCO, par exemple dans les Cévennes.

◎ PROPOSITION D'ACTION :

- ▮ Si cette idée prend corps, il serait intéressant de ne pas la déconnecter des dimensions patrimoniales et environnementales et de contribuer à sa progression en s'appuyant sur l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), l'UNESCO, le PNUE et le PNUD. Des territoires protégés, labellisés (parcs nationaux ou réserves) font partie de grandes catégories internationales : d'autres pilotes pour le développement durable pourraient l'être. Il est proposé que la France qui a été l'initiatrice des réserves, des parcs et des " patrimoines mondiaux " réfléchisse à l'intérêt d'une telle innovation.

⇒ INDICATEUR :

- ▮ Territoires "classés" au plan mondial

Objectif D : Faire porter l'attention de la politique internationale française sur la " décentralisation de la gouvernance " à l'échelle des Nations Unies.

On ne peut à la fois promouvoir l'idée d'une plus grande décentralisation du développement durable et rester indifférent à l'extrême centralisation du système de gouvernance onusien. Les débats et arbitrages s'y situent, en général, entre grandes entités (par exemple OMC, PNUE, UNESCO, FAO, OM, FMI, Banque Mondiale...); ils ne sauraient faire oublier l'intérêt qu'il y a à promouvoir des coopérations régionales entre grands ensembles géographiques institutionnalisés, (l'Europe en est un majeur), ou entre des régions ou " éco-régions " volontaires (la Méditerranée, les Caraïbes, le Pacifique, l'Afrique subsaharienne, Plateau des Guyanes). Ces orientations, déjà tracées par la France dès 1972 (Conférence de Stockholm), gagneraient à être affirmées. Le cas de l'euro-méditerranée est très actuel et peut fournir des enseignements utiles pour l'extension de cette approche.

La France favorisera la définition d'une politique régionale européenne allant dans le sens du développement durable; elle saisira le Comité des Régions pour proposer des orientations ainsi que la Commission et s'engage à appliquer sa politique régionale de développement durable dans le cadre des programmes européens qui seront définis.

© PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Constitution d'un groupe de travail en 2003-2004 sur le multilatéral régional à l'initiative du Ministère des Affaires Etrangères pour la valorisation par la France de son aptitude aux partenariats au sein des régions ou des ensembles où elle a une capacité d'initiative forte : Europe, Méditerranée, francophonie, OCDE
- ▮ Attention à porter à la réunion méditerranéenne de février 2004 sur l'euro-méditerranée, lancée par le Président de la République
- ▮ Attention à porter à la réunion de décembre 2003 Africité à Lomé et le Sommet de Ouagadougou en septembre 2004, sur la francophonie et le développement durable et y apporter l'expérience des associations, entreprises et surtout des collectivités locales françaises

⇒ INDICATEUR :

- ▮ Bilan des coopérations régionales

